



Améliorer les statistiques régionales pour un développement territorial inclusif et durable en Tunisie



Améliorer les statistiques régionales pour un développement territorial inclusif et durable en Tunisie

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Améliorer les statistiques régionales pour un développement territorial inclusif et durable en Tunisie*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/283fefef-fr>.

ISBN 978-92-64-35718-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-37821-6 (pdf)

Crédits photo : Couverture © Gelia. Collection iStock/Getty Images Plus.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

La révolution de 2011 a donné un nouvel élan aux efforts de décentralisation en Tunisie face aux préoccupations liées aux grandes disparités économiques géographiques. Bien que les taux de pauvreté aient considérablement baissé en Tunisie au cours des vingt dernières années, toutes les régions du pays n'ont pas connu une croissance économique forte ni de prospérité accrue. Une forte concentration de l'activité économique et des emplois dans les plus grandes villes côtières et un manque d'opportunités dans les régions reculées ont accentué les disparités régionales. Face aux inégalités géographiques croissantes, divers pays membres de l'OCDE ont opté pour la réorientation de leurs politiques de développement régional vers une approche axée sur les actifs des territoires afin de garantir un développement économique plus inclusif. Comme l'a démontré le travail du Comité des politiques de développement régional de l'OCDE, une politique de développement régional efficace nécessite des indicateurs territoriaux opportuns, précis et informatifs pour la conception et le suivi des politiques.

Le rapport *Améliorer les statistiques régionales pour un développement régional durable et inclusif en Tunisie* évalue le système de statistiques territoriales existant et fournit des orientations sur la manière de l'améliorer et de l'utiliser plus efficacement pour la conception des politiques de développement régional. Le rapport se base sur les nouvelles classifications des municipalités et des régions en Tunisie, ce qui permet des comparaisons internationales et permet de mieux nuancer les caractéristiques propres aux territoires tunisiens. Sur la base de ces classifications, le rapport montre comment les statistiques territoriales existantes et les nouvelles données infranationales issues de sources novatrices peuvent éclairer les décideurs régionaux à identifier les défis et les opportunités de développement et à suivre les progrès accomplis. Une gouvernance efficace du système statistique est particulièrement importante pour pouvoir exploiter au mieux le potentiel des statistiques territoriales. Le rapport fournit une évaluation comparative des mécanismes de gouvernance et de coordination existants qui sous-tendent la production et l'utilisation de statistiques territoriales en Tunisie, et suggère des actions possibles dans le but de renforcer la politique de développement régional.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du programme de travail de l'OCDE sur le développement régional et les statistiques territoriales. Il a été approuvé par procédure écrite le 9 novembre 2019 par le Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux et le Comité des politiques de développement régional.

Remerciements

Ce rapport a été produit par le Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE) de l'OCDE, dirigé par Lamia Kamal-Chaoui, directrice, et s'inscrit dans le cadre du programme de travail du Comité de la politique de développement régional. Cet examen a été rendu possible grâce au soutien financier du Fonds de transition MENA, créé par le Partenariat de Deauville du G8.

L'OCDE souhaite remercier les représentants du Ministère tunisien du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI) et de l'Institut national tunisien de la statistique (INS) pour leur soutien et leurs précieux commentaires tout au long du processus de production de ce rapport. L'OCDE remercie tout particulièrement Samira Ouadday (de l'INS) et Akram Barbouche (du MDICI) pour leurs contributions continues et les informations utiles sur les politiques de développement régional et les statistiques territoriales de la Tunisie.

Le rapport a été préparé par Lukas Kleine-Rueschkamp (chapitres 1 et 2) et Amal Chevreau (chapitre 3). Il a été coordonné par Paolo Veneri, Chef de l'unité Analyses territoriales et statistiques et supervisé par Rudiger Ahrend, chef de la Section de l'analyse économique, des statistiques et de la gouvernance pluri-niveaux. Le rapport a bénéficié du support statistique de Eric Gonnard et Milenko Fadic que nous remercions. Nos remerciements vont également à Stefano Marta et Zeineb Cherif qui ont contribué aux premières étapes de l'élaboration de ce rapport. Pilar Philip a préparé le rapport pour sa publication.

Nous tenons enfin à remercier Joaquim Oliveira Martins (Directeur adjoint, CFE), Rupert Kawka (de l'Institut fédéral de la recherche sur le bâtiment, les affaires urbaines et le développement territorial, Allemagne), Gareth Hitchings (de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario/Gouvernement du Canada) et Oscar Gasca Brito (de l'Institut national de statistique et de géographie, Mexique) pour leurs précieux commentaires et contributions.

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements.....	4
Guide de lecture.....	8
Acronymes et abréviations.....	8
Codes pays OCDE	9
Résumé	11
Chapitre 1. Une nouvelle classification territoriale pour la Tunisie	13
Harmonisation avec la typologie régionale de l'OCDE.....	15
Distinction entre régions rurales et régions urbaines	17
Niveau d'urbanisation des municipalités tunisiennes	22
Références.....	26
Chapitre 2. Utilisation des indicateurs territoriaux pour soutenir le développement régional....	29
La dichotomie intérieure/côtière : disparités régionales en Tunisie.....	31
Comment promouvoir le développement économique en Tunisie ?.....	42
Conséquences pour le système des statistiques territoriales	65
Notes	67
Références.....	68
Chapitre 3. Gouvernance des statistiques régionales en Tunisie	71
Gouvernance des systèmes nationaux de statistiques dans les pays de l'OCDE	74
Organisation des statistiques territoriales en Tunisie.....	79
Le rôle de l'Institut National de la Statistique	82
Le rôle du Conseil National de la Statistique.....	86
Collecte, utilisation et diffusion des statistiques régionales en Tunisie.....	88
Avancer : améliorer la gouvernance des statistiques régionales.....	90
Notes	92
Références.....	92
Conclusion et recommandations	93

Graphiques

Graphique 1.1. Structure administrative de la Tunisie depuis 2014.....	14
Graphique 1.2. Typologie régionale.....	18
Graphique 1.3. Typologie des Gouvernorats (régions TL3).....	19
Graphique 1.4. Classification régionale élargie en Tunisie.....	21
Graphique 1.5. Répartition de la population et des zones par type de région (TL3), 2017	22
Graphique 1.6. Règles de densité et de démographie applicables au niveau d'urbanisation	23

Graphique 1.7. Degré d'urbanisation en Tunisie par unité administrative.....	25
Graphique 2.1. Indice de développement régional en Tunisie, 2015	32
Graphique 2.2. Indice de développement régional de Tunisie	33
Graphique 2.3. Baisse des taux de pauvreté, 2000-15	34
Graphique 2.4. Différences régionales des taux de pauvreté, 2015.....	35
Graphique 2.5. Indice de Gini des inégalités de la consommation des ménages dans les régions tunisiennes	36
Graphique 2.6. Indice de Gini du revenu disponible dans les régions de l'OCDE et de la Tunisie.....	37
Graphique 2.7. La Tunisie de nuit - intensité lumineuse nocturne dans les régions TL3.....	39
Graphique 2.8. PIB par habitant estimé dans les petites régions (TL3) tunisiennes en 2017.....	41
Graphique 2.9. Satisfaction à l'égard de la vie selon le degré d'urbanisation, 2016/17.....	42
Graphique 2.10. Taux de chômage dans les régions tunisiennes TL3, 2018.....	46
Graphique 2.11. Différences régionales du taux d'emploi.....	47
Graphique 2.12. Taux de chômage régional des jeunes, 2017 ou dernière année disponible	48
Graphique 2.13. Taux de migration interne nette dans les régions TL3 tunisiennes, 2004-14	50
Graphique 2.14. Variation régionale du % de la population active n'ayant reçu que l'enseignement primaire, 2017	51
Graphique 2.15. Taux d'analphabétisme dans les petites régions (TL3), 2014	52
Graphique 2.16. Variation régionale du % de la population active ayant au moins un niveau d'enseignement secondaire.....	53
Graphique 2.17. Taux de création d'entreprises régionales dans les régions TL3 de l'OCDE, 2015....	54
Graphique 2.18. Taux de fermeture d'entreprises régionales dans les régions TL3 de l'OCDE, 2015..	55
Graphique 2.19. La part des entreprises employeuses en Tunisie et dans les pays de l'OCDE, 2015...	56
Graphique 2.20. Répartition des entreprises employeuses dans les macro-régions tunisiennes, 2015 .	57
Graphique 2.21. Répartition des flux d'IDE en Tunisie, TL2 2015.....	60
Graphique 2.22. Distance par rapport à la grande ville la plus proche et croissance démographique, 1990-2015.....	61
Graphique 2.23. Croissance de la productivité dans les régions principalement rurales par rapport aux régions principalement urbaines.....	62
Graphique 2.24. Part de population TL3 de Tunisie par type de région, 1993-2015	63
Graphique 2.25. Définition des zones fonctionnelles urbaines (ZFU)	64
Graphique 2.26. Variation régionale du % des ménages disposant d'une connexion haut débit, 2017	65
Graphique 3.1. Profils organisationnels des systèmes nationaux de statistiques des pays de l'OCDE .	73
Graphique 3.2. Gouvernance centralisée du système national des statistiques	74
Graphique 3.3. Gouvernance centralisée et coordonnée du système national de statistiques	75
Graphique 3.4. Gouvernance fonctionnellement centralisée et géographiquement décentralisée dans le système national des statistiques	75
Graphique 3.5. Gouvernance décentralisée du système national de statistiques	76
Graphique 3.6. Profil organisationnel de l'INS dans les pays de l'OCDE et la Tunisie.	77
Graphique 3.7. Système National de la Statistique en Tunisie.....	82
Graphique 3.8. Organisation de l'Institut National de la Statistique.....	84
Graphique 3.9. Tableau fonctionnel des statistiques régionales en Tunisie	85

Tableaux

Tableau 1.1. Principaux indicateurs concernant la Tunisie	15
Tableau 1.2. Régions de Tunisie par niveau territorial (NT).....	16
Tableau 2.1. Chômage et flux migratoires dans les grandes régions (TL2) de Tunisie	49

Tableau 2.2. Total des investissements et investissements directs étrangers (IDE) dans les régions tunisiennes, 2015	58
Tableau 3.1. Statistiques urbaines, rurales et régionales dans les pays de l'UE.....	78
Tableau 3.2. Panorama des ministères et institutions impliqués dans les réformes régionales et les statistiques en Tunisie	81
Tableau 3.3. Ressources Humaines de l'INS	84

Encadrés

Encadré 2.2. Mesure du développement régional en Tunisie.....	32
Encadré 2.3. Estimation du PIB à partir de l'éclairage nocturne.....	40
Encadré 2.1. Le système de gouvernance du gouvernement infranational dans les pays de l'OCDE...	45
Encadré 2.4. Nouveau code d'investissement	59
Encadré 2.5. Zones fonctionnelles urbaines	64
Encadré 3.1. Gros plan sur la Pologne, le Portugal et la Turquie.....	78
Encadré 3.2. Exemples de structures statistiques publiques spécialisées en Tunisie	80
Encadré 3.3. Présentation de l'Institut National de la Statistique tunisien (INS).....	83
Encadré 3.4. Le Conseil National de la Statistique (CNS) de la Tunisie	87
Encadré 3.5. Gouvernorats en chiffres	89

Guide de lecture

Acronymes et abréviations

CGDR	Commissariat Général pour le Développement Régional
CNS	Conseil National de la Statistique
GHSPop	Grille de population par établissement humain mondial / Global Human Settlement Population Grid
IDR	Indice de développement régional
IN	Région intermédiaire
INE	Région intermédiaire éloignée
INP	Région intermédiaire proche d'une ville
INS	Institut National de la Statistique, Tunisie
ITCEQ	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives
JRC	Centre commun de recherche (Commission européenne)
MDICI	Ministère tunisien du développement, de l'investissement et de la coopération internationale
TL2	Niveau territorial 2 / Territorial Level 2
TL3	Niveau territorial 3 / Territorial Level 3
ODCO	Office de développement du centre-ouest
ODNO	Office de développement du nord-ouest
ODS	Office de développement du sud
PR	Région principalement rurale
PRE	Région principalement rurale éloignée
PRP	Région principalement rurale proche d'une ville
PU	Région principalement urbaine
SIDR	Système d'indicateurs de développement régional
SIG	Système d'information géographique
SIR	Système d'information régional
SSN	Système statistique national
SSP	Structure statistique publique spécialisée
TIC	Technologies de l'information et de la communication
WPTI	Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux / Working Party on Territorial Indicators

Codes pays OCDE

Code	Pays
DEU	Allemagne
AUS	Australie
AUT	Autriche
BEL	Belgique
CAN	Canada
CHL	Chili
KOR	Corée
DNK	Danemark
ESP	Espagne
EST	Estonie
USA	États Unis
FIN	Finlande
FRA	France
GRC	Grèce
HUN	Hongrie
IRL	Irlande
ISL	Islande
ISR	Israël
ITA	Italie
JPN	Japon
LVA	Lettonie
LTU	Lituanie
LUX	Luxembourg
MEX	Mexique
NOR	Norvège
NZL	Nouvelle-Zélande
NLD	Pays-Bas
POL	Pologne
PRT	Portugal
SVK	République slovaque
CZE	République tchèque
GBR	Royaume-Uni
SVN	Slovénie
SWE	Suède
CHE	Suisse
TUR	Turquie

Résumé

Les disparités économiques régionales constituent un obstacle majeur au développement inclusif en Tunisie. Dans l'ensemble du pays, les régions côtières sont nettement plus développées que les régions intérieures du Sud en termes de niveau d'instruction, d'opportunités économiques, d'infrastructures publiques et de services publics. Au vu de la prise en compte croissante des territoires et d'une réforme de décentralisation mettant l'accent sur la cohésion régionale, la stimulation de la croissance économique dans les régions moins développées est une priorité pour les décideurs politiques.

L'activité économique est fortement concentrée en Tunisie ; la capitale Tunis représente plus de 45% des investissements et les trois plus grandes villes, Tunis, Sfax et Sousse, génèrent à elles seules environ 85% du PIB national. Les cinq régions les plus développées de la Tunisie sont des zones côtières, tandis que les cinq régions les moins développées sont situées à l'intérieur de la Tunisie. Dans plusieurs régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest, à l'intérieur des terres, les taux d'analphabétisme dépassent 30% alors qu'ils sont inférieurs à 10% dans le Grand Tunis. Le taux d'emploi dans les régions tunisiennes est inférieur de 16% à celui de l'OCDE. Le manque d'opportunités d'emploi est élevé pour les jeunes, en particulier dans les régions de l'intérieur, où la proportion de chômeurs parmi les jeunes adultes atteint jusqu'à 53%.

Un système efficace de statistiques territoriales aiderait les décideurs à identifier et résoudre les problématiques régionales en Tunisie. Ce rapport a pour objet de fournir des recommandations pour améliorer les statistiques territoriales en Tunisie afin de soutenir la croissance inclusive sur l'ensemble de son territoire. Le développement régional inclusif peut être renforcé grâce à des politiques ciblées qui répondent aux défis de développement spécifiques à chaque région. Par exemple, le potentiel en capital humain qui reste inexploité entrave le développement régional, en particulier dans les régions tunisiennes les moins développées où le niveau d'instruction reste faible et où les jeunes adultes peinent à trouver des emplois. Augmenter l'accessibilité et améliorer les infrastructures des zones intérieures reculées de la Tunisie peut les aider à surmonter la distance qui les sépare des centres urbains du littoral, et ainsi favoriser les retombées économiques et améliorer leur accès aux services. Comparées aux pays de l'OCDE, les disparités régionales en matière d'accessibilité et de fourniture de services publics sont particulièrement importantes en Tunisie, comme le montre l'accès des ménages au haut débit, qui est quasiment deux fois plus élevé dans la région offrant le meilleur niveau d'accès par rapport à la région possédant du plus faible accès.

Disposer d'un système statistique qui fonctionne correctement et un ensemble d'indicateurs territoriaux fiables est une condition fondamentale pour une politique de développement régional efficace. Pour qu'ils soient utiles à l'élaboration des politiques, les indicateurs territoriaux doivent proposer des informations à une échelle géographique granulaire et reposer sur des normes internationales établies. En Tunisie, des données et des indicateurs sur les gouvernorats et les municipalités ayant récemment reçu de nouvelles compétences offriraient une perspective importante aux décideurs. Les statistiques territoriales en

Tunisie sont particulièrement utiles si elles respectent des normes permettant une comparabilité internationale. La comparaison de régions ou de villes tunisiennes avec leurs pairs à l'international peut permettre de déterminer les problèmes les plus pressants en Tunisie afin de favoriser le développement régional. Ainsi, une comparaison avec les régions de l'OCDE indique que le capital humain, l'accessibilité, le développement du secteur privé et la gestion de l'urbanisation sont des domaines clés pour les politiques de développement régional en Tunisie.

La Tunisie peut renforcer ses statistiques territoriales pour soutenir le développement régional de plusieurs manières. L'adoption d'un système de classification régional solide faciliterait l'étalonnage des régions en Tunisie par rapport à celles d'autres pays, tout en tenant compte des différences inhérentes entre les régions et de leur proximité avec les zones urbaines. La Tunisie étant très urbanisée avec plus de 49% de sa population vivant dans des grandes villes et 45% dans des villes moyennes et zones à densité moyenne de plus de cinq mille habitants, il est particulièrement important de comprendre l'impact de l'urbanisation sur les grandes villes et leurs environs en tenant compte de leurs liens économiques et territoriaux pour contribuer à la croissance dans toutes les régions du pays. En outre, surmonter les défis de gouvernance du système statistique tunisien permettrait d'améliorer les statistiques territoriales. La coordination des nombreuses institutions produisant et utilisant des données et des indicateurs territoriaux – lorsque ceux-ci sont disponibles – est limitée au niveau national, mais pas suffisamment développée au niveau régional. Enfin, l'élargissement de l'autonomie de l'Institut national de la statistique tunisien (INS), devrait constituer une priorité pour lui permettre de s'acquitter au mieux de sa responsabilité ; celle de fournir, dans la mesure du possible, des données infranationales impartiales et précises.

La modernisation du système et de la gouvernance des statistiques territoriales en Tunisie peut améliorer sa pertinence et permettre de tirer le meilleur parti de la numérisation pour renseigner les politiques fondées sur des données factuelles. Les efforts de modernisation du système statistique tunisien devraient non seulement inclure la production de données, mais également de nouvelles manières d'élargir l'accès aux données infranationales et de favoriser les partenariats avec de nouveaux acteurs. L'exploration de sources de données différentes et non conventionnelles peut offrir une alternative viable aux sources de données traditionnelles et surmonter les limitations existantes. Encourager un agenda de données ouvertes par le biais de portails de données et d'outils de visualisation accessibles au public augmentera l'accessibilité et la convivialité des statistiques territoriales en Tunisie, ce qui augmentera en même temps la transparence de l'information dans plusieurs domaines de la politique publique. Enfin, le lancement ou l'intensification de partenariats avec d'autres institutions publiques et privées ou organisations locales peut révéler de nouveaux domaines de travail et offrir de nouvelles informations statistiques susceptibles d'enrichir et de renforcer le système statistique tunisien.

Chapitre 1. Une nouvelle classification territoriale pour la Tunisie

Ce chapitre établit une classification des unités territoriales (les régions et les villes) de Tunisie pour favoriser les comparaisons internationales des indicateurs infranationaux et mieux comprendre le développement régional. Ce chapitre présente également une classification élargie des régions tunisiennes, qui distingue les régions isolées des régions proches des villes. En outre, ce chapitre présente le niveau d'urbanisation des municipalités tunisiennes. Ces éléments ont pour but de favoriser une approche davantage nuancée de la conception de politiques de développement régional en Tunisie, qui tiendra compte des actifs, faiblesses, ressources et défis propres à chaque région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Pour comprendre le développement régional et urbain, des définitions et catégories territoriales propices à la comparaison internationale sont nécessaires. La classification du territoire d'un pays en fonction de points communs reposant sur la taille et la densité de population des régions renforce l'efficacité des politiques de développement régional en fournissant des informations davantage nuancées à propos des régions. Dans l'ensemble de l'OCDE, les typologies régionales se sont révélées un outil utile d'information et d'élaboration d'une approche localisée du développement régional qui tient compte des spécificités des différents territoires. Cette approche localisée propice à une croissance inclusive en termes géographiques repose sur des statistiques territoriales détaillées et fiables.

En Tunisie, il serait utile d'engager une réflexion sur le système des statistiques territoriales pour informer, orienter et renforcer les politiques de développement régional. La réforme de décentralisation en cours en Tunisie vise à développer les territoires locaux et régionaux pour en faire des partenaires solides de développement économique et social à l'échelle régionale. La structure et la classification des territoires tunisiens constituent l'un des domaines particuliers pour lesquels une réforme s'impose.

Une amélioration du système de statistiques territoriales peut soutenir les autorités infranationales dans leur effort de développement régional. L'organisation territoriale de Tunisie est caractérisée par la prédominance des institutions centralisées (approche administrative). Toutefois, la participation citoyenne aux politiques de développement régional est de plus en plus soutenue. Actuellement, le territoire tunisien est organisé suivant deux approches (graphique 1.1) : (a) la décentralisation administrative (composée de 24 gouvernorats (*wilayat*) sous-divisés en 264 délégations (*mutamadiyat*) et 2073 secteurs (*imadats*) – tous directement déterminés par le gouvernement central) ; et (b) la décentralisation politique (350 municipalités (*baladiyat*) directement choisies par les citoyens et 24 conseils régionaux, qui correspondent aux 24 gouvernorats).

Graphique 1.1. Structure administrative de la Tunisie depuis 2014

DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE		DECENTRALISATION POLITIQUE	
Gouvernorats (Représentants de l'État)		Municipalités urbaines et rurales (Structures élues)	
24 Wilayats		24 Conseils régionaux	
264 Délégations <i>Mutamadiyat</i>	2 073 Secteurs <i>Imadats</i>	350 Baladiyats	

Source : OCDE sur la base d'informations transmises par les autorités tunisiennes.

Tableau 1.1. Principaux indicateurs concernant la Tunisie

Structure politique	
Régime politique	République
Langues	Arabe
Superficie (Km ²) (milliers) (2016-Banque mondiale)	163,2
Dernières élections législatives	26 octobre 2014
Élections municipales	6 mai 2018
Démographie	
Population (2018 - SNI)	11,5
Population des grandes villes (%)	49
Population des villes et banlieues (%)	46
Population des zones rurales (%) (2018, OCDE)	5
Économie	
PIB (milliards de dollars US) (2016 - Banque mondiale)	42,06
Taux de croissance du PIB (% annuel moyen) (2013-17, Banque mondiale)	2,0
Emploi	
Taux d'activité (% des 15 ans et plus) (2017 - Banque mondiale)	40
Taux de chômage (%) (2017 - Banque mondiale)	15,5
Taux de chômage des diplômés universitaires (%) (2017, Banque mondiale)	31
Santé	
Espérance de vie à la naissance (2016, SNI)	75,4
Éducation	
Taux de scolarisation (2016, Banque mondiale) (%)	93
Enseignement secondaire	

Note : Indicateurs descriptifs clés concernant la Tunisie.

Sources : Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale, 2019^[1]), (OCDE, 2018^[2]), et données fournies par l'Institut national de statistique de Tunisie.

Ce chapitre présente différents concepts géographiques qui facilitent la classification des régions et des municipalités tunisiennes. Il présente la typologie régionale de l'OCDE qui propose une classification des petites et grandes régions; les raisons qui sous-tendent cette classification qui distingue les régions en fonction de leurs implantations urbaines et rurales, et explique en quoi la typologie régionale est pertinente pour les politiques de développement régional. Cette méthodologie permet une approche nouvelle des régions tunisiennes, en produisant des données qui illustrent la répartition de la population et du territoire tunisien dans ses différents types de région. Ce chapitre présente également une déclinaison de la typologie urbaine / rurale en proposant une classification supplémentaire des régions en fonction de leur éloignement ou proximité avec les villes de grande taille. Enfin, ce chapitre présente le niveau d'urbanisation des municipalités tunisiennes et le compare à celui des pays européens de l'OCDE. La classification régionale et le niveau d'urbanisation identifiés dans ce chapitre sont utilisés ultérieurement dans le chapitre 2 pour évaluer les difficultés de développement régional rencontrées en Tunisie.

Harmonisation avec la typologie régionale de l'OCDE

La définition et la typologie des régions contribuent à définir des politiques territoriales adéquates pour répondre aux besoins spécifiques, aux actifs ainsi qu'aux faiblesses des différents territoires. Les régions des pays membres de l'OCDE sont classées en deux niveaux territoriaux (TL, acronyme anglais pour Territorial Level) afin de faciliter la comparabilité à l'échelle internationale. Le niveau supérieur (niveau territorial 2, TL2) se

compose des grandes régions et le niveau inférieur (niveau territorial 3, TL3) comporte les petites régions.

L'OCDE présente des données infranationales pour toutes les régions des 36 pays membres, lesdites régions étant classées en fonction des deux niveaux territoriaux qui reflètent l'organisation administrative des pays. Toutes les régions de l'OCDE sont définies dans les limites de leurs frontières nationales. De manière générale, les 389 grandes régions (TL2) de l'OCDE correspondent au premier échelon administratif de gouvernement infranational. Tel est le cas par exemple, en France et en Allemagne, de la région de Normandie et de l'État de Bavière, respectivement. Les 2 251 petites régions (TL3) de l'OCDE se situent dans une région TL2¹. Par exemple, la région TL2 d'Aragon en Espagne englobe trois régions TL3 : Huesca, Teruel et Saragosse. Les régions TL3 correspondent aux régions administratives, à l'exception de l'Australie, de l'Allemagne et des États-Unis².

Si l'on applique cette logique à la Tunisie, le niveau territorial 2 comporte les six régions tunisiennes ainsi que le Grand Tunis. Parallèlement, les 24 gouvernorats sont classés dans la catégorie du niveau territorial 3. Le tableau 1.2 présente la liste des régions TL2 et TL3 de Tunisie. Cette classification qui, pour les pays européens, est largement conforme à la classification Eurostat NUTS 2013, favorise la comparabilité des unités géographiques de même niveau territorial. En effet, ces deux niveaux, établis officiellement et relativement stables dans tous les pays membres de l'OCDE³, servent de cadre de conception et de mise en œuvre de politiques régionales dans la plupart des pays.

Tableau 1.2. Régions de Tunisie par niveau territorial (NT)

Code	Description	NT
TN1	Grand -Tunis	2
TN11	Tunis	3
TN12	Ariana	3
TN13	Ben Arous	3
TN14	Manouba	3
TN2	Nord-Est	2
TN21	Nabeul	3
TN22	Zaghuan	3
TN23	Bizerte	3
TN3	Nord-Ouest	2
TN31	Béja	3
TN32	Jendouba	3
TN33	Le Kef	3
TN34	Siliana	3
TN4	Centre-Est	2
TN41	Sousse	3
TN42	Monastir	3
TN43	Mahdia	3
TN44	Sfax	3
TN5	Centre-Ouest	2
TN51	Kairouan	3
TN52	Kasserine	3
TN53	Sidi Bouzid	3
TN6	Sud-Est	2
TN61	Gabés	3
TN62	Médenine	3
TN63	Tataouine	3

Code	Description	NT
TN7	Sud-Ouest	2
TN71	Gafsa	3
TN72	Tozeur	3
TN73	Kébili	3

Source : OCDE (2018^[3]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*,
https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

Cette classification territoriale permet d'opérer une comparaison plus pertinente des régions tunisiennes avec les régions de l'OCDE afin d'analyser et d'identifier les tendances de développement régional. En outre, la classification des petites régions (TL3) peut être affinée. Les régions TL3 des pays de l'OCDE sont caractérisées en fonction de leur densité de population et de leur isolement selon trois sous-catégories : régions principalement urbaines, régions intermédiaires et régions principalement rurales.

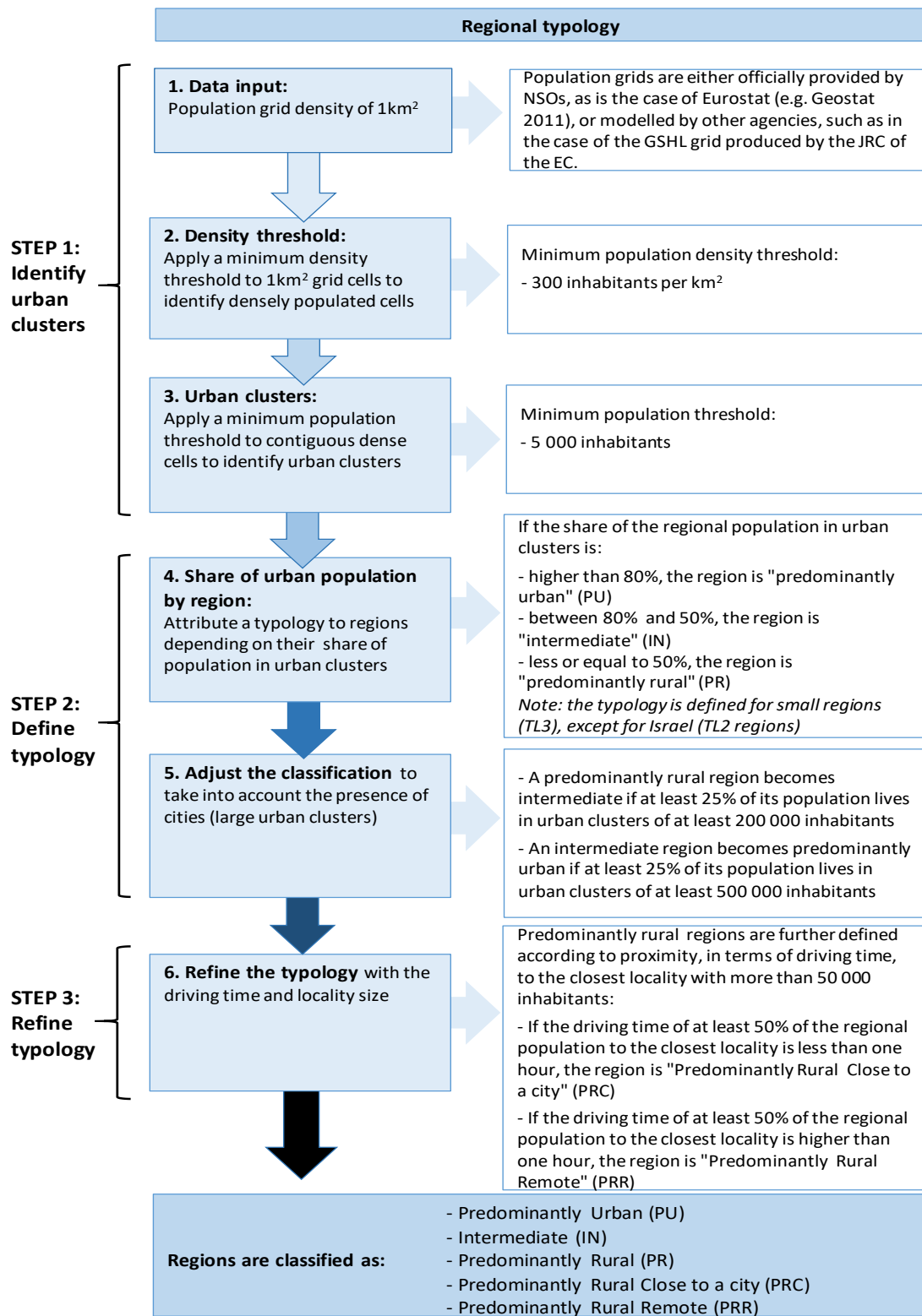
Distinction entre régions rurales et régions urbaines

La politique de développement régional fondée sur une distinction entre zones urbaines, rurales et intermédiaires ; favorise l'adoption d'une approche plus nuancée pour répondre aux difficultés rencontrées par les différents types de région. La classification des régions TL3 repose principalement sur la proportion de population régionale vivant dans des zones très denses. Les grilles de population carroyées au km² désormais disponibles à l'échelle mondiale permettent de calculer la densité de population de toutes les zones (*grid*) des régions TL3 et d'adapter ces informations à toutes les géographies concernées (OCDE, 2009^[4]). Les grids sont estimés fortement peuplés lorsqu'ils comptent plus de 300 habitants au km² (graphique 1.2)⁴. Ensuite, les grids fortement peuplés contigus sont considérés comme des grappes urbaines lorsque leur population totale dépasse 5 000 habitants.

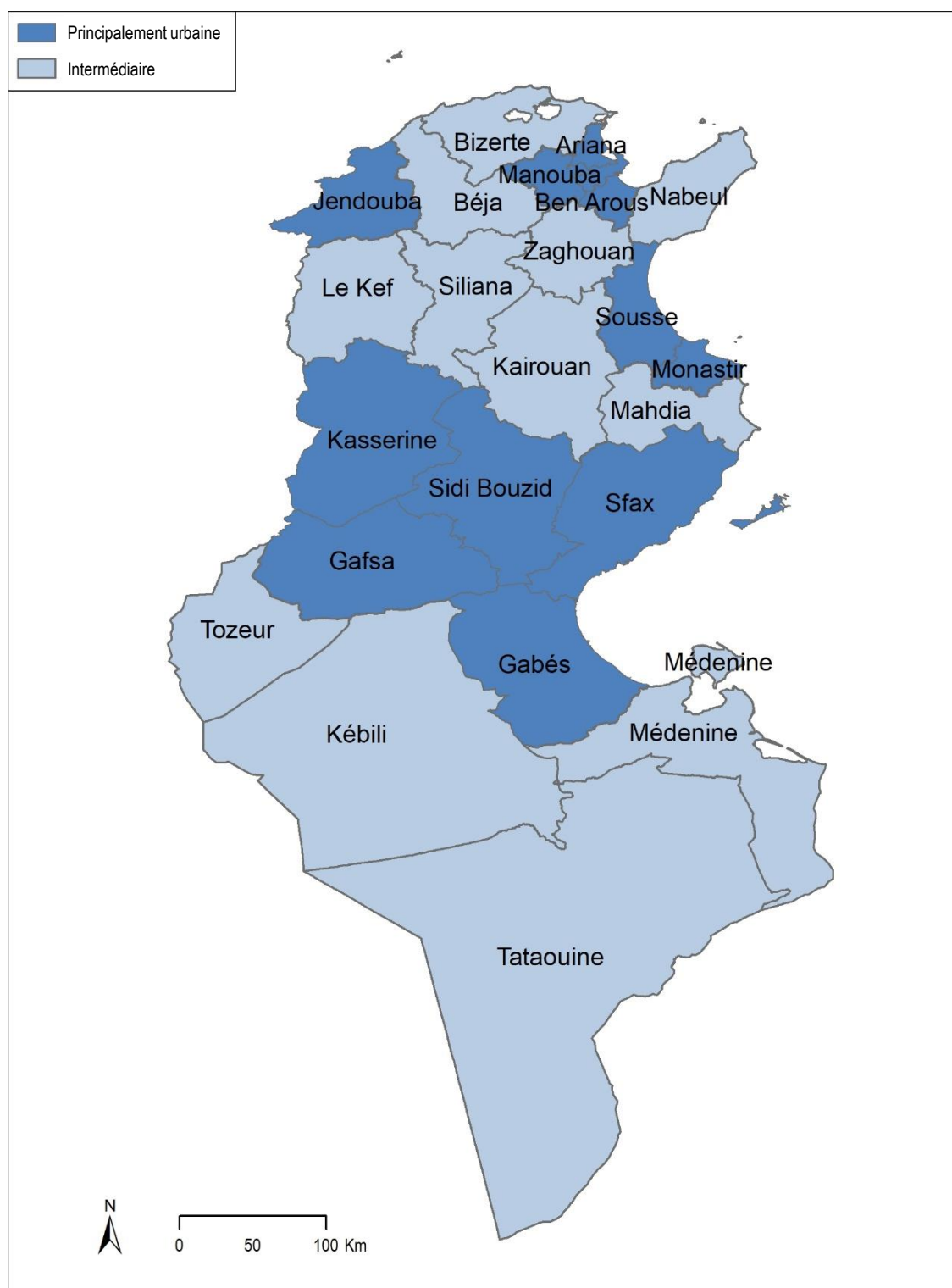
Par conséquent, cette méthodologie classe les régions TL3 dans la catégorie des régions principalement rurales lorsque la population de leurs unités locales rurales est supérieure à 50 pour cent de la population régionale totale. Lorsque plus de 80 % de la population de la région vit dans des unités locales urbaines, la région est considérée comme principalement urbaine. Enfin, les régions comptant 50 à 80 % de population urbaine sont définies comme des régions intermédiaires.

Selon cette méthodologie de classification, douze gouvernorats peuvent être considérés comme principalement urbains (PU) et douze sont des zones intermédiaires (IN) (graphique 1.3). Cette classification harmonisée permet d'opérer des comparaisons entre les différents types de régions tunisiennes et les régions des pays de l'OCDE. Selon cette classification, 62 % des Tunisiens vivent dans des régions principalement urbaines, ce qui représente environ 30 % du territoire national tunisien. En comparaison avec la zone de l'OCDE, les régions urbaines de Tunisie sont plus peuplées et plus importantes en termes d'envergure territoriale. En moyenne, les régions urbaines représentent 47,7 % de la population générale et 7,8 % du territoire de l'OCDE.

Graphique 1.2. Typologie régionale



Source: Adapté de OCDE (2018^[3]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

Graphique 1.3. Typologie des Gouvernorats (régions TL3)

Source : OCDE (2018_[3]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

La classification régionale urbaine/rurale décrite précédemment s'est révélée utile pour examiner les différentes tendances de développement régional des pays de l'OCDE. Par exemple, elle permet d'expliquer les différences régionales en matière de performance économique et de marché du travail (OCDE, 2011^[5]). Dans les pays de l'OCDE, les régions principalement rurales se montrent considérablement moins productives que les régions principalement urbaines, malgré l'effort fourni pour combler l'écart de productivité depuis 2000 à hauteur de plus de 7 % (OCDE, 2018^[3]). Des informations plus précises concernant les performances régionales de cette nature permettent de réaliser une comparaison des régions à l'intérieur et au-delà des frontières d'un pays, ce qui facilite l'adaptation des stratégies de développement aux besoins spécifiques des différentes régions.

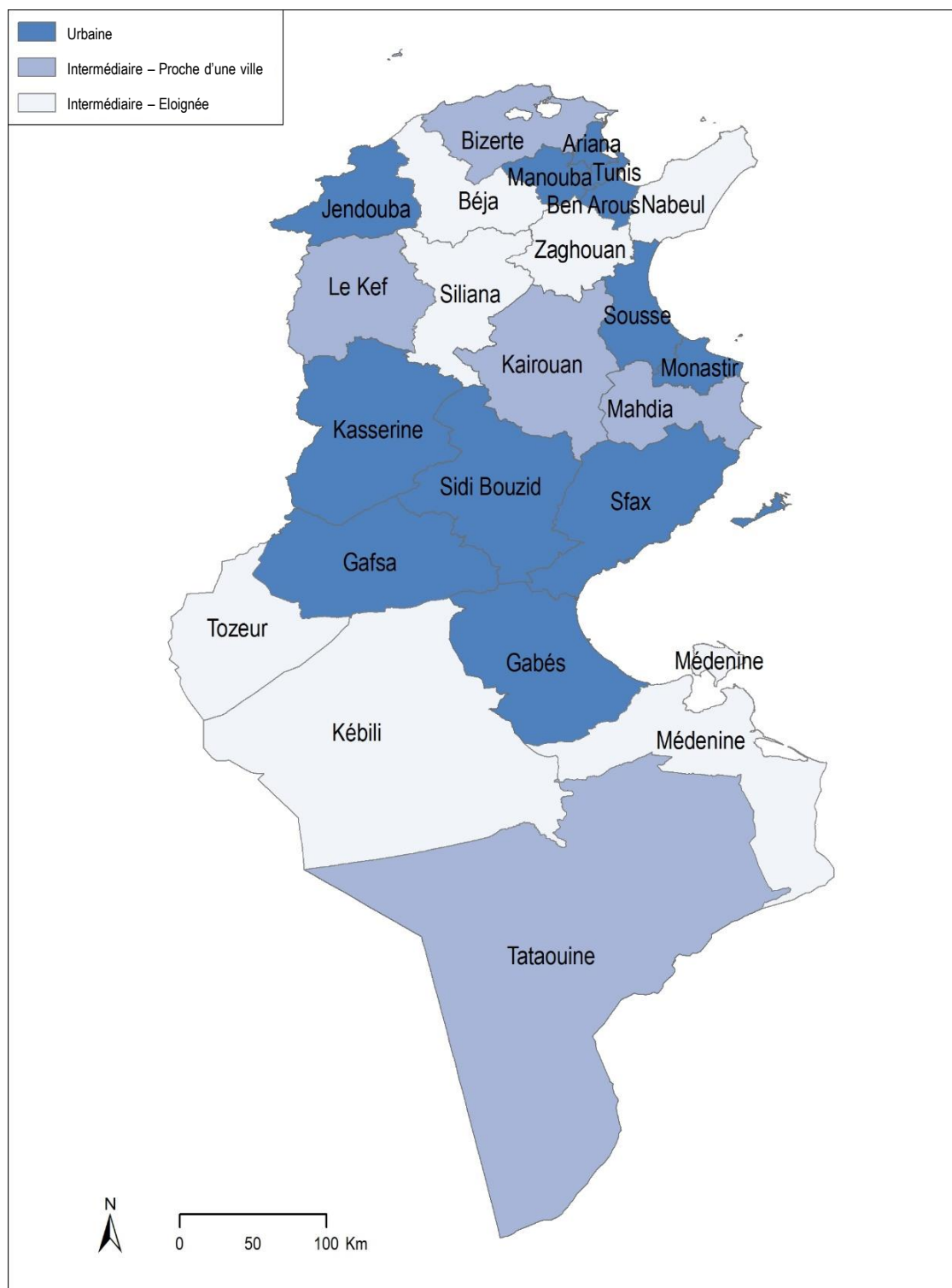
Extension de la typologie régionale : éloignement et proximité avec les villes

La typologie régionale urbaine/rurale est encore affinée de façon à établir une distinction entre les régions intermédiaires et les régions rurales éloignées et celles proches d'un centre de population. La proximité avec les centres de population peut avoir des conséquences économiques importantes. Il a été démontré que les effets d'agglomération économique sont des facteurs de développement économique importants (Ahrend et Schumann, 2014^[6] ; Veneri et Ruiz, 2016^[7]) et que ces économies d'agglomération peuvent donner lieu à des externalités positives sur les régions avoisinant les grandes villes. Par conséquent, il est important d'identifier les différences économiques qui émergent en raison du potentiel des économies d'agglomération, en incluant la proximité avec une ville en tant que caractéristique des régions lors de la classification territoriale.

La typologie régionale étendue de l'OCDE comporte cinq types de région : principalement urbaine (PU), intermédiaire proche d'une ville (INP), intermédiaire éloignée (INE), principalement rurale proche d'une ville (PRP) et principalement rurale éloignée (PRE) (Brezzi, Dijkstra et Ruiz, 2011^[8]). Les régions rurales sont classées en fonction du temps nécessaire à au moins 50 % de leur population pour rejoindre la ville la plus proche (Dijkstra et Poelman, 2008^[9]). Si 50 % de la population régionale met au moins 60 minutes à rejoindre un centre de population d'au moins 50 000 habitants, les régions rurales et urbaines sont alors classées dans la catégorie des régions éloignées. Il s'agit de régions proches de villes (graphique 1.2).

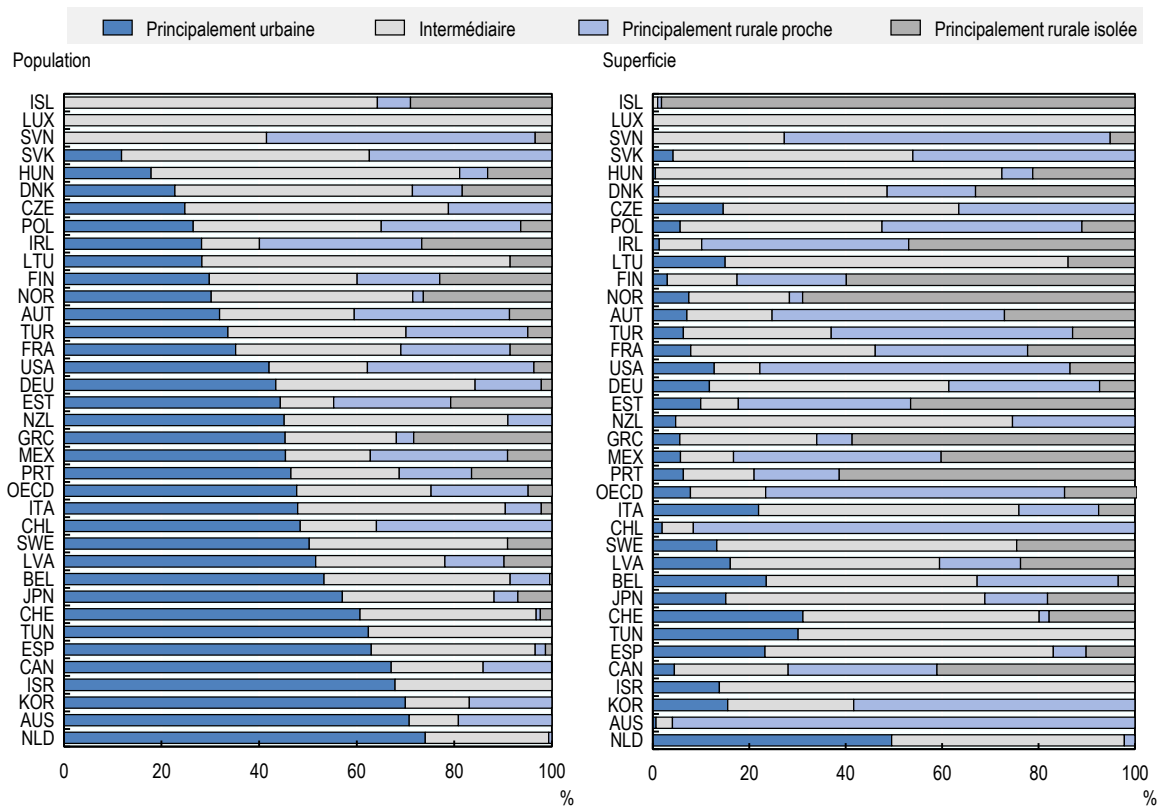
Opérer une distinction entre les régions en fonction de leur éloignement permet de nuancer davantage les politiques de développement régional en Tunisie et de les cibler avec efficacité sur les spécificités des régions. Sept sur douze régions non-urbaines de Tunisie sont éloignées, ce qui signifie que plus de 50 % de leur population vit à plus de 60 minutes de transport de la ville la plus proche (graphique 1.4). Six régions sont proches d'une ville.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la distinction entre les régions rurales éloignées et les régions rurales proches des villes a démontré son impact sur le développement économique. Les zones rurales proches des villes ont connu une importante augmentation de leur population, qui représente aujourd'hui 80 % de la population rurale des pays de l'OCDE (graphique 1.5). En outre, elles sont parvenues à réduire l'écart de productivité par rapport aux régions urbaines (OCDE, 2018^[3]). À l'inverse, les régions rurales éloignées n'ont pas réussi à accroître leur productivité par rapport aux régions urbaines.

Graphique 1.4. Classification régionale élargie en Tunisie

Source : Calculs effectués par OCDE, 2019.

Graphique 1.5. Répartition de la population et des zones par type de région (TL3), 2017



Source : OCDE (2018^[2]), *Statistiques régionales de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/reg-ion-data-fr>.

Niveau d'urbanisation des municipalités tunisiennes

Dans le cadre de la réforme de décentralisation en Tunisie, les administrations municipales gagnent en envergure politique et économique. Par exemple, la première élection des maires, qui assurent la gestion des affaires municipales et contrôlent une partie des décisions ayant trait aux dépenses publiques locales, a eu lieu en mai 2018.

Le niveau d'urbanisation des municipalités, l'un des critères utilisés dans le système statistique européen, pourrait donner lieu à davantage de précision en matière de statistiques territoriales en Tunisie. Lorsqu'il est appliqué aux unités administratives locales, le niveau d'urbanisation répartit les municipalités en trois catégories : les grandes villes (*cities*), les villes moyennes (*town*) et zones de densité moyenne (*suburbs*), et zones rurales (Dijkstra et Poelman, 2014^[10]). La classification du niveau d'urbanisation tient compte de la densité de population et des seuils démographiques définis dans le graphique 1.6, et propose ainsi une approche fondée sur la population pour décrire et catégoriser les municipalités et le territoire général d'un pays.

Au moyen de grilles de population qui fournissent des informations au niveau du kilomètre carré, les carreaux de grilles contigus sont répartis en trois groupes (Dijkstra et al., 2018^[11]):

Les « *Grappes urbaines* » se composent de cellules de grilles contiguës d'1 km carré avec une densité minimale de 300 habitants par km carré et une population totale minimale de 5 000 habitants.

Les « **Grappes à forte densité** » ou « **centres urbains** » se composent de cellules de grilles contiguës d'1 km carré avec une densité minimale de 1500 habitants par km carré et une population totale minimale de 50 000 habitants.

Les « **Zones rurales** » sont des carreaux inférieurs au seuil de densité de population de 300 habitants par km² et tous les autres carreaux non classés dans la catégorie des grappes urbaines sont, par définition, des zones rurales.

À l'instar des unités administratives locales d'Europe, telles que les Gemeinden en Allemagne ou les Kommuner en Suède, les municipalités tunisiennes peuvent être classées en trois catégories au regard de la définition des carreaux de grilles de population en tant que grappes urbaines, centres urbains et carreaux de grilles ruraux (graphique 1.6). Les municipalités sont définies comme des (i) zones à forte densité de population (à savoir, les « grandes villes ») dès lors qu'au moins 50 % de la population de l'unité administrative locale vit dans des grappes urbaines à forte densité. (ii) zones à densité intermédiaire (à savoir, les « villes moyennes et banlieues ») dès lors que moins de 50 % de la population de l'unité administrative locale vit dans des carreaux à faible densité et moins de 50 % vit dans des grappes urbaines à forte densité. (iii) zones à faible densité de population (à savoir, les « zones rurales ») dès lors que plus de 50 % de la population vit dans des carreaux à faible densité (Dijkstra et Poelman, 2014^[10]).

Graphique 1.6. Règles de densité et de démographie applicables au niveau d'urbanisation

			Zones en dehors d'établissements humains	Etablissement humain par taille de la population		
				Petits	Moyens	Grands
				500-5 000	5 000-50 000	>50 000
Critères au niveau de la cellule	Haute densité	>1 500	Non applicable	Villages	Villes moyennes denses	Grandes villes
	Densité modérée	300-1 500	Banlieues		Villes moyennement denses	
Habitants par km2	Basse densité	50-300	Zone rurale éparse			
	Très basse densité	<50	Zone essentiellement inhabitée			

Source: Dijkstra, L. et H. Poelman (2014^[10]), « A harmonised definition of cities and rural areas: The new degree of urbanisation », *EC Regional Working Paper*.

Le niveau d'urbanisation est pertinent car il fournit une bonne évaluation des zones urbaines et permet ainsi d'éclairer les décisions d'aménagement. Les zones urbaines sont des zones à densité de population relativement forte. Ces informations permettent d'identifier les zones dans lesquelles des investissements dans le transport local seraient pertinents. En outre, l'application du niveau d'urbanisation peut également révéler le potentiel commercial des zones au regard de l'activité démographique et économique proche. Le concept de niveau d'urbanisation peut également se révéler un outil utile de

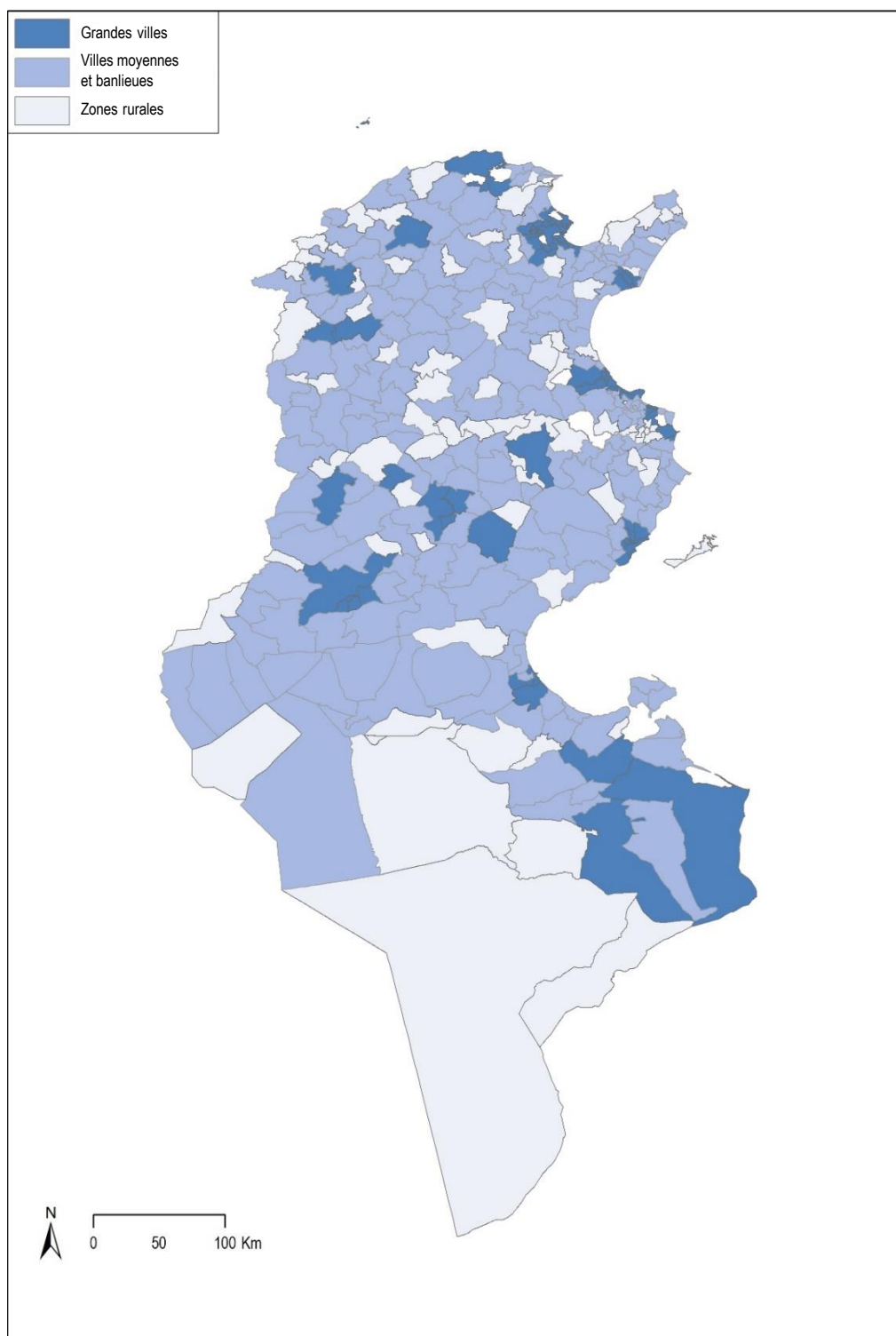
suivi des objectifs de développement durable (ODD), dont certains se rapportent aux grandes villes et sont fortement sensibles aux limites urbaines (à savoir, zone bâtie par habitant, accès aux transports publics, etc.).

Si la Tunisie ne dispose pas de la grille de population officielle nécessaire pour déterminer le niveau d'urbanisation, il existe néanmoins d'autres sources disponibles à l'échelle mondiale. La Grille de population par établissement humain mondial (Global Human Settlement Population Grid – GHSPop; (Schiavina, Freire et MacManus, 2019^[12])), développé par le Centre commun de recherche (JRC) de l'Union européenne, combine des images satellites (provenant du satellite GHS Landsat) pour produire une zone bâtie grâce aux données démographiques recueillies par le CIESIN de l'Université de Columbia afin de calculer une grille de population mondiale disponible gratuitement. La grille de population qui en résulte permet l'application du niveau d'urbanisation à l'ensemble des municipalités tunisiennes.

En Tunisie, 79 sur 350 unités administratives locales (*baladyiat*) sont définies comme des grandes villes (zones à forte densité de population d'au moins 50 000 habitants), 193 unités administratives locales peuvent être considérées comme des zones à densité intermédiaire (villes moyennes et banlieues) et les 78 unités administratives locales restantes sont des zones à faible densité de population (zones rurales et villages) (graphique 1.7). Sur la population nationale totale d'environ 11 millions d'habitants, 49 % vit dans des grandes villes, 45 % dans des villes moyennes et banlieues et 5 % en zones rurales.

En comparaison avec les pays de l'OCDE, la Tunisie est relativement plus urbanisée, avec des grandes villes représentant 12 points de pourcentage de plus en termes de population. Dans les pays européens de l'OCDE, en moyenne, 37 % des résidents vivent dans des grandes villes, 30 % dans des villes moyennes ou banlieues et 33 % dans des zones rurales. Seuls quatre des vingt-six pays européens de l'OCDE pris en compte (Islande, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni) enregistrent une population plus importante dans les grandes villes que celle de la Tunisie (Eurostat, 2019^[13]). Le niveau d'urbanisation supérieur en Tunisie par rapport à la plupart des pays de l'OCDE peut s'expliquer par divers facteurs. Tout d'abord, les établissements humains en Tunisie sont davantage concentrés dans une poignée de municipalités tandis que les autres régions du pays se composent de grandes zones inhabitées. De plus, le pays compte peu de villes de taille moyenne. Cette configuration d'implantation pourrait générer un niveau d'urbanisation plus important avec des niveaux de densité de population régionaux comparables. Elle risque de provoquer des problèmes de détection par satellite de la zone bâtie située hors des centres urbains. En cas de problème de détection de ce type, une part plus importante de la population dans une zone donnée est attribuée à la zone voisine dans laquelle des constructions sont détectées, ce qui augmente la part de population dans ces espaces.

L'identification du niveau d'urbanisation des unités administratives locales tunisiennes peut soutenir la proposition d'une vision plus nuancée de leur territoire réparti en trois groupes d'unités administratives locales. Cibler les politiques sur les défis couramment rencontrés au sein des municipalités de même niveau d'urbanisation (par exemple, fourniture de services en zones rurales ou logements disponibles et abordables dans les grandes villes) peut contribuer de manière conséquente à l'amélioration du développement régional.

Graphique 1.7. Degré d'urbanisation en Tunisie par unité administrative

Note : Ce calcul repose sur la grille GHSPop et sur le découpage des municipalités tunisiennes de 2018.

Source : Données fournies par INS; OCDE (2018^[2]),

Statistiques régionales de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Notes

¹ À la seule exception des États-Unis, où les régions NT3 sont des zones économiques fonctionnelles qui s'étendent au-delà des frontières étatiques.

² En raison de la disponibilité limitée des données, les indicateurs du marché du travail au Canada sont présentés pour les groupes des régions NT3. Dans la mesure où ces groupes ne font pas partie des grilles territoriales officielles de l'OCDE, ils sont qualifiés, par souci de simplicité, de grilles non-officielles (GNO) et sont comparés aux régions NT3 des autres pays. L'Allemagne possède également une catégorie de GNO composée des 96 régions d'aménagement du territoire, un niveau intermédiaire entre les 16 Länder (TL2) et les 402 Kreise (TL3). Les GNO allemandes permettent un niveau de morcellement spatial comparable à celui des autres pays.

³ Pour obtenir plus de précisions, cf. la grille territoriale de l'OCDE, disponible à l'adresse : <http://www.OCDE.org/regional/regional-policy/territorial-grid-2018.pdf>.

⁴ En ce qui concerne le Japon et la Corée, un seuil de densité de 600 habitants au km² est appliqué.

Références

- Ahrend, R. et A. Schumann (2014), « Does Regional Economic Growth Depend on Proximity to Urban Centres? », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2014/7, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz0t7fxh7wc-en>. [6]
- Banque Mondiale (2019), *World Development Indicators*, <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-development-indicators>. [1]
- Brezzi, M., L. Dijkstra et V. Ruiz (2011), « OECD Extended Regional Typology: The Economic Performance of Remote Rural Regions », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2011/6, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg6z83tw7f4-en>. [8]
- Dijkstra, L. et al. (2018), « Applying the degree of urbanisation to the globe ». [11]
- Dijkstra, L. et H. Poelman (2014), « A harmonised definition of cities and rural areas: The new degree of urbanisation », *EC Regional Working Paper*. [10]
- Dijkstra, L. et H. Poelman (2008), « Remote rural regions - How proximity to a city influences the performance of rural regions - Regional Policy - European Commission », *Regional Focus*, vol. 1, http://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/regional-focus/2008/remote-rural-regions-how-proximity-to-a-city-influences-the-performance-of-rural-regions (consulté le 14 septembre 2018). [9]
- Eurostat (2019), *Eurostat: Degree of Urbanisation (database)*, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/degree-of-urbanisation/data/database>. [13]
- OCDE (2018), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en. [3]
- OCDE (2018), *Statistiques régionales de l'OCDE (base de données)*, OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>. [2]

- OCDE (2011), *OECD Regions at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris, [5]
http://dx.doi.org/10.1787/reg_glance-2011-en.
- OCDE (2009), *Regional Typology: Updated Statistics*, OCDE, Paris, [4]
<http://dx.doi.org/www.oecd.org/gov/regional/statisticsindicators>.
- Schiavina, M., S. Freire et K. MacManus (2019), *GHS population grid multitemporal (1975, 1990, 2000, 2015)*, [12]
- Veneri, P. et V. Ruiz (2016), « Urban-to-rural population growth linkages: Evidence from OECD TL3 regions », *Journal of Regional Science*, vol. 56/1, pp. 3-24. [7]

Chapitre 2. Utilisation des indicateurs territoriaux pour soutenir le développement régional

Ce chapitre analyse le développement régional dans l'ensemble des régions tunisiennes. Il explique en quoi les indicateurs territoriaux peuvent éclairer et faciliter l'élaboration de politiques de développement régional. Il examine les disparités régionales intérieures en Tunisie et les différences entre les régions tunisiennes et celles de l'OCDE. Il met en exergue les écarts importants en termes de développement socio-économique entre les régions côtières de Tunisie et les régions intérieures plus isolées. Sur la base des données disponibles et des différents indicateurs territoriaux, cette analyse met en lumière quatre facteurs clés d'une croissance géographiquement plus inclusive en Tunisie, à savoir le capital humain, le développement du secteur privé et la création d'emplois, l'urbanisation ainsi que l'accessibilité des régions éloignées.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les politiques de développement régional ont évolué vers des approches fondées sur la complémentarité entre les territoires et la cohérence des secteurs, ainsi que la mobilisation de tous les échelons du gouvernement pour répondre aux attentes des citoyens. Le développement régional qui tient compte de l'organisation décentralisée des compétences mais également des caractéristiques géographiques, économiques et sociales des territoires est un défi à relever par tous les pays membres et non-membres de l'OCDE tels que la Tunisie.

La collecte et l'analyse précises et régulières des données forment une base fondamentale pour l'élaboration de politiques régionales. Les indicateurs territoriaux sont indispensables à la mise en place de politiques régionales dans la mesure où ils permettent une comparaison avec les régions d'autres pays à économie similaire, facilitent l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques et permettent d'en suivre la progression au fil du temps. Les indicateurs territoriaux sont surtout nécessaires pour identifier les atouts et défis spécifiques à chaque région. Par conséquent, les indicateurs territoriaux constituent une part importante des politiques de développement régional modernes fondées sur une approche localisée.

En Tunisie, les indicateurs territoriaux révèlent que la géographie économique du pays se caractérise par des écarts importants entre les régions côtières et intérieures. En comparaison des régions côtières plus dynamiques, les régions intérieures de Tunisie sont relativement pauvres et accusent un retard économique. S'il existe une multitude de raisons qui expliquent l'écart économique régional entre les zones côtières et intérieures du pays, les facteurs tels que l'éducation, l'accessibilité ou la structure sectorielle des économies régionales jouent tous un rôle important.

Les régions côtières disposent d'une meilleure infrastructure de transport que les régions intérieures isolées, et donc un meilleur accès aux marchés. Elles abritent et ont tendance à attirer une population active plus qualifiée. L'économie des régions côtières est dominée par les entreprises plus dynamiques de secteurs axés sur l'exportation, les économies des régions intérieures se composent principalement de secteurs non-exportatrice protégés (OCDE, 2018^[1]). De ce fait, les divergences régionales en termes de productivité, de chômage ou de niveaux de revenu sont importantes entre les zones côtières et intérieures.

Dans le cadre de son processus de décentralisation, le gouvernement tunisien réexamine également ses politiques régionales. La nouvelle Constitution adoptée en 2014 définit le développement régional comme un objectif gouvernemental primordial. En raison des disparités régionales importantes dans le pays et des conséquences sociales et économiques d'un développement déséquilibré, la nouvelle constitution vise à donner aux autorités locales les moyens de relever les défis du développement infranational.

Ce chapitre présente et analyse les tendances de développement régional en Tunisie. Il compare les régions tunisiennes à celles des pays de l'OCDE, et identifie certains des principaux obstacles à un développement régional durable et équitable en Tunisie. Enfin, ce chapitre met en relief la nécessité d'opter pour une nouvelle approche du développement régional qui tienne compte des différences régionales et des caractéristiques propres à chaque région afin d'opérer une réduction durable des disparités régionales, un objectif inclus dans le Plan national de développement stratégique à l'horizon 2016-2020 (MDICI, 2015) et la nouvelle loi sur les investissements (2016).

La dichotomie intérieure/côtière : disparités régionales en Tunisie.

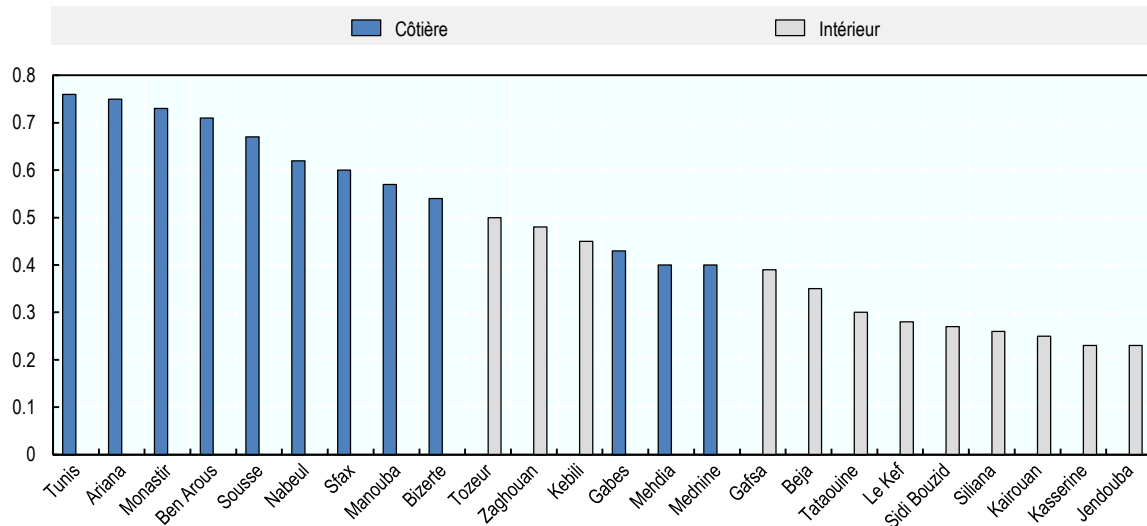
Les disparités régionales sont un défi politique majeur en Tunisie depuis la révolution du 14 janvier 2011 (OCDE, 2017). Au cours des dernières décennies, le développement économique en Tunisie est resté déséquilibré et n'a fait qu'accentuer les écarts déjà importants entre les zones côtières et l'intérieur du pays. Cette croissance régionale déséquilibrée empêche un développement prospère en Tunisie. En effet, les disparités économiques régionales conséquentes constituent un obstacle à une croissance durable en Tunisie (Banque mondiale, 2014^[2]).

Sur l'ensemble du territoire tunisien, les régions côtières sont plus développées que les régions intérieures du sud. La division entre les régions côtières et intérieures de Tunisie ne se limite pas à une question de moyens économiques, mais implique également des différences en termes de bien-être et de démographie. L'Indice de développement régional pluridimensionnel élaboré par le gouvernement tunisien met en relief cette division à l'échelle des gouvernorats (régions TL3) (graphique 2.1)¹. Ce score composite comprend quatre piliers : (i) conditions de vie, (ii) capital humain, (iii) indicateurs sociaux et démographiques et (iv) indicateurs du marché du travail².

Les cinq régions les plus développées sont des zones côtières tandis que les cinq régions les moins développées font partie du territoire intérieur tunisien. L'Indice de développement régional est compris entre zéro et un. Les valeurs supérieures indiquent des niveaux supérieurs de développement économique et socio-économique (cf. encadré 2.1 pour de plus amples explications). Si le score moyen de l'Indice de développement régional en Tunisie est d'environ 0,47, il varie néanmoins entre 0,23 et 0,76. Le score moyen des régions côtières est de 0,6. En revanche, le score moyen des régions intérieures ne s'élève qu'à 0,33, ce qui indique que le niveau de développement des régions intérieures est, selon l'indice, nettement inférieur à celui des régions côtières. Les deux gouvernorats enregistrant le meilleur score de développement, Tunis et Ariana, appartiennent tous deux à la grande région du Grand Tunis (TL2). Selon l'Indice de développement régional, Kasserine et Jendouba sont les régions les moins développées des 24 régions de Tunisie. La classification régionale du territoire tunisien dresse une représentation similaire des disparités régionales. Si l'IDR moyen s'élève à 0,53 dans les régions urbaines, il n'est que d'environ 0,38 dans les régions intermédiaires.

Graphique 2.1. Indice de développement régional en Tunisie, 2015

Distinction entre les régions côtières et les régions de l'intérieur du pays



Note : La catégorie côtière comprend tous les gouvernorats côtiers ainsi que le Grand Tunis.

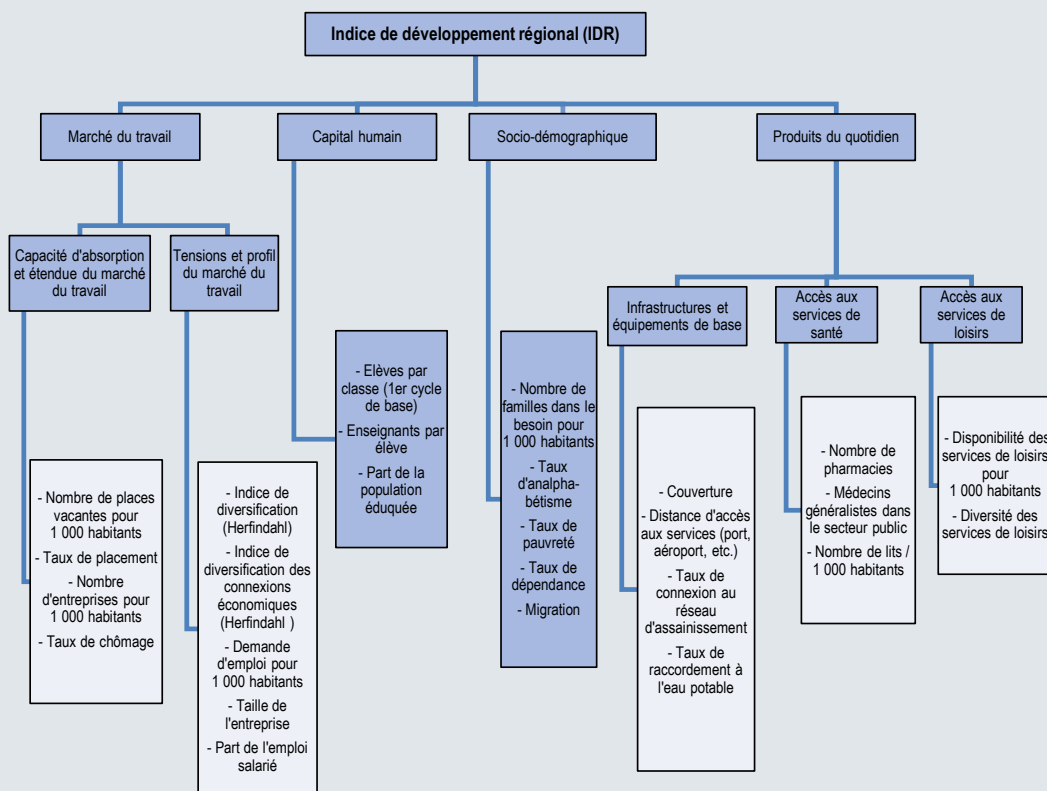
Source : Données fournies par le Ministère tunisien du Développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI).

La localisation de l'activité économique en Tunisie correspond au contraste marqué des indices de développement entre les régions côtières et les régions intérieures. Près de 92 % des entreprises industrielles sont situées à moins d'une heure de transport des trois principales grandes villes de Tunisie (Tunis, Sfax et Sousse). Cette concentration d'entreprises est considérablement plus importante que la concentration de population. En effet, cette zone n'abrite que 56 % de la population du pays (ECFR, 2017^[3]).

Encadré 2.1. Mesure du développement régional en Tunisie

L'Indice de développement régional (IDR) (Graphique 2.2), produit par le Ministère tunisien du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), est une mesure composite du développement régional calculée pour chacun des 24 gouvernorats tunisiens. Il est compris entre 0 et 1. Les valeurs supérieures indiquent des niveaux supérieurs de développement. L'IDR est utilisé par le gouvernement pour la formulation du plan d'investissement du pays et pour répartir le budget auprès des autorités locales. L'IDR est un indice composite qui comprend quatre piliers : i) conditions de vie, ii) capital humain, iii) indicateurs sociaux et démographiques, iv) indicateurs économiques pour le marché du travail.

L'IDR ne rend pas compte des composantes séparément en soulignant la valeur composite. En outre, la méthodologie de construction de l'indice (par exemple, méthode d'agrégation, pondérations, définition des indicateurs) n'est pas publiée et reste donc difficile à reproduire. Le recours à un ensemble d'indicateurs ou à un tableau de bord doit être appuyé par plusieurs institutions du pays (par exemple, le Ministère des finances, l'INS, etc.).

Graphique 2.2. Indice de développement régional de Tunisie

Source : Données fournies par le Ministère tunisien du Développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI).

Les centres urbains côtiers aux environs de Tunis, Sfax et Sousse sont le moteur économique de la Tunisie et génèrent environ 85 % du PIB tunisien (Banque mondiale, 2014^[2]). Cette forte concentration géographique de l'activité économique en Tunisie se reflète dans les divergences spatiales au regard des variables économiques (par exemple les taux de revenu ou de chômage) et socio-économiques (accès aux services).

Niveaux de vie dans les régions tunisiennes : pauvreté et inégalité

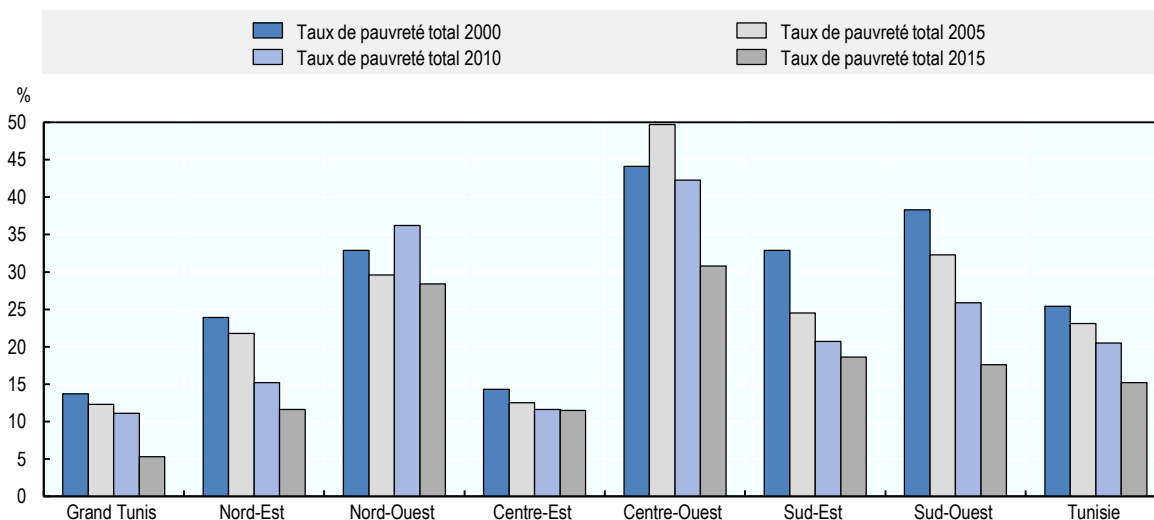
En Tunisie, la croissance économique a permis d'élever les niveaux de vie. Une croissance annuelle moyenne du PIB supérieure à 3,5 % a donné lieu à une atténuation conséquente de la pauvreté en Tunisie entre 2000 et 2015. Malgré les améliorations générales des niveaux de vie, la pauvreté et l'inégalité restent source d'inquiétude politique sur l'ensemble du territoire tunisien. Plus particulièrement, les niveaux de vie restent grandement variables d'une région à l'autre.

Les niveaux de vie se sont améliorés dans toutes les grandes régions tunisiennes depuis 2000. Selon les données d'une enquête menée auprès des ménages, entre 2000 et 2015, la part de tunisiens vivant dans la pauvreté a baissé de 40 % (graphique 2.3). En 2000, un tiers de la population tunisienne vivait au-dessous du seuil de pauvreté national. En 2015, l'augmentation des niveaux de vie a eu pour effet de ramener ce taux de pauvreté à 15 %

de la population nationale. La baisse la plus importante de la pauvreté a été enregistrée dans les régions Grand Tunis et Nord-Est, où le taux de pauvreté a chuté de 61 % et 51 %, respectivement. La réduction de la pauvreté entre 2000 et 2015 s'est révélée la plus faible dans la région Nord-Ouest, avec une baisse de 14 %. D'autres mesures de la pauvreté, telles que les taux de pauvreté de la Banque mondiale fondés sur l'indice de 1,90 \$ (seuil de pauvreté international) ou de 3,20 \$ (seuil de pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire inférieur) par habitant, confirment la diminution conséquente de la pauvreté en Tunisie depuis 2000. La chute des taux de pauvreté régionale coïncidait avec une vague de croissance économique élevée en Tunisie. Le maintien d'une croissance de seulement 2 % par an depuis 2012 ne permettra probablement pas d'autres réductions considérables des taux de pauvreté. La création d'emplois est le moyen le plus efficace d'atténuer la pauvreté. Dès lors, une croissance économique avec un faible niveau de création d'emplois risque de freiner davantage l'amélioration des niveaux de vie.

Malgré les améliorations générales des niveaux de vie, les taux de pauvreté restent largement variables et vont de 5 % à 30 % (graphique 2.4). Dans la région du Grand Tunis, seulement 5 % de la population est pauvre, selon la définition de l'INS, et représente le taux de pauvreté le plus bas des régions TL2 de Tunisie. Les taux de pauvreté des régions Nord-Ouest (28 %) et Centre-Ouest (31 %) restent environ 6 fois plus élevés que celui de Grand Tunis. Ces taux de pauvreté, calculés par l'INS, reposent sur les besoins individuels élémentaires en termes d'apport énergétique nutritionnel³. En Tunisie, il existe également des statistiques territoriales pour mesurer la pauvreté extrême, qui correspond à un niveau de vie chutant au-dessous d'un niveau de subsistance susceptible de mettre en péril les besoins alimentaires minimum des ménages⁴.

Graphique 2.3. Baisse des taux de pauvreté, 2000-15



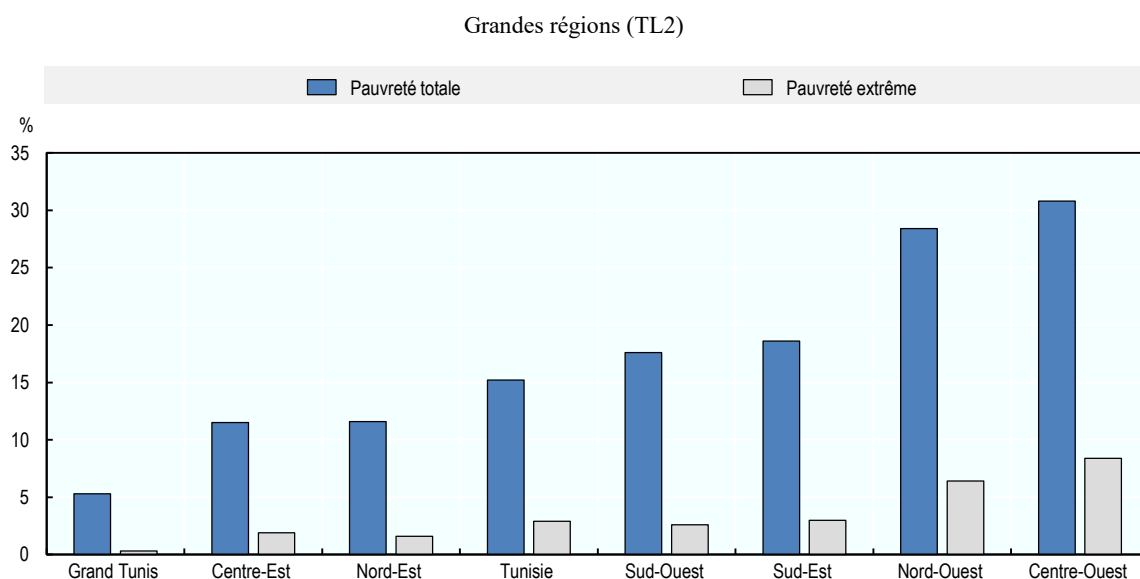
Source : Données fournies par INS et calculs effectués par l'auteur.

La pauvreté extrême est quatre fois plus répandue dans les régions les plus pauvres que dans les régions les plus prospères de Tunisie (graphique 2.4). Les divergences régionales de niveau de vie se démarquent également en comparaison des taux de pauvreté extrême. Dans la région intérieure du Centre-Ouest, le taux de pauvreté extrême est supérieur à 8 %, en contraste marqué avec Grand Tunis où la pauvreté extrême ne touche que 0,3 % de la population. En moyenne, les taux de pauvreté total et de pauvreté extrême sont

considérablement plus faibles dans les régions de l'est (côtières) que dans les régions de l'ouest (intérieures). Toutefois, la pauvreté demeure un défi socio-économique important dans diverses parties de Tunisie, comme par exemple dans la région Nord-Ouest où près de 28 % de la population est pauvre.

La réduction généralisée de la pauvreté et les améliorations des niveaux de vie trouvent également un écho en termes d'inégalité, comme le mesure l'indice de Gini de consommation des ménages, dans toutes les régions de Tunisie. Depuis 2000, l'inégalité de consommation en Tunisie a chuté de plus de 20 % (graphique 2.5). La convergence de consommation des ménages la plus importante a été observée dans la région Sud-Ouest, où le niveau d'inégalité a baissé de près de 30 %, ce qui coïncide également avec une réduction de la pauvreté de plus de 54 % dans cette région. En moyenne, les inégalités sont plus marquées dans les régions économiquement avancées telles que le Grand Tunis et le Centre-Est. Dans ces cas, les hauts niveaux d'inégalité sont assortis d'un haut niveau de revenu, comme l'indiquent les hauts niveaux de consommation moyenne. Les régions telles que Tunis enregistrent un niveau d'inégalité supérieur, pas nécessairement en raison du nombre important de ménages pauvres par rapport aux autres régions, mais parce qu'elles concentrent également des ménages à revenu élevé. Par conséquent, cette inégalité peut, par essence, découler d'un développement économique supérieur (comme le suggère la courbe de Kuznets).

Graphique 2.4. Différences régionales des taux de pauvreté, 2015

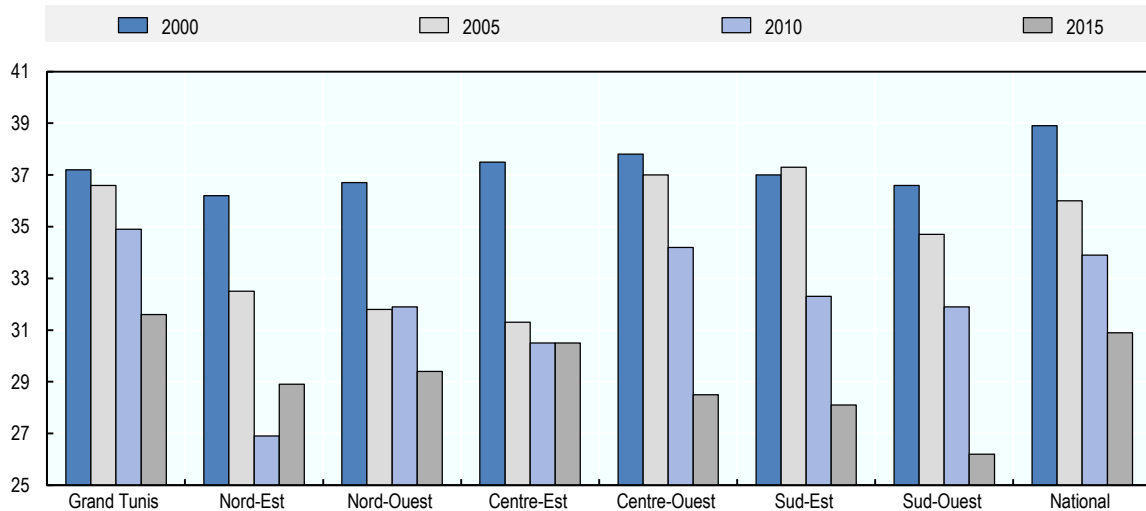


Note : Taux de pauvreté des ménages par région.

Source : Données fournies par INS.

Graphique 2.5. Indice de Gini des inégalités de la consommation des ménages dans les régions tunisiennes

Régions TL2, 2000-15



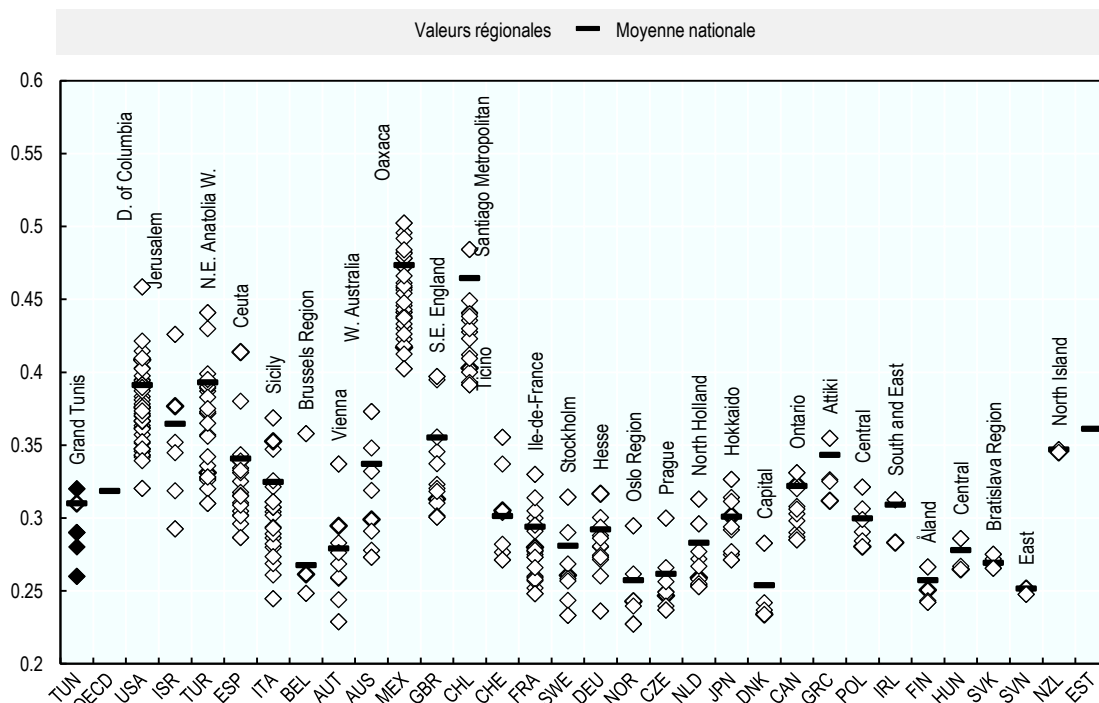
Note : L'indice de Gini est calculé pour les niveaux de consommation des ménages, à l'exclusion des achats de biens durables et des investissements dans les dépenses totales (tels que meubles, réfrigérateurs, maisons et voitures) et des dépenses extraordinaires telles que les mariages et les funérailles.

Source : Données fournies et calculs effectués par INS et OCDE.

L'inégalité de revenu dans les régions tunisiennes varie moins en termes géographiques que dans les régions des pays de l'OCDE (graphique 2.6). Le niveau d'inégalité nationale de la consommation des ménages marqué par un coefficient de Gini de 0,31 signifie que l'inégalité en Tunisie est inférieure de plus de 50 % à celle des pays de l'OCDE. En comparaison d'une grande partie des pays de l'OCDE, la difficulté pour la Tunisie n'est pas d'atténuer les inégalités interpersonnelles, qui sont dans l'ensemble inférieures à la moyenne de l'OCDE, mais de relever le niveau de développement et les niveaux de vie. De plus, la réduction des disparités entre les différentes régions du pays, moyennant un développement renforcé des régions les plus en retard, doit être la priorité des responsables politiques.

Graphique 2.6. Indice de Gini du revenu disponible dans les régions de l'OCDE et de la Tunisie

Grandes régions (TL2), 2014



Note : L'indice de Gini au sein d'une région est une mesure de l'inégalité au sein des régions d'un pays donné. L'indice est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite.

Source : OCDE (2018_[4]), *Statistiques régionales de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Estimation du produit intérieur brut à l'échelle régionale

Le manque d'informations statistiques concernant la production économique à l'échelle infranationale en Tunisie constitue un obstacle à l'amélioration de l'efficacité des politiques de développement régional. Une mesure systématique et régulière du PIB et du PIB par habitant dans l'ensemble des régions tunisiennes n'a pas encore été réalisée. Récemment, dans le cadre d'un projet de jumelage financé par l'Union européenne en partenariat avec l'ISTAT et l'INSEE, l'INS a réalisé un exercice d'estimation du PIB à l'échelle régionale⁵. Actuellement, ces données ne sont pas accessibles au public. En l'absence de données concernant le PIB, des méthodes non-conventionnelles et innovantes permettront de surmonter ces limitations afin de se faire une idée de la répartition spatiale de l'activité économique en Tunisie.

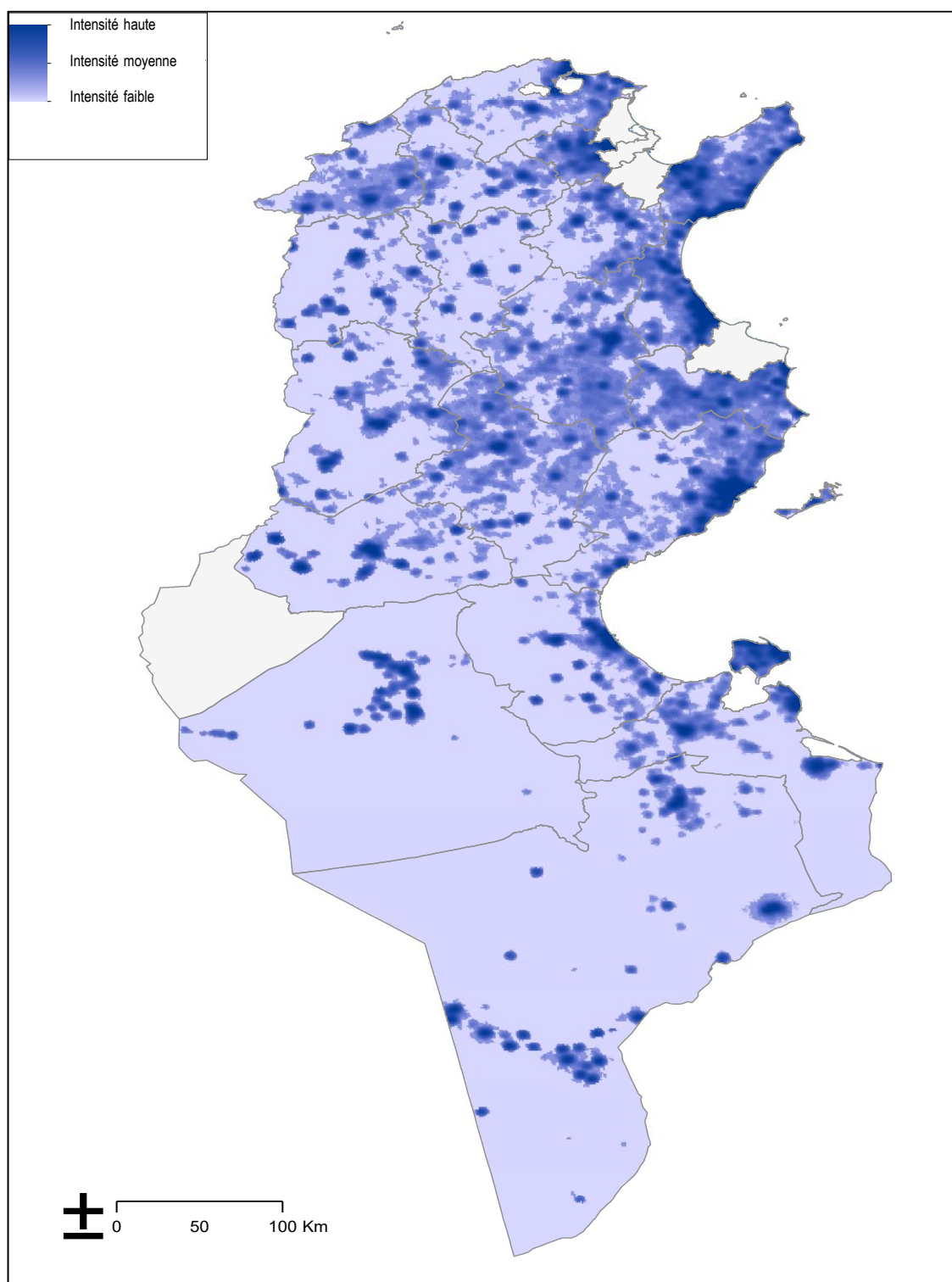
Selon des études récentes, il a été observé que l'éclairage nocturne fournit une variable adaptée pour diverses variables économiques telles que l'urbanisation ou la densité de population. Il a surtout été démontré qu'il produisait une bonne estimation du niveau de développement économique ainsi que de la croissance économique au fil du temps (Henderson, Storeygard et Weil, 2012_[5]). L'observation de l'éclairage nocturne peut être une autre source de données, en particulier dans la mesure où les gouvernements recueillent

des données économiques seulement occasionnellement ou réduisent la collecte de données pour des raisons financières.

Les données d'éclairage nocturne peuvent constituer une solution à court terme pour surmonter le manque de disponibilité des formes classiques de données et des statistiques officielles concernant le PIB fondées sur les systèmes des comptes nationaux (Banque mondiale, 2017^[6]). Dans de nombreux pays, les informations portant sur les mesures standard du PIB ne sont pas disponibles, ou le sont de manière occasionnelle, au-delà des moyennes nationales. À l'instar de la Tunisie, les données infranationales concernant les régions ou les villes se font parfois rares. Pourtant, les différences nationales d'activité économique peuvent être considérables. Le fait que les données d'éclairage nocturne soient systématiquement collectées et régulièrement calculées pour le monde entier suggère qu'elles constituent une alternative viable pour mesurer l'activité économique locale.

Étant donné le manque de données infranationales concernant le PIB, ce rapport utilise des données d'éclairage nocturne obtenues par satellite pour estimer les différences d'activité économique entre les différentes régions tunisiennes⁶. Un certain nombre d'études ont utilisé la variation nationale d'éclairage nocturne pour évaluer les différences de développement économique entre les différentes régions d'un même pays (Michalopoulos et Papaioannou, 2013^[7])⁷. Les données de luminosité sont codées sous forme de nombres entiers compris entre 0 et 63, les nombres entiers les plus élevés indiquant une luminosité annuelle moyenne supérieure.

L'intensité de l'éclairage nocturne en Tunisie dénote une représentation claire de la concentration géographique en Tunisie. L'activité économique nocturne est majoritairement concentrée dans quelques centres de population (graphique 2.7). L'intensité lumineuse est la plus importante aux environs de Tunis, Sfax, Monastir et Gabès. En revanche, peu de sites dans les régions intérieures affichent une intensité lumineuse nocturne notable. Ces différences spatiales fournissent seulement une représentation approximative des différences nationales en matière d'activité économique. Les facteurs tels que la densité de population sont d'importants moteurs d'intensité lumineuse nocturne et peuvent donc expliquer une partie des configurations observées. Néanmoins, ces données d'éclairage nocturne permettent de calculer une estimation des niveaux infranationaux de PIB par habitant.

Graphique 2.7. La Tunisie de nuit - intensité lumineuse nocturne dans les régions TL3

Note : Délimitation de l'OCDE basée sur les données NOAA. Les observations de nuit sont à partir de 2013.
Source : Traitement d'images et de données par le Centre national de données géophysiques de la NOAA.
 Données DMSP collectées par l'US Air Force Weather Agency.

L'estimation du PIB infranational fondée sur des données satellite suggère que les niveaux de PIB par habitant en 2017 étaient compris entre environ 6 800 dollars US (exprimés en dollars US 2010) à Manouba et moins de 3 300 dollars US à Tozeur (graphique 2.8)⁸. Venant confirmer l'impression issue des données de luminosité nocturne (graphique 2.7), les écarts interrégionaux apparaissent importants entre les centres économiques et les zones côtières d'un côté, et les régions intérieures de l'autre. À la base de ces différences régionales de PIB par habitant se trouve la concentration spatiale, déjà mentionnée, d'entreprises, d'usines et de personnes dans les zones côtières.

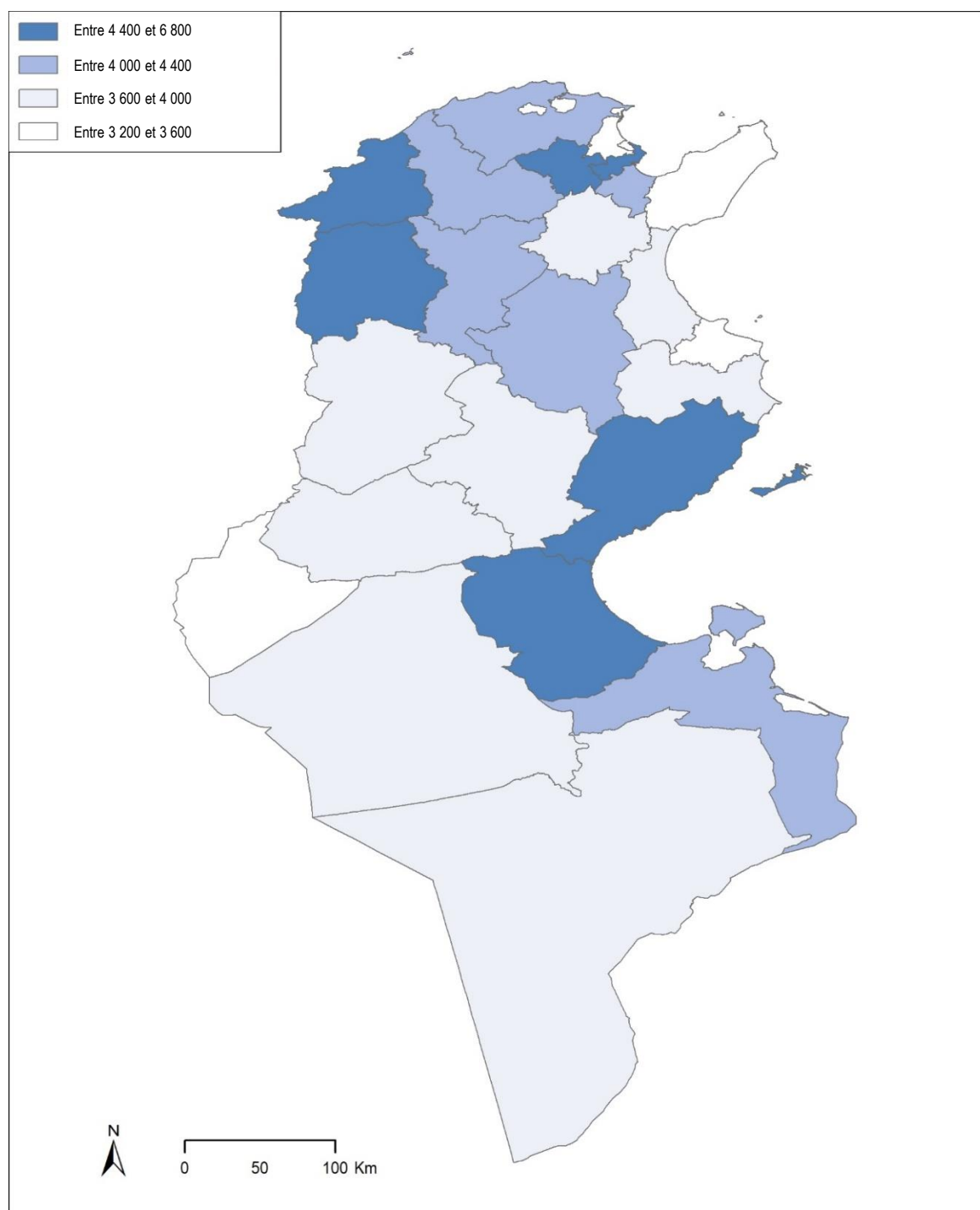
Encadré 2.2. Estimation du PIB à partir de l'éclairage nocturne

Les données du PIB par kilomètre carré concernent l'année 2010. Ces données sont fournies par la Banque mondiale. Le calcul du PIB par habitant 2017 utilise les données nationales du PIB de la Tunisie en 2017 et part du principe que la répartition du PIB dans l'ensemble des régions en 2017 est la même qu'en 2010. Par conséquent, les niveaux de PIB par habitant pour les régions TL3 sont calculés pour 2017.

La région la plus riche de Tunisie enregistre un niveau de PIB par habitant plus de deux fois plus important que celui de la région la plus pauvre de Tunisie. À Manouba et Tunis, le PIB par habitant apparaît plus de 38 % et 18 % supérieur à la moyenne régionale estimée à 4 200 dollars US (graphique 2.8). Selon cette estimation, Monastir, Ariana et Tozeur enregistrent tous des niveaux de PIB par habitant 20 % inférieurs à la moyenne régionale de Tunisie. Au regard de ces estimations du PIB par habitant, les régions les plus riches de Jendouba, Tunis, Manouba, Sfax et Gabès seraient considérées comme des économies à revenu intermédiaire supérieur. Selon la classification des niveaux de développement par la Banque mondiale, les régions les plus pauvres constitueraient des économies à revenu intermédiaire inférieur⁹. En comparaison des pays de l'OCDE, la proportion de PIB par habitant dans la région TL3 la plus riche et la plus pauvre est relativement faible. Si, dans les pays de l'OCDE, le PIB par habitant de la région la plus prospère équivaut à environ 3,5 fois le PIB par habitant de la région la moins prospère, cette proportion s'élève toutefois à 2,1 en Tunisie (OCDE, 2018^[8]). L'estimation du PIB par habitant suggère que le niveau de vie et la prospérité économique varient considérablement sur l'ensemble du territoire tunisien¹⁰.

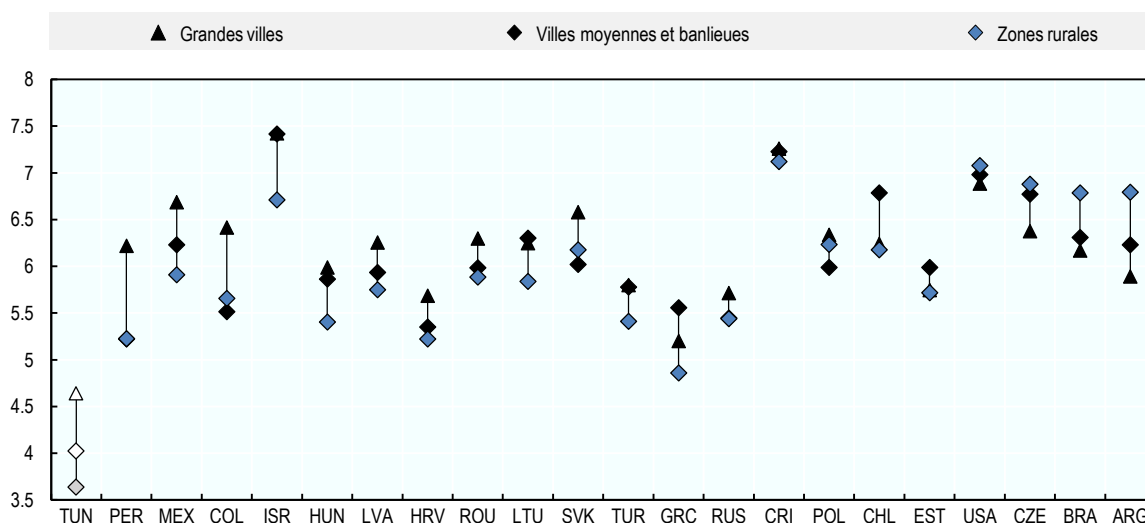
Satisfaction de vivre

Les niveaux de vie mais également la satisfaction de vivre varient largement entre les résidents des grandes villes et ceux des zones rurales de Tunisie. Sur les 23 pays étudiés, dont 13 sont des pays membres de l'OCDE, la Tunisie enregistre l'écart de bonheur le plus important entre les grandes villes et les zones rurales (graphique 2.9). En moyenne, les tunisiens questionnés par Gallup ont classé leur niveau de satisfaction de vivre à 4,3 sur une échelle de 10, selon laquelle les scores supérieurs à 7 indiquent que les personnes s'épanouissent et les scores inférieurs à 4 indiquent que les personnes se trouvent en difficulté. Si le niveau moyen de satisfaction de vivre est considérablement plus faible en Tunisie que dans les 22 autres pays étudiés, il témoigne également d'une importante variation géographique.

Graphique 2.8. PIB par habitant estimé dans les petites régions (TL3) tunisiennes en 2017

Note : Les données estimées concernent l'année 2017 et sont exprimées en dollars US de 2010. Cf. encadré 2.2 pour obtenir plus de précisions.

Sources : Traitement GIS par la Banque mondiale DECRG, Washington, DC, extrapolation UNEP/GRID-Geneva ; (Banque Mondiale, 2016^[9]) ; et calculs de l'auteur.

Graphique 2.9. Satisfaction à l'égard de la vie selon le degré d'urbanisation, 2016/17

Note : La figure présente la satisfaction à l'égard de la vie selon le degré d'urbanisation dans 23 pays, dont 13 pays de l'OCDE. La satisfaction à l'égard de la vie varie de 0 à 10, les scores les plus élevés indiquant une plus grande satisfaction à l'égard de la vie. Gallup mesure la satisfaction à l'égard de la vie en demandant aux personnes interrogées de situer l'état de leur vie sur une échelle, où 0 indique la pire vie possible et 10 la meilleure.

Source : (Gallup, 2019^[10]).

Les données concernant la Tunisie suggèrent un écart géographique marqué entre les niveaux de satisfaction de vivre des grandes villes, des villes moyennes et des banlieues et celui des zones rurales. Le score moyen de satisfaction de vivre dans les grandes villes est de 4,6, tandis qu'il s'élève à 4,0 dans les villes moyennes et banlieues et n'atteint que 3,69 dans les zones rurales. Cette divergence entre les grandes villes d'un côté et les zones rurales de l'autre, qui correspond à une différence de 28 %, est plus importante que dans tous les autres pays pris en compte dans le graphique 2.9. En moyenne, le niveau de satisfaction de vivre est 6 % plus élevé dans les grandes villes que dans les zones rurales des 23 pays étudiés. Seule la Bulgarie enregistre une différence relative similaire entre les grandes villes et les zones rurales. Dans plusieurs pays, les résidents de zones rurales paraissent davantage satisfaits de leurs conditions de vie que les résidents des grandes villes. Par exemple, le niveau moyen de satisfaction de vivre est plus important dans les zones rurales en Argentine et au Brésil.

Les données relatives aux disparités infranationales, à la fois en termes de facteurs matériels tels que la pauvreté ou les opportunités économiques qu'en termes d'aspects non-matériels sous la forme d'un niveau de satisfaction de vivre, soulignent la nécessité d'une évaluation du développement régional en Tunisie. La section suivante examine en profondeur le développement régional en Tunisie et illustre la façon dont les statistiques territoriales peuvent appuyer et éclairer l'élaboration de politiques de développement régional. Elle aborde et analyse plusieurs domaines politiques particulièrement importants pour faire progresser le développement économique et améliorer la croissance inclusive en Tunisie.

Comment promouvoir le développement économique en Tunisie ?

Le choix et la conception des politiques régionales de promotion de la croissance sont fortement dépendants du contexte. L'efficacité d'une politique donnée varie en fonction des

caractéristiques régionales et de l'environnement macro-économique général. Néanmoins, les données provenant des pays de l'OCDE ont engendré un certain nombre de facteurs qui semblent indispensables au développement régional (OCDE, 2016^[11] ; OCDE, 2014^[12]) : capital humain et innovation, accessibilité et infrastructures, esprit d'entreprise et dynamique commerciale ainsi qu'urbanisation et le supplément de productivité qu'elle entraîne. Les grandes villes tendent à se montrer plus productives en raison des avantages de l'agglomération suscités par, entre autres facteurs, les faibles coûts de transport et les marchés locaux plus importants, les marchés du travail plus consistants qui permettent une plus grande spécialisation et réduisent les coûts de recherche, et les débordements de connaissance (Rosenthal et Strange, 2003^[13]), mettant ainsi en avant l'avantage potentiel qui peut être généré par une urbanisation bien gérée en Tunisie.

Dans les pays de l'OCDE, le développement régional est devenu une importante priorité politique. Forts de plusieurs décennies d'expérience, les pays de l'OCDE ont acquis une expérience et une expertise conséquentes en matière de stratégies efficaces pour relever les défis du développement régional. Si la situation tunisienne peut se révéler différente de celle de nombreux pays de l'OCDE, elle peut néanmoins tirer profit de ces éclairages sur la politique de développement régional. La section suivante fournit un aperçu de ces éclairages provenant des pays de l'OCDE. Les sections ultérieures analysent le capital humain, l'accessibilité, l'esprit d'entreprise et l'urbanisation dans les régions tunisiennes, en les comparant à ceux des régions des pays de l'OCDE chaque fois que possible, puis évoquent les actions potentielles pour concrétiser une croissance économique durable dans toutes les régions de Tunisie. Au regard du manque de données et d'informations existantes relatives au rôle économique des grandes villes en Tunisie, l'impact précis des grandes villes sur l'économie tunisienne s'étend au-delà du cadre de ce rapport.

Politiques de développement régional dans l'OCDE

Depuis les prémices de la politique régionale mise en place dans les pays de l'OCDE entre les années 1950 et les années 1990, les politiques de développement régional se composaient principalement d'une aide financière et de subventions sectorielles destinées aux industries en souffrance ou sous-développées dans les régions en phase de ralentissement économique (OCDE, 2010^[14]). Si ces politiques pouvaient temporairement atténuer les divergences de niveaux de vie et d'emploi à l'échelle régionale, elles avaient néanmoins tendance à se montrer moins efficaces pour générer un impact pérenne sur la capacité des régions bénéficiaires à produire une croissance économique durable. Par conséquent, les pays de l'OCDE ont largement adopté une approche plus personnalisée des politiques de développement régional qui donne la priorité et mobilise les ressources de chaque région.

Cette nouvelle approche localisée du développement régional vise à améliorer la compétitivité des régions en exploitant leur potentiel sous-utilisé. Ces politiques localisées tiennent compte des principaux facteurs de croissance régionale et mettent en avant l'importance d'une coordination tant horizontale (dans les différents secteurs et domaines politiques) que verticale (à tous les échelons du gouvernement) (OCDE, 2018^[15]). Cette coordination permet de garantir l'élaboration de politiques plus efficaces grâce à une meilleure cohérence et complémentarité entre les différents domaines politiques. Dans les pays de l'OCDE, certains des principaux facteurs de croissance économique dans l'ensemble des régions incluent l'éducation et le capital humain, les infrastructures publiques, les avantages de l'agglomération révélés via l'urbanisation, la qualité de la gouvernance locale et l'environnement commercial local (OCDE, 2012^[16]).

Pour appliquer des politiques localisées, les données statistiques territoriales s'imposent comme un outil indispensable au développement régional. Elles permettent aux responsables politiques de déterminer les ressources, atouts et faiblesses existants des régions, et ainsi de souligner les priorités politiques. Dans les pays de l'OCDE, les politiques de développement régional ont adopté une approche intégrée et multisectorielle qui exploite les complémentarités entre les divers facteurs de stimulation de la croissance régionale. Les statistiques territoriales permettent de surveiller la progression et d'évaluer l'efficacité, par exemple, des politiques d'éducation ou de marché du travail, ainsi que leur impact sur l'emploi, les salaires, le niveau d'études ou les compétences des travailleurs.

Les autorités locales des municipalités et des régions jouent un rôle important dans le façonnage du développement régional et la promotion de la production de statistiques territoriales dans les pays de l'OCDE. De par leurs compétences et ressources (humaines et financières) dans le domaine de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de l'environnement, de la construction de logements et des infrastructures de transport, etc., elles jouent un rôle décisif dans le développement économique et social de leurs territoires. En Tunisie, la décentralisation confèrera de nouvelles responsabilités aux autorités infranationales. Pour mettre en application ces nouvelles compétences, les autorités infranationales devront disposer des ressources nécessaires, issues du gouvernement central. Pourtant, la création de revenus locaux, par la fiscalité et l'exploitation de services publics impliquant le paiement d'une redevance par les utilisateurs, est également importante et doit être favorisée (Amin-Smith, Phillips et Simpson, 2018^[17]).

Une décentralisation bien pensée peut générer d'importantes améliorations et gains de rentabilité en matière de fourniture de services publics locaux, et peut également renforcer la gouvernance démocratique (OCDE, 2018^[18]). Les données issues des pays de l'OCDE ont permis d'identifier les opportunités clés mais également les difficultés soulevées par les réformes de décentralisation (Encadré 2.1), qui peuvent éclairer le processus de décentralisation en Tunisie.

Encadré 2.3. Le système de gouvernance du gouvernement infranational dans les pays de l'OCDE

Le paysage institutionnel de l'OCDE s'est métamorphosé au cours des 20 dernières années, en particulier depuis la crise provoquée par les processus de décentralisation et de recentralisation. La décentralisation s'accompagne d'un certain nombre d'avantages, mais doit être correctement conçue et mise en œuvre. Sur les 35 pays de l'OCDE : 9 sont des Etats fédéraux et 26 sont des autorités unitaires telles que la Tunisie. Ils comportaient 137 635 gouvernements infranationaux en 2015-2016 : (i) 133 007 entités municipales, (ii) 4 108 entités intermédiaires et (iii) 520 entités régionales ou d'État.

Opportunités	Risques
Rentabilité et amélioration des services publics locaux	
Plus de capacités pour les politiques localisées	Des économies d'échelle Doublons/chevauchement de compétences
Meilleure qualité de fourniture des services publics locaux	Manque de capacités humaines/techniques
Coûts réduits	Territoires sous mandat non financés
Mobilisation des ressources publiques locales	Apparition de disparités dans les juridictions
Mesures d'incitation pour les approches de développement local proactives	Augmentation de la concurrence
Mobilisation des avantages comparatifs des entreprises locales	
Possibilité d'expérimentation	
Gouvernance démocratique	
Amélioration de la transparence et de la responsabilité	Politique locale et mauvaise gouvernance locale
Participation accrue des citoyens	Corruption
Meilleure représentation des besoins des citoyens	Structure de gouvernance plus complexe
	Coûts de coordination plus élevés

Source : Extrait de OCDE (2018^[18]), *Maintaining the Momentum of Decentralisation in Ukraine*, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264301436-en>.

Chômage et éducation : le potentiel inexploité du capital humain

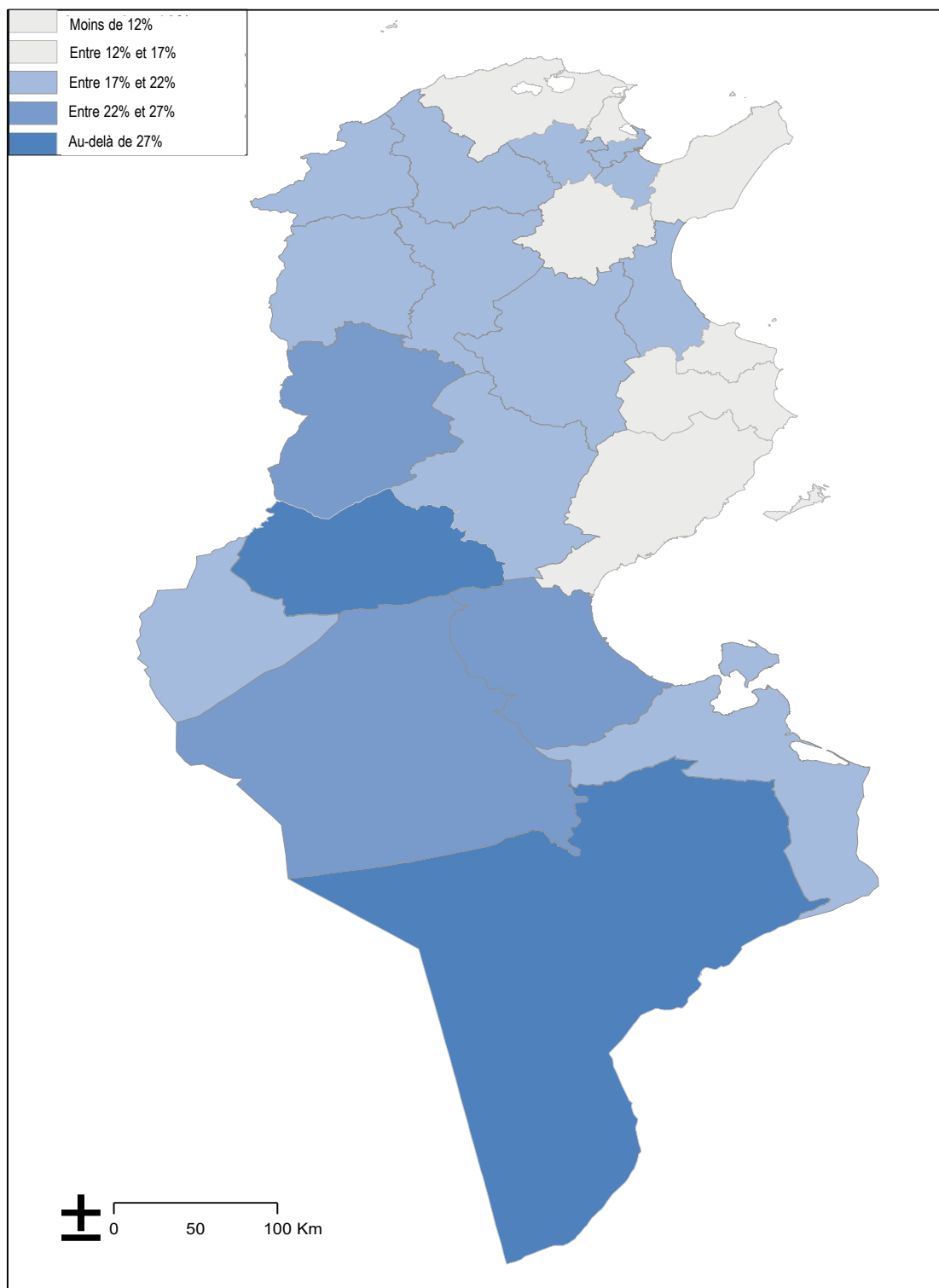
Le capital humain sous forme d'éducation et de compétences est un facteur clé de progrès économique et un facteur déterminant des différences de productivité entre les économies nationales et locales (Gennaioli et al., 2013^[19]). Les efforts renforcés pour stimuler le niveau d'études, l'expérience professionnelle des jeunes et la formation professionnelle peuvent aider les travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour accroître leur productivité. Dans les régions tunisiennes, ces filières sont confrontées à des obstacles, notamment le manque de connexions entre l'enseignement supérieur et les besoins du secteur privé, ce qui donne lieu à un système d'enseignement supérieur non ciblé, et par conséquent à des taux de chômage élevés (cf. Section Éducation).

Chômage

Les niveaux de chômage élevés constituent l'une des principales entraves au développement économique dans les régions tunisiennes. Le chômage est non seulement élevé, mais il varie également considérablement d'un bout à l'autre du territoire tunisien. Tandis que moins de 9 % de la population en âge de travailler (âgée de 15 à 64 ans) dans les gouvernorats de Monastir et Sfax était sans emploi en 2018, le chômage touchait

environ 29 % et 32 % de la population en âge de travailler à Gafsa et Tataouine, respectivement (graphique 2.10).

Graphique 2.10. Taux de chômage dans les régions tunisiennes TL3, 2018



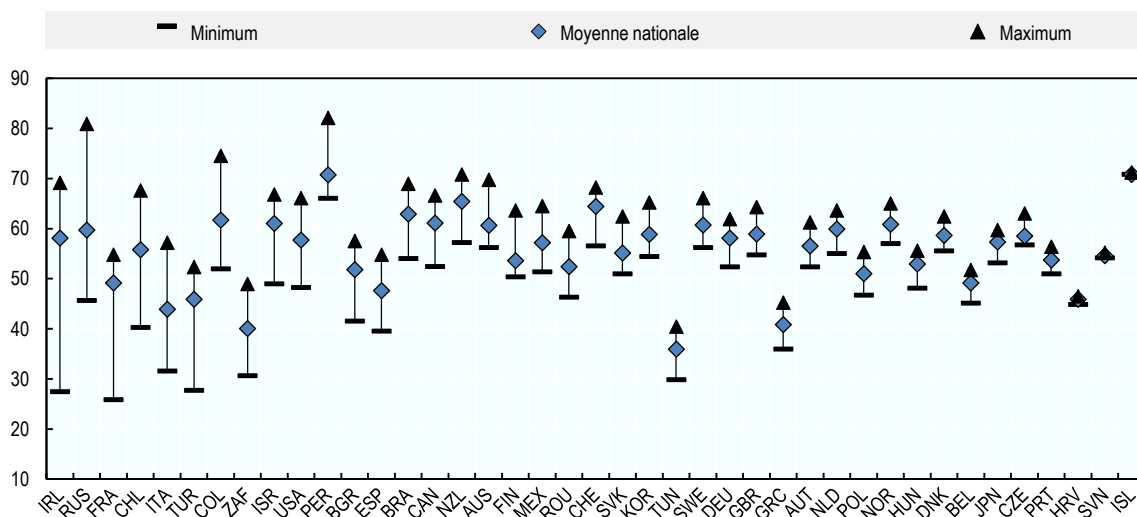
Sources : Données fournies par INS et calculs effectués OCDE, 2018.

Seuls deux pays de l'OCDE, l'Italie et l'Espagne, enregistrent des différences de taux de chômage plus prononcées dans les grandes régions (TL2) que la Tunisie (OCDE, 2018^[8]). Dans l'ensemble de l'OCDE, les disparités nationales entre le taux de chômage régional le plus élevé et le plus bas s'élèvent en moyenne à 6,4 points de pourcentage. En Tunisie, cet écart interrégional dépasse les 17 points de pourcentage. La région Sud-Ouest a enregistré le taux de chômage le plus élevé, à 26,1 %, ce qui la place parmi les 3 % des régions de l'OCDE les plus touchées par un chômage sévère.

Les niveaux extrêmement faibles d'emploi et d'opportunités d'emploi sont à l'image du manque de développement économique des régions tunisiennes. L'emploi dans les régions tunisiennes est largement inférieur aux niveaux d'emploi des régions de l'OCDE. En moyenne, la proportion de tunisiens actifs est inférieure de 16 points de pourcentage par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Si plus de 56 % de la population en âge de travailler dans les pays de l'OCDE est active, seulement 40 % des adultes en âge de travailler dans les régions tunisiennes sont actifs (graphique 2.11). Même dans la région du Grand Nord-Est, la région TL2 avec le taux d'emploi le plus élevé du pays (46 %), les opportunités d'emploi sont rares en comparaison des régions de l'OCDE mais également des régions de pays non-membres de l'OCDE, tels que la Russie, le Pérou, la Bulgarie ou la Croatie.

Graphique 2.11. Différences régionales du taux d'emploi

Grandes régions (TL2), 2017 ou dernière année disponible



Note : Le taux d'emploi représente la part de la population âgée de 15 ans et plus et occupant un emploi. Données principalement de 2017, les exceptions sont TUN (2018), ISL, AUS, NZL, CAN, USA (tout 2016), RUS, CHL, ZAF, ISR, PER, MEX, KOR, JPN (tout 2014), BRA (2013), et COL (2012).

Sources : Données fournies par INS; OCDE (2018^[20]), *OECD Regional Statistics (database)*, <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-en>.

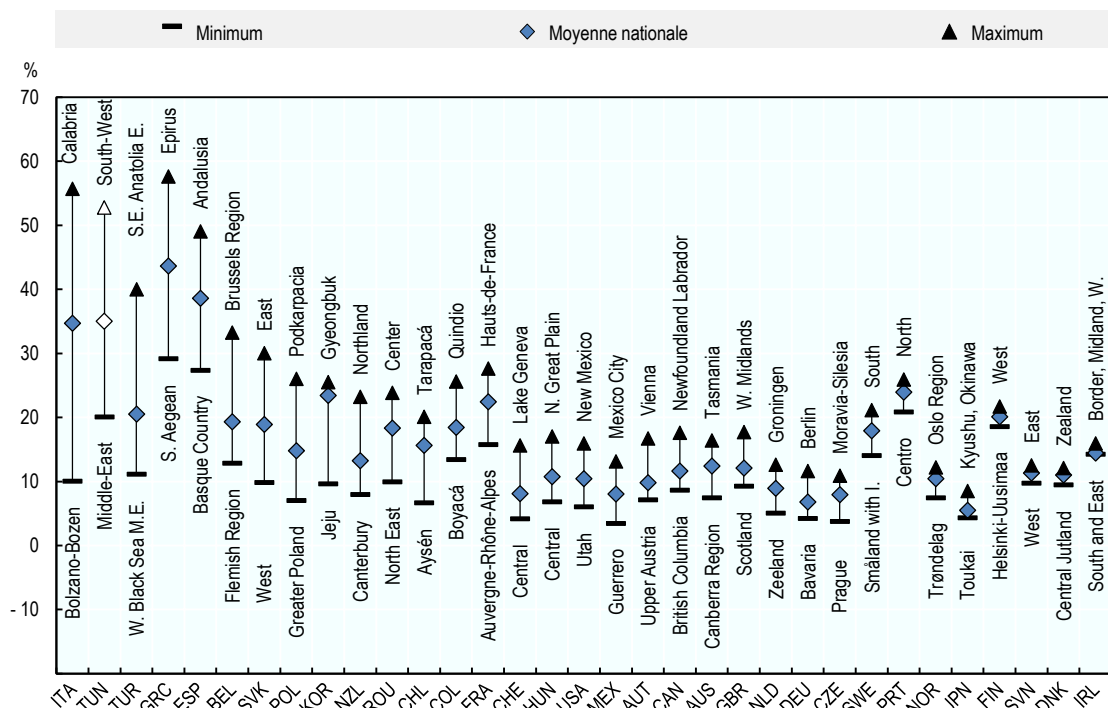
Le niveau élevé de chômage des jeunes compte parmi les difficultés les plus urgentes à résoudre par les régions tunisiennes. À l'échelle nationale, plus de 35 % des personnes âgées de 15 à 24 ans sont sans emploi, ce qui place la Tunisie en comparaison avec les pays de l'OCDE enregistrant les taux de chômage les plus élevés (graphique 2.12). Toutefois, toutes les régions ne sont pas touchées de la même manière. Les différences régionales en termes de chômage des jeunes sont relativement importantes par rapport à la

moyenne de l'OCDE. La proportion de jeunes sans emploi varie de 20 % (Centre-Est) à 53 % (Sud-Ouest).

Le manque d'activité économique dans les régions isolées de Tunisie diminue considérablement les opportunités d'emploi dans ces zones du pays. Pourtant, l'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, est élevé dans les grandes villes et les centres urbains qui longent la côte. Par exemple, dans la région du Grand Tunis, les conditions de recherche d'emploi comptent parmi les plus difficiles du pays, avec 48,1 % des personnes âgées de 15 à 24 ans se trouvant sans emploi. En ce qui concerne le gouvernorat de Tunis, le chômage des jeunes est encore plus élevé et avoisine les 63 % chez les 15-19 ans, deuxième taux de chômage du pays sur les 24 gouvernorats.

Graphique 2.12. Taux de chômage régional des jeunes, 2017 ou dernière année disponible

Grandes régions (TL2) dans les pays de l'OCDE et en Tunisie



Note : Cette figure représente les parts régionales du chômage parmi les 15 à 24 ans en Tunisie et dans les pays de l'OCDE.

Source : OCDE (2018^[8]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

La pénurie d'emploi des jeunes reflète l'insuffisance de développement régional en Tunisie et a des répercussions négatives sur l'employabilité future des jeunes. En effet, le chômage peut entraîner une sous-utilisation des compétences et empêche les jeunes adultes de renforcer leurs aptitudes via un apprentissage professionnel (OCDE, 2019^[21]). Plusieurs facteurs empêchent l'élargissement de l'emploi formel dans les régions tunisiennes (OCDE, 2018^[11]) : (i) la qualité du système éducatif, (ii) une incompatibilité entre les compétences requises par le marché du travail et les compétences acquises dans le cadre de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, (iii) l'envergure du secteur informel et (iv) l'insuffisance de croissance et de création d'emplois par les entreprises.

privées. Le caractère informel de l'emploi, c'est-à-dire le travail en micro-entreprise ou l'absence de cotisation à la sécurité sociale, est plus important en Tunisie que dans les pays de l'OCDE (Banque mondiale, 2014^[2]) et est associé à une compression des salaires (Lang et Dickens, 1985^[22]). Selon l'enquête menée auprès des entreprises par la Banque mondiale, la qualité des compétences des travailleurs reste une contrainte majeure pour la capacité d'activité des entreprises en Tunisie (Banque mondiale, 2013^[23]).

Tableau 2.1. Chômage et flux migratoires dans les grandes régions (TL2) de Tunisie

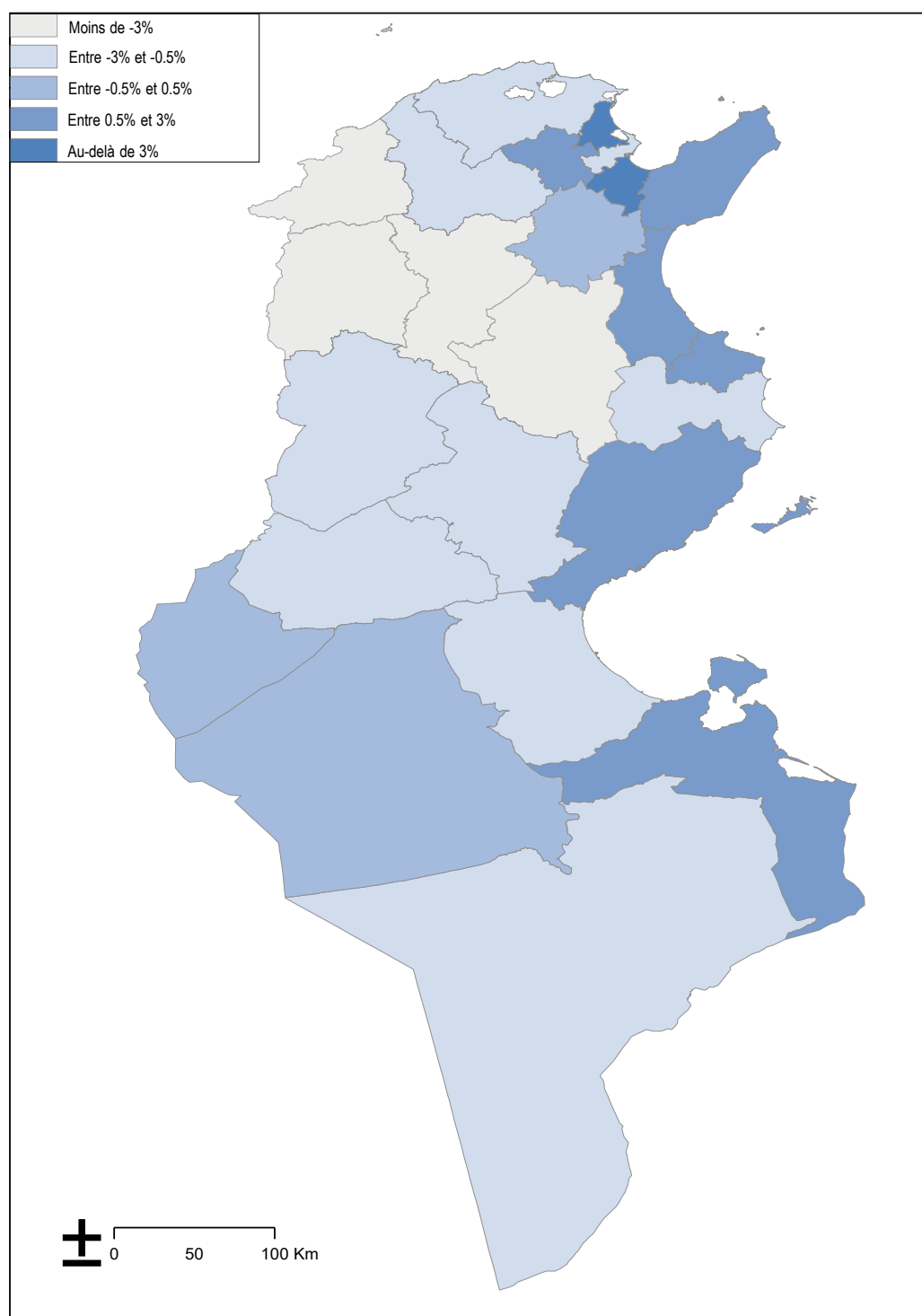
Région	Taux de chômage (2015) (%)	Solde migratoire interne (2009-14)
Grand Tunis	16,9	+ 46 300
Nord-Est	8,8	+ 4 700
Centre-Est	9,9	+ 28 900
Sud-Est	26,6	- 200
Nord-Ouest	17,8	- 34 800
Centre-Ouest	18,7	- 39 500
Sud-Ouest	22,3	- 5 800
National	15,4	0

Source : Calcul de l'OCDE reposant sur les données fournies par INS.

Les opportunités économiques inégales poussent les tunisiens à migrer vers des régions économiquement plus prospères. Entre 2009 et 2014, les régions à faible taux de chômage ont attiré d'importants afflux nets positifs de résidents en provenance d'autres régions tunisiennes (tableau 2.1). Face au taux de chômage élevé des régions éloignées, les tunisiens cherchent des opportunités d'emploi dans les centres économiques du pays (graphique 2.13). Les conséquences potentielles pour les régions sont multiples. L'émigration des résidents, principalement jeunes, change la composition démographique de ces régions, où demeurent seuls les résidents plus âgés. En outre, l'émigration des diplômés appauvrit le capital humain des régions. Par conséquent, l'émigration pose de nouvelles difficultés dans les régions de Tunisie en raison du vieillissement de la population, de la perte de capital humain, des changements de viabilité de la fourniture de services et, potentiellement, des ajustements apportés à la structure de l'économie. Parallèlement, la mobilité régionale sous forme de migration interne peut donner lieu à un gain d'efficacité pour l'économie nationale dans son ensemble et peut permettre aux résidents qui se déplacent de jouir de meilleures conditions de vie.

Une meilleure mise en œuvre de la stratégie d'emploi nationale s'impose pour garantir un élargissement des opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes, dans les régions tunisiennes. Depuis 2017, le gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie d'emploi nationale, qui vise à éliminer les obstacles qui persistent en termes d'emploi formel et qualifié sur l'ensemble du territoire tunisien. Cette stratégie a pour but de réduire les disparités et divergences régionales entre les différents groupes sociaux en stimulant l'esprit d'entreprise local auprès des jeunes moyennant un soutien financier et technique (Banque mondiale, 2014^[2]). Pour être efficace, cette stratégie d'emploi doit être davantage centrée sur les régions, adopter une approche localisée et tenir compte des conditions régionales et ressources économiques spécifiques. De surcroît, elle doit être davantage axée sur le marché et renforcer la création d'emplois plus qualifiés.

Graphique 2.13. Taux de migration interne nette dans les régions TL3 tunisiennes, 2004-14



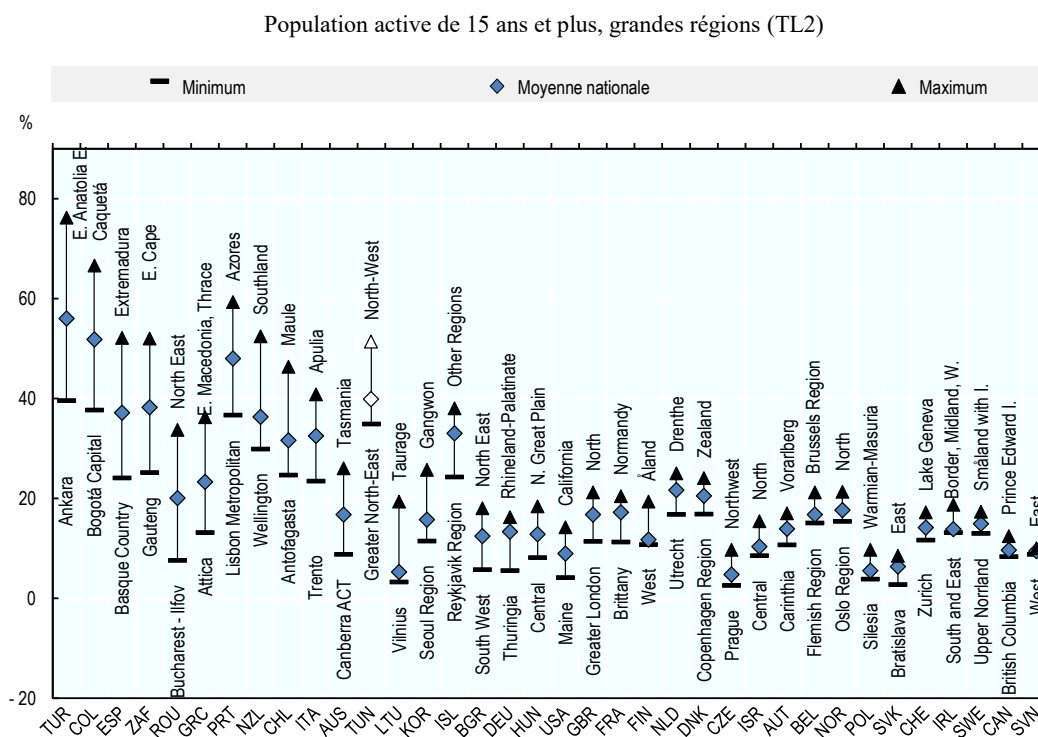
Note : Cette figure représente les taux de migration interne nette, c'est-à-dire les mouvements entre différentes régions de la Tunisie.

Sources : Données fournies par INS et calculs effectués par OCDE, 2018.

Éducation

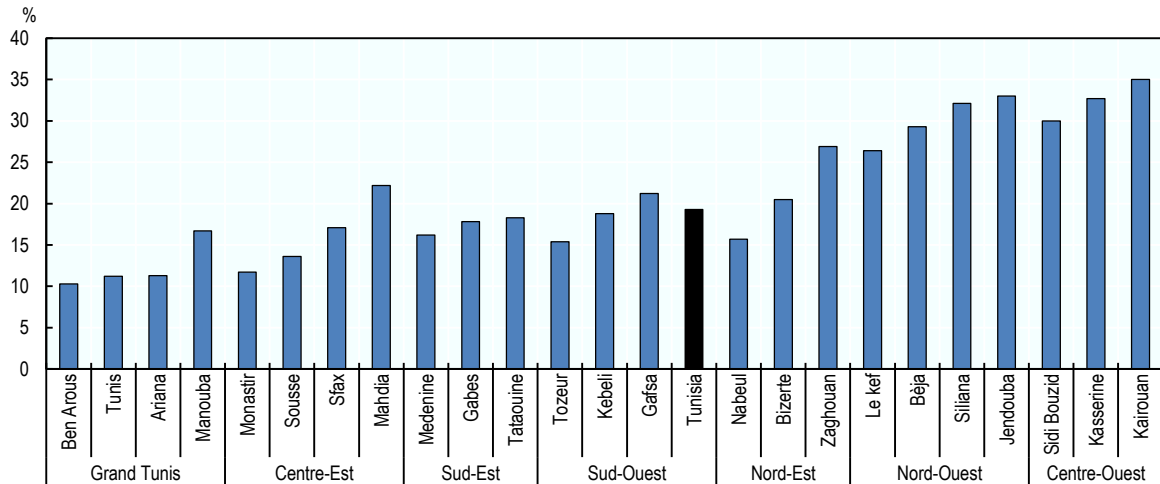
Les disparités d'opportunités éducatives et de niveaux d'études affaiblissent encore davantage le développement économique des régions tunisiennes à la traîne. Les différences régionales de résultats scolaires sont plus importantes que dans la majorité des pays de l'OCDE (graphique 2.14). En comparaison avec les pays de l'OCDE et d'un certain nombre de pays non-membres, la proportion de main-d'œuvre possédant seulement un niveau d'enseignement primaire est relativement élevée et varie considérablement en fonction des régions tunisiennes. En comparaison des régions côtières, la population active des régions intérieures se compose majoritairement de travailleurs peu qualifiés. Par exemple, l'écart entre la part maximale (Nord-Ouest) et minimale (Nord-Est) de population régionale avec un niveau d'enseignement primaire dépasse les 16 points de pourcentage, par rapport à un écart régional moyen de 12 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE.

Graphique 2.14. Variation régionale du % de la population active n'ayant reçu que l'enseignement primaire, 2017



Source : (OCDE, 2018^[24]).

L'illettrisme reste très répandu dans de nombreuses régions de Tunisie. Le niveau d'éducation relativement faible et se reflète dans les taux d'illettrisme régionaux (graphique 2.15). À l'échelle nationale, environ 20 % de la population en âge de travailler est illettrée. Ce chiffre varie considérablement sur l'ensemble du territoire. Dans plusieurs gouvernorats (TL3) des régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest, les taux d'illettrisme sont supérieurs à 30 %. En comparaison, l'illettrisme touche environ 10 % des adultes de la région du Grand Tunis. La part importante de travailleurs non qualifiés dans la population active des deux régions précitées est un frein à l'implantation d'entreprises spécialisées et fait obstacle à la croissance économique.

Graphique 2.15. Taux d'analphabétisme dans les petites régions (TL3), 2014

Note : Régions TL3 regroupées par régions plus grandes (TL2) et classées par taux d'analphabétisme moyen de la région TL2 respective.

Source : Données fournies par l'INS, 2014.

Une forte concentration spatiale de travailleurs qualifiés exacerbe l'insuffisance de capital humain dans les régions intérieures. Les personnes possédant au moins un niveau d'enseignement secondaire constituent une part de la population en âge de travailler considérablement plus élevée dans les régions côtières que dans le sud et le centre isolés de Tunisie. Par exemple, deux-tiers des travailleurs de la région Nord-Est mais moins de la moitié des travailleurs de la région Nord-Ouest possèdent au moins un niveau d'enseignement secondaire (graphique 2.16). Il est indispensable de relever le niveau d'études et de fournir aux travailleurs un ensemble de compétences approprié pour permettre aux régions les plus pauvres de Tunisie de se développer durablement.

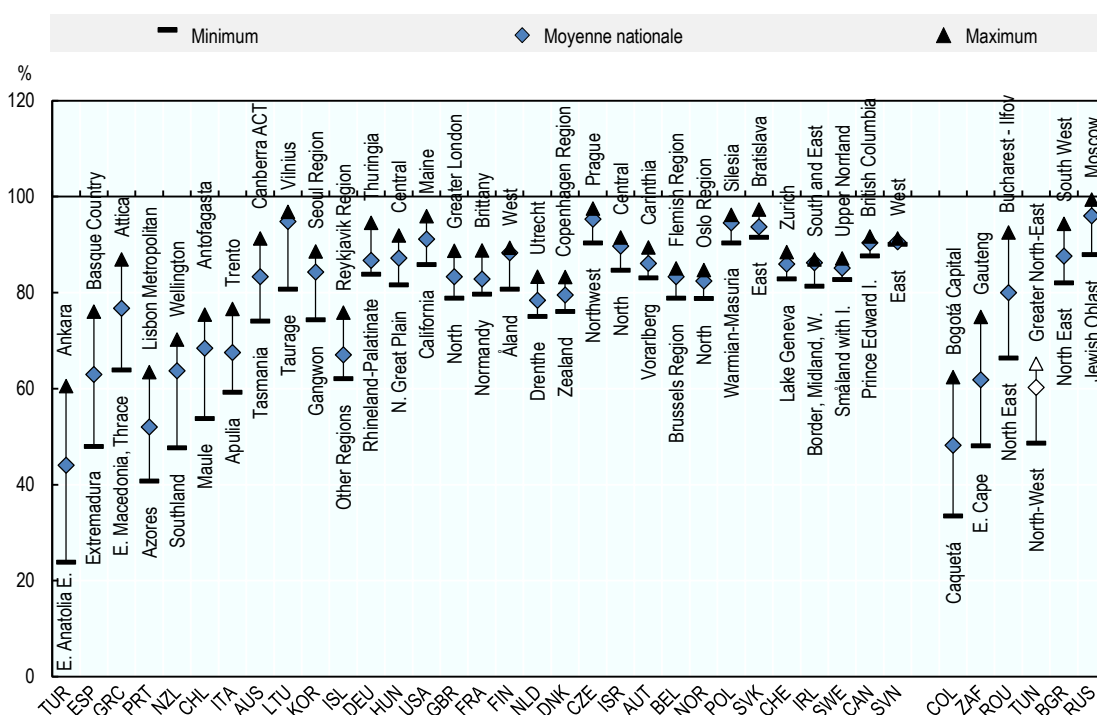
Les compétences fournies par le système éducatif ne correspondent pas aux compétences demandées par l'économie. Si le nombre de diplômés universitaires a fortement augmenté, il reste que l'économie se compose en grande partie d'entreprises et de secteurs à faible productivité qui recherchent principalement des types de compétences différents de celles acquises via l'enseignement et la formation professionnelle (EFP). En outre, la Tunisie fait face à une incompatibilité de disciplines dans la mesure où de nombreuses universités délivrent des diplômes spécialisés dans des domaines qui ne sont pas recherchés par le marché du travail. Aussi, on observe une incohérence structurelle qui exacerbe les taux de chômage dans l'ensemble des régions tunisiennes (Banque mondiale, 2014^[21]). Un enseignement universitaire isolé ne saurait garantir un développement régional. Afin de contribuer au développement régional, les régions doivent également offrir suffisamment d'opportunités d'emploi aux diplômés universitaires qui leur permettent de mobiliser pleinement leurs compétences.

Le chômage des diplômés universitaires est répandu et plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE. Les régions tunisiennes sont non seulement confrontées à une proportion relativement importante de travailleurs peu qualifiés, mais également à un phénomène de « surqualification », c'est-à-dire un nombre conséquent de personnes possédant un niveau d'enseignement supérieur qui ne trouvent pas d'emploi ou postulent à des emplois à moindres qualifications (Kupets, 2017^[25]). Afin de diminuer ce chômage structurel, les responsables politiques nationaux et régionaux doivent mettre en place les conditions nécessaires à une transformation de l'économie pour sortir du domaine de la manufacture

à faible valeur ajoutée, comme par exemple les travaux d'assemblage mécanique ou le textile, et s'orienter vers des secteurs et une activité économique à forte valeur ajoutée qui exigent une main-d'œuvre qualifiée, comme par exemple le développement de produits et les services. Enfin, il est important d'élaborer des politiques publiques qui stimulent l'éducation, encourageant les investissements et incitent à l'innovation.

Graphique 2.16. Variation régionale du % de la population active ayant au moins un niveau d'enseignement secondaire

Grandes régions (TL2), 2017 ou dernière année disponible



Source : OCDE (2018^[8]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

Le rôle des entreprises du secteur privé, de l'esprit d'entreprise et de l'investissement dans le développement régional

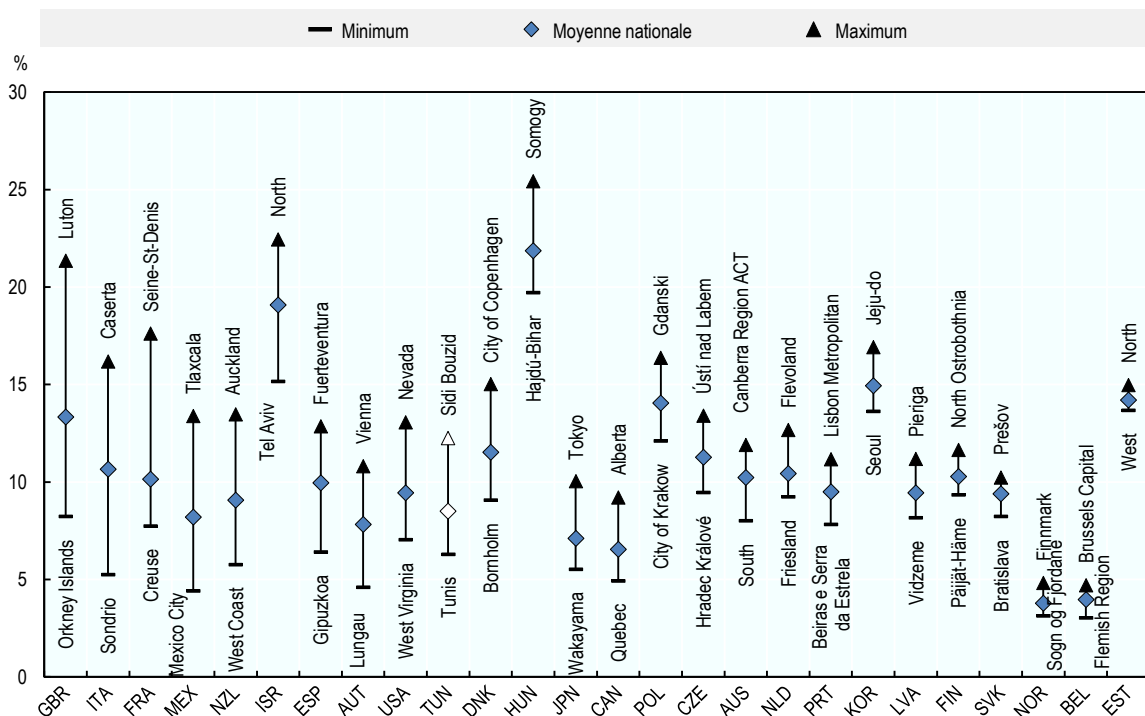
Le développement du secteur privé est essentiel pour stimuler les économies régionales. La mise en place de conditions propices à l'activité commerciale est indispensable à l'élaboration de politiques de développement régional. En Tunisie, la priorité donnée aux micro-entreprises par le secteur privé et les faibles niveaux d'investissements privés freinent la progression économique des régions intérieures éloignées. Des données récentes provenant des pays de l'OCDE démontrent qu'il est essentiel d'encourager le développement des entreprises existantes et la création de nouvelles entreprises pour créer des emplois et innover à l'échelle locale (OCDE, 2017^[26]). De même, une augmentation des investissements dans les régions en souffrance économique peut leur apporter les ressources nécessaires pour accroître leur croissance économique (OCDE, 2014^[12]).

Esprit d'entreprise et développement du secteur privé

Dans les régions de l'OCDE, 11 % des entreprises en moyenne ont été créées au cours de l'année passée (OCDE, 2018^[8]). La création de nouvelles entreprises et la fermeture d'entreprises existantes sont inévitables et constituent les composantes importantes d'une économie efficace. Les nouvelles entreprises répondent à un certain nombre d'objectifs importants (i) générer l'emploi, en (ii) stimuler la concurrence et (iii) favoriser l'innovation, tandis que le remplacement des entreprises en échec peut contribuer à une répartition plus rentable des ressources. Les nouvelles entreprises contribuent de manière disproportionnée au développement de l'emploi (Neumark, Wall et Zhang, 2011^[27]). Les nouvelles idées, les processus de production et les technologies utilisés par les nouvelles entreprises génèrent des débordements d'innovation positifs et intensifient simultanément la pression concurrentielle exercée sur les entreprises existantes en faveur de l'innovation.

Les taux de création d'entreprises en Tunisie sont, en moyenne, relativement faibles en comparaison avec la plupart des pays de l'OCDE (graphique 2.17). En 2015, la part des nouvelles entreprises dans la population régionale d'entreprises était la plus élevée à Mahdia et Kasserine, avec 12 % et 10 %, respectivement. Les régions enregistrant les taux de création d'entreprises les plus bas étaient Tunis et Manouba, où 6 % et 7 % des entreprises ont été créées au cours de l'année passée. Ces différences illustrent les disparités régionales d'activité entrepreneuriale entre les régions. Pourtant, 16 sur 25 des pays de l'OCDE étudiés dénotent des disparités régionales plus importantes qu'en Tunisie, avec un écart interrégional d'environ 6 points de pourcentage.

Graphique 2.17. Taux de création d'entreprises régionales dans les régions TL3 de l'OCDE, 2015

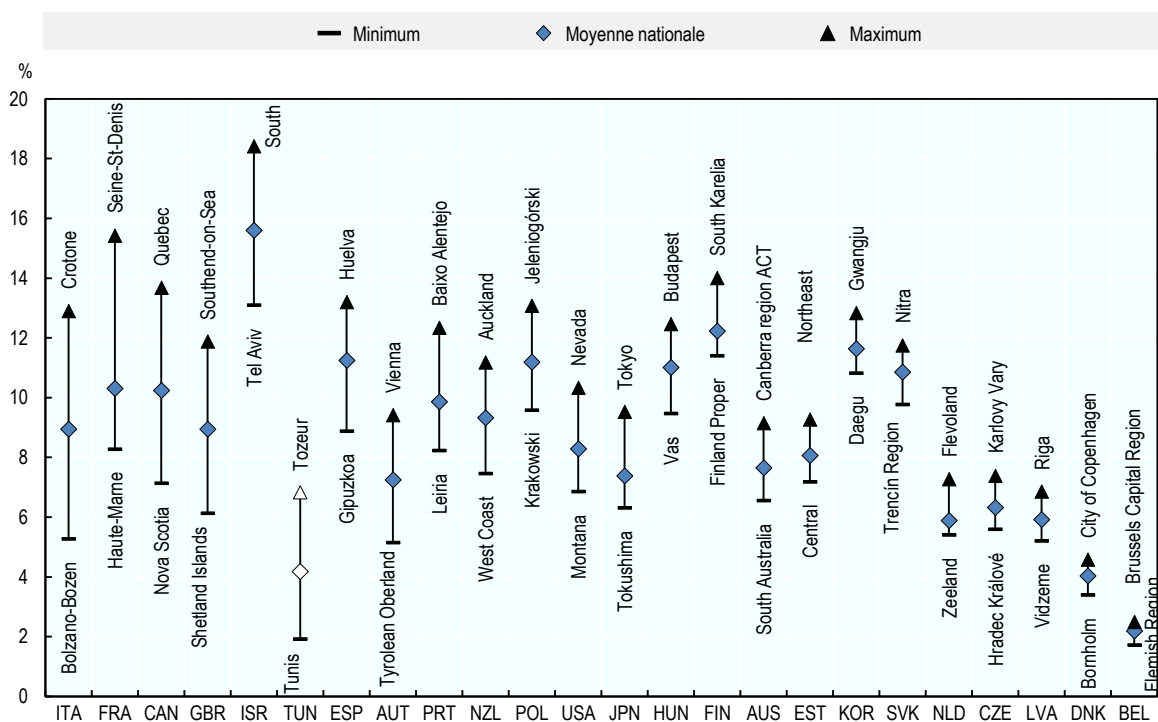


Note : Le taux de création d'entreprises est le ratio d'entreprises créées l'année passée par rapport à toutes les entreprises actives.

Source : OCDE (2018^[8]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

En Tunisie et dans les pays de l'OCDE, les régions caractérisées par des taux de création d'entreprises supérieurs enregistrent également des taux de fermeture d'entreprises élevés (graphique 2.18). Si les régions des capitales sont particulièrement dynamiques dans la majorité des pays de l'OCDE, à la fois en termes de création et de fermeture d'entreprises, l'inverse s'applique à la Tunisie. La région TL3 de Tunis a enregistré les proportions les plus basses de créations d'entreprises ainsi que de fermetures d'entreprises. Cela peut s'expliquer par deux facteurs : l'importance du secteur informel et le fait que les données de création et de fermeture des entreprises en Tunisie incluent l'emploi indépendant, contrairement aux pays de l'OCDE, où ces taux reposent uniquement sur les entreprises employeuses. L'enregistrement de l'emploi indépendant est souvent moins laborieux en termes de réglementation administrative. Si l'emploi indépendant augmente les taux de naissance des entreprises en Tunisie, les effets positifs réels d'un taux élevé de nouvelles entreprises sont tempérés dès lors que l'emploi généré par ces entreprises est limité. En outre, de nombreuses entreprises ainsi que la majorité des grandes entreprises sont déjà basées à Tunis, ce qui peut réduire mécaniquement la proportion de nouvelles entreprises existantes par rapport aux autres régions tunisiennes.

Graphique 2.18. Taux de fermeture d'entreprises régionales dans les régions TL3 de l'OCDE, 2015



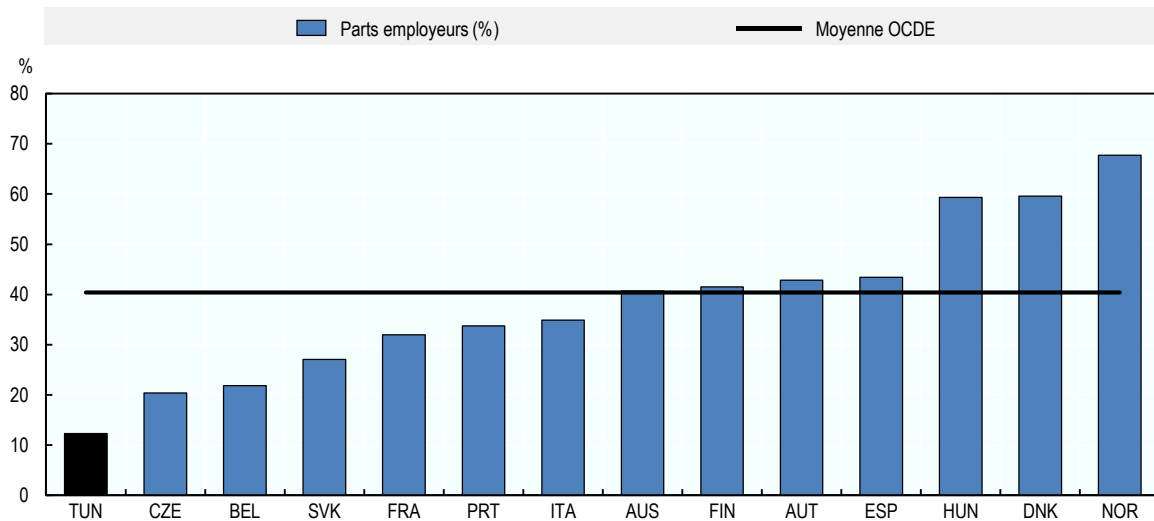
Note : Le taux de fermeture d'entreprises est le rapport entre le nombre d'entreprises fermées au cours de la dernière année et le nombre total d'entreprises actives.

Source : OCDE (2018^[8]), OECD Regions and Cities at a Glance 2018, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

La prédominance de micro-entreprises constitue un défi pour le développement de l'emploi dans les régions tunisiennes. La grande majorité des entreprises de Tunisie (88 %) se compose d'entreprises non-employeuses, c'est-à-dire des entreprises sans employés. La

proportion d'entreprises employeuses est considérablement inférieure à la moyenne de 40 % de l'OCDE (graphique 2.19). En effet, la Tunisie enregistre la proportion d'entreprises non-employeuses la plus élevée de tous les pays étudiés. La dépendance aux micro-entreprises diminue également la productivité dans la mesure où les entreprises sont en moyenne moins productives (OCDE, 2017^[28]).

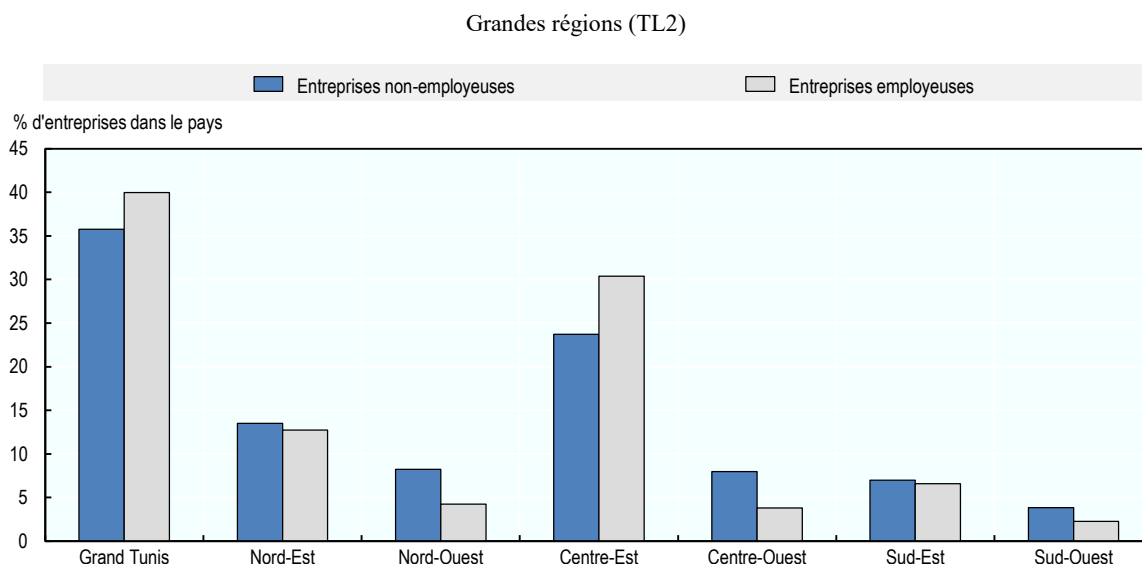
Graphique 2.19. La part des entreprises employeuses en Tunisie et dans les pays de l'OCDE, 2015



Note : Les entreprises employeuses dénombrent au moins un employé. 2015 ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2018^[4]), *Statistiques régionales de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/reg-ion-data-fr>.

Les entreprises employeuses sont géographiquement fortement concentrées dans une poignée de régions de Tunisie. Les régions du Grand Tunis et Centre-Est représentent plus de 70 % de toutes les entreprises employeuses du pays (graphique 2.20). Dans ces deux régions, la proportion d'entreprises employeuses est démesurément élevée et supérieure à la part des régions dans l'ensemble de la population d'entreprises du pays. D'un autre côté, les régions intérieures éloignées du Nord-Ouest et Sud-Ouest concentrent les parts les plus importantes d'entreprises non-employeuses. La mise en place de conditions propices au développement de ces entreprises en entreprises employeuses peut non seulement créer de nouveaux emplois dans les régions défavorisées, mais également accroître leur productivité et donc les niveaux de vie régionaux.

Graphique 2.20. Répartition des entreprises employeuses dans les macro-régions tunisiennes, 2015

Note : Les entreprises employeuses dénombrent au moins un employé.

Sources : Données fournies par l'INS .

Flux d'investissement et investissement direct étranger

Malgré les mesures d'incitation du gouvernement pour propager les investissements privés à toutes les régions (cf. encadré 2.4), les flux d'investissement restent concentrés dans quelques zones de Tunisie. Les trois principaux bénéficiaires des investissements parmi les régions TL3, Tunis, Ariana et Ben Arous, concentraient plus de 60 % des investissements en Tunisie en 2015 (tableau 2.2). Plus de 45 % des investissements étaient capitalisés à Tunis uniquement. La moitié inférieure des gouvernorats en termes d'investissements atteignait au total moins de 5 % de l'ensemble des investissements en Tunisie. Les investissements directs étrangers présentent un degré similaire de concentration régionale. Pour attirer les investissements directs étrangers dans toutes régions de Tunisie, il serait judicieux de créer les conditions requises pour encourager et ouvrir les opportunités d'investissement dans des secteurs autres que ceux qui mobilisent les ressources naturelles. Un point de départ consisterait à sensibiliser les investisseurs à l'attractivité des grandes villes au-delà des trois principales régions bénéficiaires des investissements (Tunis, Ariana et Ben Arous).

En comparaison avec les pays de l'OCDE et la plupart des économies émergentes, l'investissement en Tunisie est faible, en partie à cause d'une réglementation commerciale ardue. (OCDE, 2018^[1]). Le taux d'investissement en Tunisie est en déclin depuis le début des années 2000, en raison d'une diminution des investissements privés (OCDE, 2018^[1]). Comme l'indiquent plusieurs études précédentes et le met en lumière l'indicateur de réglementation du marché des produits de l'OCDE/la Banque mondiale, les licences, autorisations préalables ou l'enregistrement des entreprises impliquent une procédure administrative lourde qui réprime les investissements commerciaux. La Tunisie se classe 80^e sur 190 économies en termes de réglementation favorable au commerce, selon le rapport de la Banque mondiale sur la Facilité de faire des affaires (Banque mondiale, 2019^[29]).

Tableau 2.2. Total des investissements et investissements directs étrangers (IDE) dans les régions tunisiennes, 2015

Petites régions (TL3)						
Gouvernorat	Nombre	Investissements (en millions de TND)	IDE (en millions de TND)	Investissements nationaux (% IDE)	Investissements régionaux (% IDE)	Emploi créés
Total IDE (hors énergie)	3353	34 014	20 054	100		354 396
Tunis	449	15 524	6 260	31.216	40	38 943
Ariana	222	2 855	2 531	12.621	89	16 778
Ben Arous	346	3 084	2 290	11.419	74	42 595
Sousse	462	2 263	1 793	8.939	81	39 546
Zaghuan	165	1 265	1 090	5.437	85	22 398
Nabeul	496	1 785	1 027	5.121	59	51 428
Bizerte	226	1 044	814	4.062	80	36 606
Kairouan	50	1 015	637	3.174	67	6 275
Gabes	22	891	835	4.163	94	2 161
Monastir	434	1 133	824	4.111	75	43 710
Médenine	49	758	480	2.396	65	4 033
Sfax	115	704	265	1.320	37	9 630
Kasserine	6	263	234	1.168	89	784
Beja	45	296	206	1.025	70	8 835
Jendouba	31	264	150	0.75	62	4 268
Mahdia	51	302	192	0.96	62	6 267
Manouba	104	219	166	0.83	76	8 908
Sidi Bouzid	10	78	74	0.37	96	1 533
Siliana	21	74	63	0.32	89	4 971
Gafsa	12	77	56	0.28	85	1 860
Tozeur	19	69	35	0.18	54	1 400
Kebili	8	35	21	0.11	63	330
Kef	8	11	7	0.04	72	1 116
Tataouine	2	5	2	0.01	33	21

Note : Les investissements et les investissements directs étrangers sont mesurés en millions de dinars tunisiens.

Source : Données fournies par FIPA (Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur).

Encadré 2.4. Nouveau code d'investissement

Le gouvernement tunisien a adopté une nouvelle loi sur les investissements qui a pris effet le 1^{er} avril 2017. Cette nouvelle législation propose un certain nombre de mesures d'incitation financière et fiscale pour encourager les investissements :

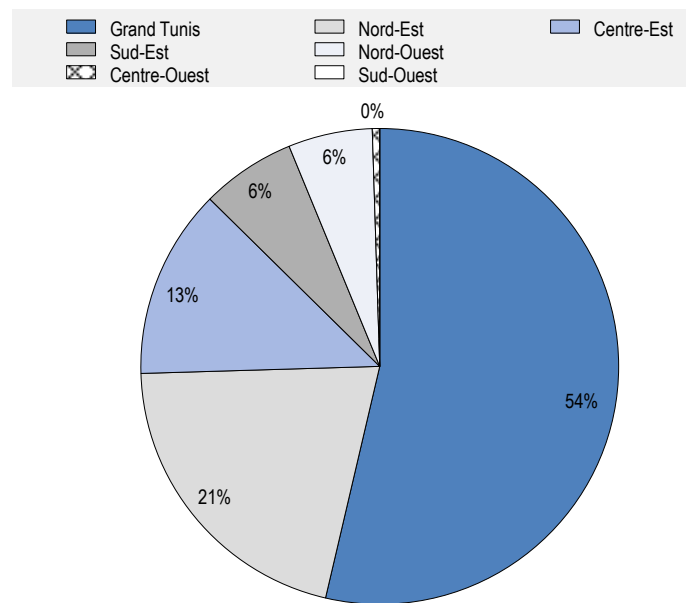
- Réduction du taux d'imposition sur le revenu à 10 % pour les entreprises qui exportent
- Subventions d'investissement pour les secteurs et chaînes de valeur prioritaires
- Exonération totale de TVA et taxes douanières sur les entrées de produits à réexporter

Ce nouveau code d'investissement encourage activement les investissements dans les régions économiquement défavorisées du sud et du centre de la Tunisie, via divers moyens :

- Exonération fiscale totale de cotisations sociales pendant 10 ans maximum pour les entreprises basées dans des zones de développement régional
- Subventions d'investissement spécifiques dans les zones de développement régional couvrant jusqu'à 30 % du coût d'investissement plafonné à 3 millions de dinars
- Couverture des cotisations patronales par l'État pendant 5 à 10 ans

Source : République tunisienne (2016^[30]), *Loi de l'investissement*,
http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/cfga/LOI71-2016_fr.pdf.

Les investissements directs étrangers sont principalement implantés dans les régions côtières de Tunisie. Les régions du Grand Tunis et Nord-Est représentent à elles seules 75 % de tous les investissements directs étrangers en Tunisie (graphique 2.21). À l'inverse, les régions Centre-Ouest et Sud-Ouest ont bénéficié uniquement d'infimes proportions d'IDE. La création de conditions propices à rendre les régions tunisiennes, en particulier les régions économiquement défavorisées, plus attractives pour les investissements directs étrangers pourrait stimuler leur croissance économique. Depuis 2017, le gouvernement tunisien encourage directement les investissements dans les régions intérieures du pays par l'intermédiaire du nouveau code d'investissement (cf. encadré 2.4 ci-dessus). Il octroie des exonérations fiscales aux entreprises qui investissent dans les zones de développement régional du centre et de l'est du pays. De plus, il propose des subventions d'investissements qui peuvent couvrir jusqu'à 30 % des coûts d'investissement engagés pour les projets d'investissement dans ces régions. Attirer ce type d'investissements peut contribuer à l'effort fourni par les régions isolées pour rattraper leur retard par rapport aux régions côtières du pays. Pour ce faire ces investissements doivent s'accompagner d'un engagement pérenne susceptible de générer un impact positif durable. Pour parvenir à un tel afflux durable d'investissements, les responsables politiques ne doivent pas se contenter de recourir à des mesures d'incitation à l'investissement sous la forme d'abattements fiscaux mais, de manière plus générale, doivent réunir les conditions propices à rendre un lieu plus attractif pour les investissements, comme par exemple en limitant les restrictions applicables au financement des investissements ou en simplifiant la réglementation du marché des produits (OCDE, 2018^[1]).

Graphique 2.21. Répartition des flux d'IDE en Tunisie, TL2 2015

Source : Données fournies par IFAP (Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur).

Exploitation des avantages de l'urbanisation

La mobilisation du potentiel de l'urbanisation grandissante peut stimuler la productivité et les niveaux de vie dans les régions tunisiennes. La productivité de la main-d'œuvre se révèle plus élevée dans les grandes villes qu'ailleurs. Si les caractéristiques de la main-d'œuvre et une structure sectorielle différente expliquent en partie l'avantage de productivité des grandes villes, il reste que ce niveau élevé de productivité s'explique également par les avantages de productivité, dits « avantages de l'agglomération », propres aux villes plus importantes ou plus densément peuplées (OCDE, 2015^[31] ; Ahrend et al., 2017^[32]). Les économies des grands villes sont davantage centrées sur les secteurs des services avancés et leur main-d'œuvre comporte une plus grande proportion de personnes qualifiées et de formation supérieure, qui se montrent plus productives.

Les avantages de l'agglomération représentent près de la moitié de l'avantage de productivité des grandes villes. Ils sont générés par le travail dans des zones plus importantes et densément peuplées en raison (i) des débordements d'apprentissages et de connaissances, (ii) de la spécialisation et (iii) des marchés du travail (Duranton et Puga, 2004^[33]). Si l'on tient compte des caractéristiques de la main-d'œuvre, doubler la taille de la ville engendre un avantage de productivité de 2 à 5 % (Combes, Duranton et Gobillon, 2011^[34]).

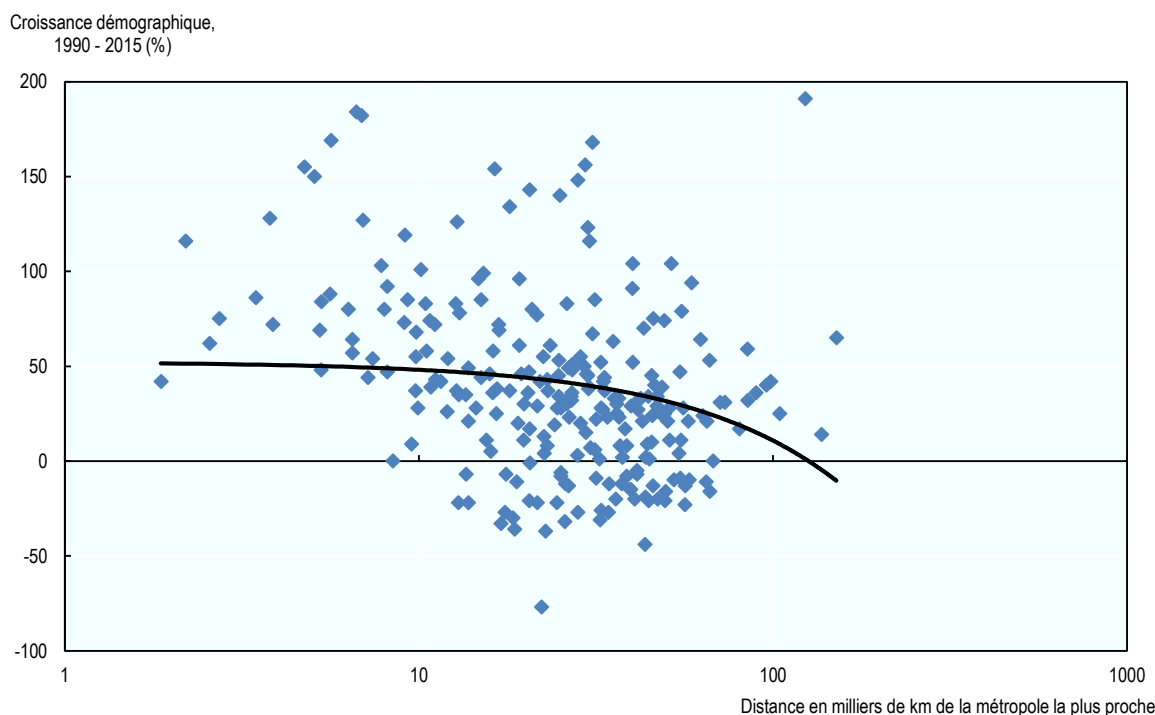
L'ensemble des territoires peuvent tirer profit d'une connexion avec des métropoles et leurs économies. Si les métropoles sont d'importantes sources de développement économique, elles sont également fortement connectées à d'autres lieux situés dans les mêmes régions mais plus éloignés, via un grand ensemble de connexions. Chaque lieu possédant ses propres ressources, on observe souvent des complémentarités à l'origine de ces connexions et sources d'avantages pour tous les types de régions. Par conséquent, faire en sorte que le potentiel des connexions spatiales soit pleinement mobilisé est une manière d'améliorer la productivité et de réduire les disparités spatiales.

Dans l'ensemble de l'OCDE, les régions proches des métropoles, et en particulier des grandes métropoles, se sont développées plus rapidement en termes de population et de PIB par habitant que les régions plus éloignées (OCDE, 2015^[31] ; Veneri et Ruiz, 2016^[35]). Cependant, les économies d'agglomération ne se limitent pas exclusivement aux grandes villes et à leurs environs mais produisent un effet positif sur les régions plus éloignées des grandes villes (OCDE, 2015^[31] ; Ahrend et Schumann, 2014^[36]). Si les débordements positifs diminuent avec la distance, ils restent néanmoins mesurables jusqu'à 200 à 300 kilomètres des grandes villes.

En Tunisie, les villes moyennes, banlieues et zones rurales proches d'une grande ville ont enregistré le niveau de croissance démographique le plus haut entre 1990 et 2015. À l'instar des pays de l'OCDE, les grandes villes tunisiennes semblent donner lieu à une agglomération, qui peut compter parmi les nombreux facteurs d'une importante croissance démographique dans les villes moyennes, banlieues et zones rurales avoisinantes (graphique 2.22). Plus les municipalités tunisiennes sont éloignées des grandes villes, plus leur croissance démographique s'affaiblit de manière significative entre 1990 et 2015. Tandis que le nombre de municipalités situées à une distance inférieure à la distance médiane par rapport à une grande ville a augmenté de plus de 50 % pendant cette période, le nombre de municipalités situées à une distance supérieure à la distance médiane n'a augmenté que de 29 %.

Graphique 2.22. Distance par rapport à la grande ville la plus proche et croissance démographique, 1990-2015

Municipalités tunisiennes non classées dans la catégorie des « grandes villes »

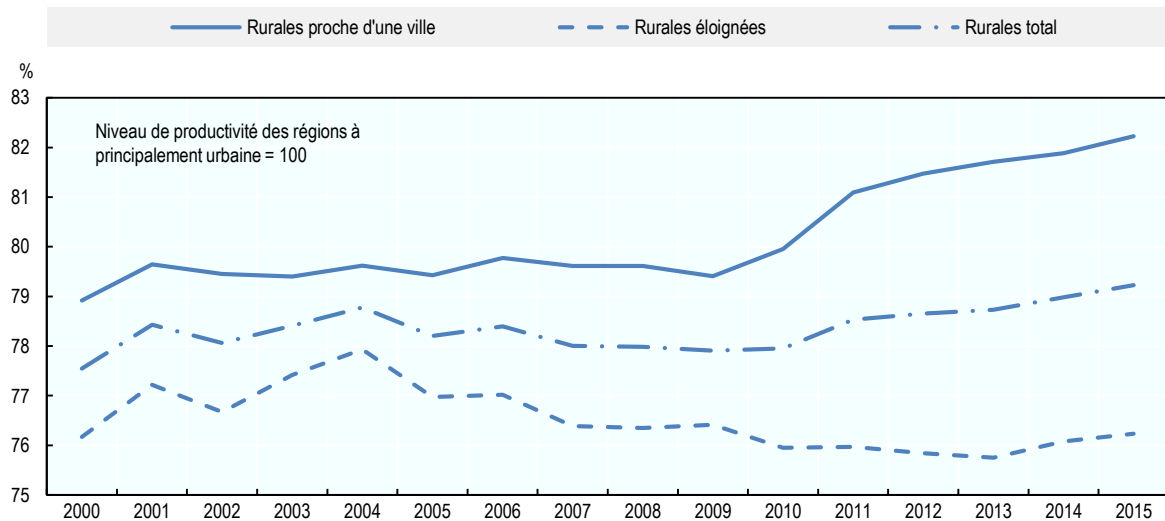


Note : Cet exemple inclut les municipalités tunisiennes non définies comme « grandes villes » en fonction du niveau d'urbanisation. Cette figure exclut les cas aberrants extrêmes avec une croissance démographique supérieure à 250 %.

Sources : Données fournies par (Schiavina, Freire et MacManus, 2019^[37]) et calculs effectués par OCDE, 2019.

La proximité avec les grandes villes facilite « l'emprunt » d'économies d'agglomération auprès des grandes villes. Elle simplifie l'exploitation des grands marchés et la fourniture de services généralement proposés dans les grandes villes. Par exemple, les régions rurales proches des grandes villes en Europe se sont développées très rapidement ces dernières années (OCDE, 2016^[38])¹¹. Entre 2000 et 2015, elles ont connu une croissance annuelle de 1,1 %, et sont même allées jusqu'à dépasser les régions urbaines de 0,4 points de pourcentage (graphique 2.23, (OCDE, 2018^[8])). La représentation de la croissance démographique des municipalités tunisiennes illustrée dans le graphique 2.22 suggère un schéma similaire en Tunisie, malgré l'absence de données détaillées concernant le PIB national pour estimer le niveau exact de croissance économique.

Graphique 2.23. Croissance de la productivité dans les régions principalement rurales par rapport aux régions principalement urbaines



Note : Régions européennes TL3.

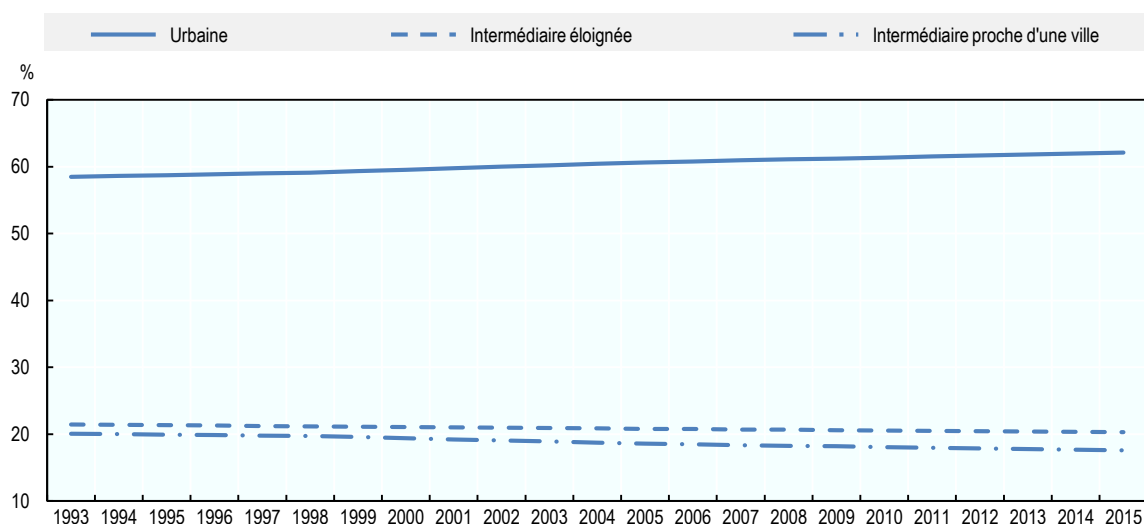
Source : OCDE (2018^[8]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

L'urbanisation grandissante en Tunisie peut être un catalyseur de croissance économique et de productivité dans les régions intérieures éloignées du pays dès lors que l'urbanisation coïncide avec la baisse de croissance démographique qui relâche la pression exercée sur les ressources publiques et domestiques. La proportion de population de Tunisie vivant dans des régions principalement urbaines a augmenté de 6 % au cours des 20 dernières années (graphique 2.24). Dans l'ensemble, la population des régions urbaines est passée de 5 millions en 1993 à 7 millions d'habitants en 2015. Le développement des économies urbaines crée des opportunités de marché plus importantes, élargit le champ de spécialisation des industries spécifiques et favorise la diffusion des connaissances. Par conséquent, soutenir la croissance et investir dans les agglomérations existantes des régions tunisiennes peut renforcer le développement et la cohésion régionale.

L'adoption d'une définition économique des grandes villes en fonction de leur envergure économique et l'élaboration d'indicateurs à cette échelle peuvent permettre de hiérarchiser les priorités d'investissement pour renforcer le système urbain en Tunisie et sa capacité à générer des externalités positives vers les autres régions. La réalité fonctionnelle des grandes villes s'écarte de leurs frontières administratives. Dans l'ensemble des pays de

l'OCDE, les zones fonctionnelles urbaines sont identifiées par l'entremise des connexions économiques (échange de biens, services et flux de population) entre les grandes villes et leurs zones environnantes. Les indicateurs de zones urbaines fonctionnelles permettent de hiérarchiser les priorités en termes de politiques publiques pour accroître la prospérité dans les grandes villes ainsi que dans les régions voisines (encadré 2.5 et graphique 2.25).

Graphique 2.24. Part de population TL3 de Tunisie par type de région, 1993-2015



Source : OCDE (2018_[20]), *OECD Regional Statistics (database)*, <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-en>.

Améliorer l'accessibilité des régions tunisiennes

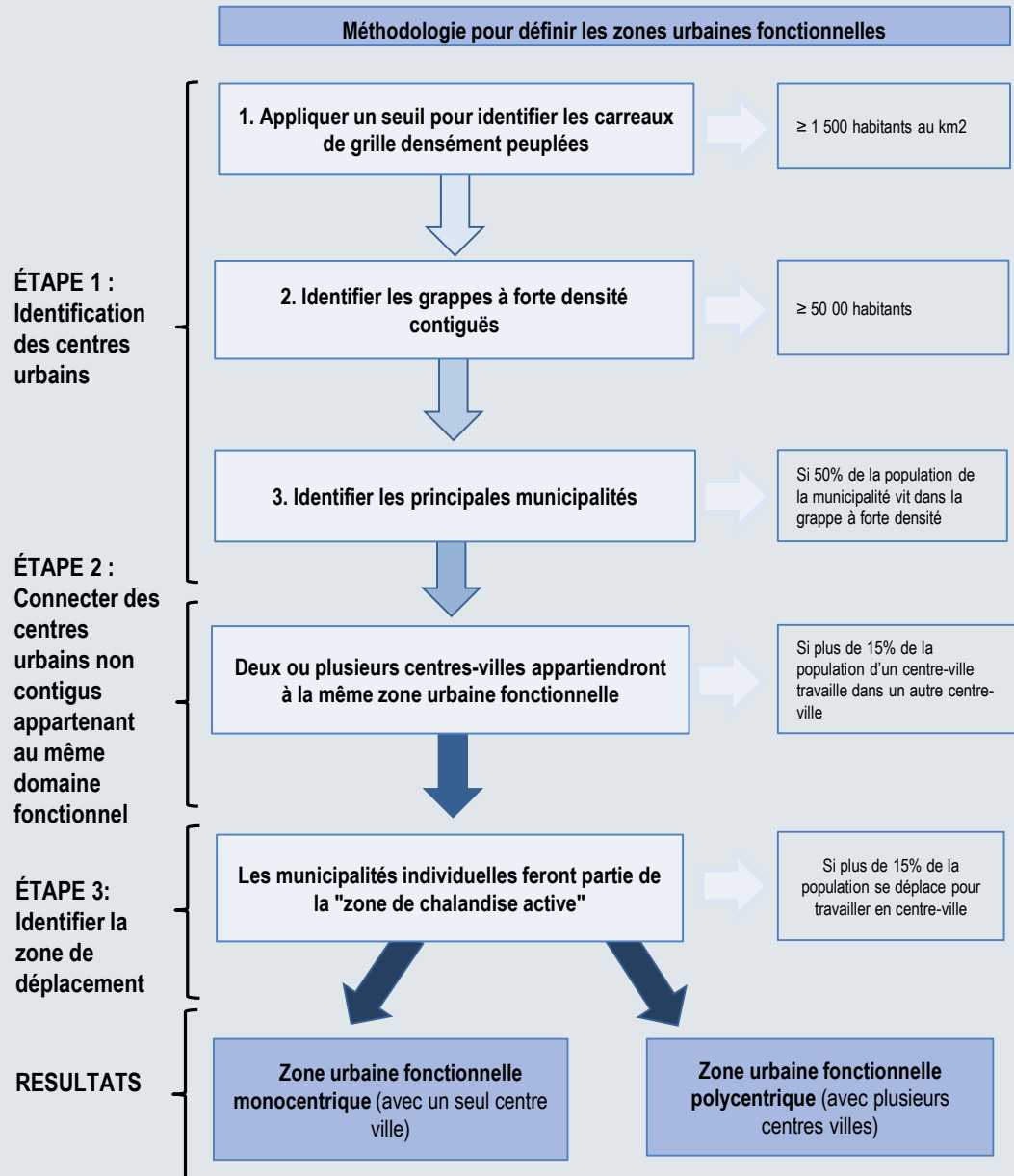
Une insuffisance d'accès aux services publics fait obstacle au développement régional et à la convergence économique en Tunisie. Les régions côtières bénéficient d'un meilleur accès à la plupart des services publics, tels que les soins de santé ou l'éducation, que les régions intérieures. Le manque d'infrastructures de transport adéquates dans les régions intérieures freine le commerce et a un impact négatif sur le développement régional.

La distance entre les régions éloignées et les zones urbaines ou aux centres économiques côtiers du pays reste une difficulté qui peut être atténuée par une amélioration des infrastructures de transport. Actuellement, les régions sud et ouest de Tunisie souffrent d'un déficit en réseaux routiers et autoroutiers de qualité. Une amélioration des réseaux routiers peut favoriser la connectivité des régions éloignées (OCDE, 2018_[39]). Ainsi, les infrastructures publiques peuvent faciliter le déplacement des marchandises et la mobilité des travailleurs. Une meilleure connectivité pourrait également permettre aux régions éloignées « emprunter » les économies d'agglomération des grandes villes. Par exemple, des données issues de villes de taille moyenne en Allemagne démontrent qu'elles ont tiré profit de leur intégration à l'itinéraire d'une ligne de trains à grande vitesse qui relie deux grandes villes (Cologne et Francfort), ce qui a donné lieu à une hausse du PIB d'environ 8,5 % et a également augmenté la productivité de la main-d'œuvre de 3,8 % en l'espace de 6 ans (Ahlfeldt et Feddersen, 2018_[40]).

Encadré 2.5. Zones fonctionnelles urbaines

L'OCDE et la Commission européenne ont élaboré un concept de grandes villes qui tient compte de leur réalité économique plutôt que de leurs frontières administratives. Les Zones fonctionnelles urbaines (ZFU) englobent généralement un ensemble de municipalités contiguës qui inclut un centre urbain à forte densité de population et une aire de migration alternante à connexion fonctionnelle (OCDE, 2012^[41]).

Graphique 2.25. Définition des zones fonctionnelles urbaines (ZFU)

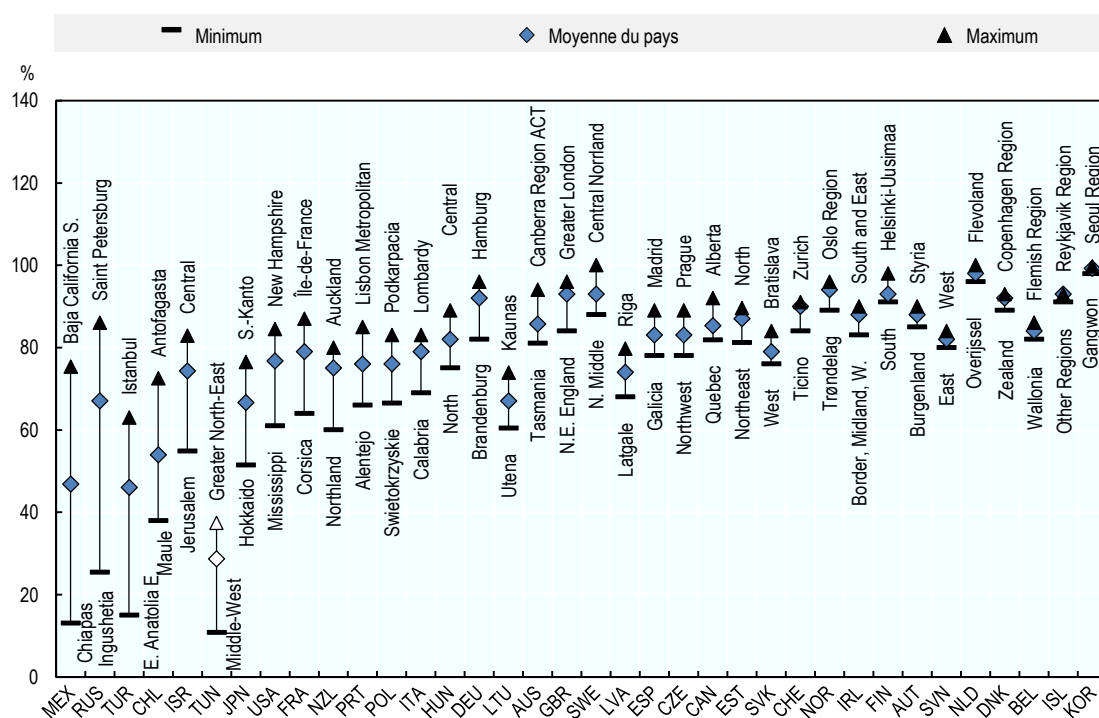


Source : OCDE (2018^[8]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

Le développement d'infrastructures numériques pourrait constituer une alternative efficace pour améliorer la connectivité des régions éloignées. La fourniture d'infrastructures numériques est faible dans la plupart des régions de Tunisie et se caractérise par d'importantes différences régionales. En comparaison avec les pays de l'OCDE, les divergences régionales en termes d'accès au haut débit sont particulièrement importantes en Tunisie (graphique 2.26). En moyenne, 28,7 % des ménages tunisiens ont accès au haut débit. Dans la région Nord-Est, la part des ménages ayant accès au haut débit atteint les 37 %. À l'inverse, seulement 26 % des ménages disposent d'un accès au haut débit dans la région Centre-Ouest. Une meilleure couverture et une augmentation de la vitesse des connexions en haut débit peuvent stimuler le développement économique dans toutes les régions et favoriser la diffusion des connaissances en surmontant la distance physique.

Graphique 2.26. Variation régionale du % des ménages disposant d'une connexion haut débit, 2017

Grandes régions (TL2) des pays de l'OCDE et de Tunisie



Note : 2017 ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2018^[8]), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en.

Conséquences pour le système des statistiques territoriales

Les statistiques territoriales constituent un outil puissant pour évaluer la croissance économique et la prospérité dans l'ensemble des régions tunisiennes. Elles indiquent qu'une insuffisance d'opportunités économiques, d'éducation et d'accessibilité dans les régions ralentit le développement économique en Tunisie et limite ainsi la croissance économique nationale. De manière générale, on observe une importante divergence entre les zones côtières et les régions intérieures ou occidentales de Tunisie, qui sont

considérablement moins développées en termes de facteurs économiques ainsi que de bien-être des résidents.

Le renforcement des statistiques territoriales permettra de comparer les régions, à l'échelle nationale et internationale, ce qui offre la possibilité d'identifier les difficultés existantes et de définir des priorités de politiques publiques. En outre, les statistiques territoriales permettent de suivre les développements au fil du temps, une condition préalable à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des politiques mises en œuvre. Les statistiques territoriales peuvent surtout contribuer au développement régional de la Tunisie en favorisant une approche localisée qui adapte les politiques aux besoins, ressources, atouts et faiblesses propres à chaque région.

La mise en place de statistiques territoriales solides et comparables à l'échelle internationale, au sein d'un système statistique bien géré, est indispensable pour garantir l'utilité de ces statistiques et contribuer à la concrétisation d'un développement régional plus inclusif.

Notes

¹ L'ITCEQ produit l'indicateur de développement régional. La méthodologie et les résultats sont disponibles sur son site Internet : www.itceq.tn.

² Le Ministère des finances utilise l'indice de développement régional comme un des trois indicateurs de répartition budgétaire des communes tunisiennes. Les deux autres indicateurs correspondent au nombre d'habitants et au volume moyen de ressources disponibles par habitant à l'échelle locale.

³ Ces données proviennent de l'enquête nationale menée auprès des ménages tous les 5 ans. Pour calculer les taux de pauvreté, l'INS examine le coût d'un panier alimentaire qui garantit l'apport calorique nécessaire et indispensable à l'activité des personnes. Les niveaux d'apport reposent sur les directives de la FAO et de l'OMS.

⁴ Des définitions précises sont fournies dans cette note : http://www.ins.nat.tn/sites/default/files/methode/pdf/Mesure_de_pauvrete_en_Tunisie.pdf.

⁵ Cf. le lien suivant pour obtenir plus de précisions : http://eeas.europa.eu/archives/delegations/tunisia/documents/press_corner/cp_modernisation_appareil_statistiques_fr.pdf.

⁶ Les autres avantages des données d'éclairage nocturne sont les suivants : les erreurs de mesure peuvent être moins importantes que l'imprécision des estimations infranationales du PIB (Johnson et al., 2009^[43]), elles offrent une fréquence temporelle plus élevée, elles assurent une couverture au kilomètre carré qui permet une analyse spatiale étayée et elles permettent une agrégation éventuelle au niveau d'une entité géographique, comme par exemple une métropole. Cf. (Henderson, Storeygard et Weil, 2012^[51]) pour consulter une analyse détaillée.

⁷ Malgré ces avantages, quelques questions subsistent à propos de l'adéquation des données d'éclairage nocturne pour mesurer l'activité économique. Les comparaisons des chiffres bruts au fil du temps peuvent se révéler problématiques. Dans les zones à forte densité de population et avec une très importante activité économique, les données de luminosité peuvent être plafonnées, ce qui signifie qu'à de très hauts niveaux de luminosité, cette approche risque de ne pas faire la différence entre les zones enregistrant des luminosités nocturnes différentes.

⁸ L'estimation présentée dans le graphique 2.8 utilise la grille de PIB de la Banque mondiale, extrapolée par l'UNEP/GRID-Geneva. Cet ensemble de données se compose de données infranationales concernant le PIB de 2010. En partant d'une répartition régionale constante, l'OCDE a alors calculé les niveaux régionaux de PIB en Tunisie en 2017 sur la base des données nationales de PIB fournies par la Banque mondiale. Associées aux données démographiques régionales, ces informations génèrent une estimation des niveaux de PIB par habitant dans les régions tunisiennes en 2017.

⁹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, la Banque mondiale définit les économies à faible revenu comme celles dont le RNB par habitant est compris entre 1 026 \$ et 4 035 \$ et les économies à revenu intermédiaire supérieur comme celles dont le RNB par habitant est compris entre 4 036 \$ et 12 475 \$: <https://blogs.worldbank.org/opendata/new-country-classifications-2016>.

¹⁰ Cette comparaison et les résultats pour la Tunisie doivent être considérés avec précaution étant donné que les chiffres ne correspondent pas aux statistiques officielles.

¹¹ Cf. graphique 1.2 pour consulter une explication de la classification des petites régions en régions principalement rurales, urbaines et intermédiaires.

Références

- Ahlfeldt, G. et A. Feddersen (2018), « From periphery to core: Measuring agglomeration effects using high-speed rail », *Journal of Economic Geography*, vol. 18/2, pp. 355-390, <http://dx.doi.org/10.1093/jeg/lbx005>. [40]
- Ahrend, R. et al. (2017), « What Makes Cities More Productive?: Agglomeration economies and the role of urban governance: Evidence from 5 OECD Countries », *OECD Productivity Working Papers*, n° 6, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/2ce4b893-en>. [32]
- Ahrend, R. et A. Schumann (2014), « Does Regional Economic Growth Depend on Proximity to Urban Centres? », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2014/7, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz0t7fxh7wc-en>. [36]
- Amin-Smith, N., D. Phillips et P. Simpson (2018), « Local government revenue decentralisation and funding divergence: An English case study », dans *Fiscal Decentralisation and Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264302488-9-en>. [17]
- Banque Mondiale (2016), *Gross Domestic Product (GDP) From Night Lights [2010]*, <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/gross-domestic-product-gdp-night-lights-2010>. [9]
- Banque mondiale (2019), *Doing Business 2019 - Training for Reform*, Banque mondiale, Washington, DC. [29]
- Banque mondiale (2017), *South Asia Economic Focus: Growth Out of the Blue*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1213-2>. [6]
- Banque mondiale (2014), *The Unfinished Revolution: Bringing Opportunity, Good jobs and Greater Wealth to all Tunisians*, Banque mondiale, Washington, DC. [2]
- Banque mondiale (2013), *Enterprise Surveys - Tunisia (2013)*, Banque mondiale, Washington, DC. [23]
- Combes, P., G. Duranton et L. Gobillon (2011), « The identification of agglomeration economies », *Journal of Economic Geography*, vol. 11/2, pp. 253-266, <http://dx.doi.org/10.1093/jeg/lbq038>. [34]
- Duranton, G. et D. Puga (2004), « Micro-foundations of urban agglomeration economies », dans Henderson, J. et J. Thisse (dir. pub.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, [http://dx.doi.org/10.1016/S1574-0080\(04\)80005-1](http://dx.doi.org/10.1016/S1574-0080(04)80005-1). [33]
- ECFR (2017), *Peripheral Vision: How Europe can help preserve Tunisia's fragile democracy*, European Council for Foreign Affairs, <https://www.ecfr.eu/publications/C440>. [3]
- Gallup (2019), *Gallup World Poll, 2014-2016 / all countries dataset*. [10]
- Gennaioli, N. et al. (2013), « Human capital and regional development », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 128/1, pp. 105-164. [19]

- Henderson, V., A. Storeygard et D. Weil (2012), « Measuring economic growth from outer space », *American Economic Review*, vol. 102/2, pp. 994-1028. [5]
- Johnson, S. et al. (2009), « Is Newer Better? Penn World Table Revisions and Their Impact on Growth Estimates. », *NBER Working Paper* 15455. [43]
- Kupets, O. (2017), *The Labour Market Impact of Skills Mismatch*, Institute for the Study of Labor (IZA). [25]
- Lang, K. et W. Dickens (1985), « A test of dual labor market theory », *American Economic Review*, vol. 75/4, pp. 792-805, https://www.researchgate.net/publication/4723913_A_Test_of_Dual_Labor_Market_Theory (consulté le 18 septembre 2018). [22]
- Michalopoulos, S. et E. Papaioannou (2013), « Pre-colonial ethnic institutions and contemporary African development », *Econometrica*, vol. 81/1, pp. 113-152, <http://dx.doi.org/10.3982/ECTA9613>. [7]
- Neumark, D., B. Wall et J. Zhang (2011), « Do small businesses create more jobs? New evidence for the United States from the National Establishment Time Series », *Review of Economics and Statistics*, vol. 93/1, pp. 16-29, http://dx.doi.org/10.1162/REST_a_00060. [27]
- OCDE (2019), *OECD Skills Outlook 2019 : Thriving in a Digital World*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/df80bc12-en>. [21]
- OCDE (2018), *Maintaining the Momentum of Decentralisation in Ukraine*, OECD Multi-level Governance Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264301436-en>. [18]
- OCDE (2018), *OECD Economic Surveys: Tunisia 2018: Economic Assessment*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-en. [1]
- OCDE (2018), *OECD Regional Database*. [24]
- OCDE (2018), *OECD Regional Statistics (database)*, OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-en>. [20]
- OCDE (2018), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en. [8]
- OCDE (2018), *Productivity and Jobs in a Globalised World: (How) Can All Regions Benefit?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264293137-en>. [39]
- OCDE (2018), *Rethinking Regional Development Policy-making*, OECD Multi-level Governance Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264293014-en>. [15]
- OCDE (2017), *Small, Medium, Strong. Trends in SME Performance and Business Conditions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264275683-en>. [28]
- OCDE (2017), *The Geography of Firm Dynamics: Measuring Business Demography for Regional Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264286764-en>. [26]

- OCDE (2016), *OECD Regional Outlook 2016: Productive Regions for Inclusive Societies*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264260245-en>. [11]
- OCDE (2016), *OECD Regional Outlook 2016: Productive Regions for Inclusive Societies*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264260245-en>. [38]
- OCDE (2015), *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en>. [31]
- OCDE (2014), *OECD Regional Outlook 2014: Regions and Cities: Where Policies and People Meet*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201415-en>. [12]
- OCDE (2012), *Promoting Growth in All Regions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174634-en>. [16]
- OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>. [41]
- OCDE (2010), « Regional Development Policy Trends in OECD Member Countries », dans *Regional Development Policies in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264087255-2-en>. [14]
- OECD (2018), *OECD Regions and Cities at a Glance 2018*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/reg_cit_glance-2018-en. [42]
- OECD (2018), *Statistiques régionales de l'OCDE (base de données)*, OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>. [4]
- République tunisienne (2016), *Loi de l'investissement*, http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/download/cfga/LOI71-2016_fr.pdf. [30]
- Rosenthal, S. et W. Strange (2003), « Geography, industrial organization, and agglomeration », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 85/2, pp. 377-393, <https://www.mitpressjournals.org/doi/pdf/10.1162/003465303765299882> (consulté le 17 septembre 2018). [13]
- Schiavina, M., S. Freire et K. MacManus (2019), *GHS population grid multitemporal (1975, 1990, 2000, 2015)*, <http://dx.doi.org/DOI: 10.2905/42E8BE89-54FF-464E-BE7B-BF9E64DA5218> PID: <http://data.europa.eu/89>. [37]
- Veneri, P. et V. Ruiz (2016), « Urban-to-rural population growth linkages: Evidence from OECD TL3 regions », *Journal of Regional Science*, vol. 56/1, pp. 3-24. [35]

Chapitre 3. Gouvernance des statistiques régionales en Tunisie

Ce chapitre présente les différents types de systèmes de gouvernance nationaux de statistiques mis en place dans les pays de l'OCDE et en Tunisie. Il s'agit d'une comparaison de l'organisation, de la collecte et de la production de données infranationales en Tunisie par rapport à certains pays de l'OCDE. Le chapitre expose les rôles respectifs des principales institutions en charge des statistiques et analyses territoriales, leurs pratiques et défis de coordination, de collaboration et de coopération. Enfin, ce chapitre examine l'utilisation des indicateurs infranationaux en Tunisie ainsi que les stratégies de dissémination des informations.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les réformes territoriales sont devenues une caractéristique majeure des pays membres et non-membres de l'OCDE ces dernières décennies. La Tunisie ne fait pas exception à ce sujet. La logique qui sous-tend ces réformes varie d'un pays à l'autre. Il existe toutefois des préoccupations communes à la fois aux pays développés et aux pays émergents telles que : (i) la nécessité de moderniser leurs économies et de créer les conditions favorables à l'émergence des dynamiques locales ; (ii) la nécessité d'augmenter l'efficacité des investissements publics afin d'améliorer les infrastructures et les services ; et (iii) la nécessité de renforcer la démocratie locale à travers la participation citoyenne dans les processus de prise de décision .

A l'instar des autres pays de l'OCDE, les réformes de décentralisation en cours en Tunisie sont un processus à long-terme qui recoupe trois domaines politiques majeurs : fiscal, administratif et politique. Ces réformes requièrent souvent des données, des analyses et des enseignements en lien avec les différentes phases de leurs mises en œuvre. C'est pourquoi il est essentiel pour la Tunisie de produire au niveau infranational des données statistiques qualitatives et comparables à l'international pour soutenir le processus de transition démocratique. Un des principaux défis à relever pour la Tunisie dans le cadre la réforme de décentralisation est la réforme de son système statistique. Cette réforme implique l'adoption de normes internationales facilitant la disponibilité des données à l'échelle nationale et régionale, et surtout, un élargissement de l'indépendance de l'Institut National de la Statistique.

Afin d'analyser les caractéristiques principales du système statistique de la Tunisie, l'OCDE a collecté par l'intermédiaire d'une enquête dédiée, des informations et données clé sur les acteurs impliqués dans les statistiques régionales, les politiques de développement régional, les institutions responsables du suivi des grandes tendances socio-économiques et celles impliquées dans la réduction des disparités régionales. L'OCDE a également comparé le système statistique tunisien au système national de dix-sept pays de l'OCDE et d'autres pays non-membres : Israël, Italie, États-Unis, Estonie, Bulgarie, Norvège, République Tchèque, Slovaquie, Royaume-Uni, Pologne, Allemagne, Canada, Turquie, Luxembourg, Japon, France, Portugal et Argentine. L'enquête a permis la collecte et l'analyse de renseignements à propos de l'organisation des systèmes nationaux de statistiques et des acteurs impliqués dans la collecte, la production et la diffusion des statistiques au niveau infranational.

Deux éléments se sont avérés importants dans l'analyse des systèmes nationaux de statistiques des pays de l'OCDE : (i) la centralisation fonctionnelle et géographique des différents services d'instituts statistiques et (ii) la coordination verticale et horizontale de la collecte, production et diffusion des statistiques régionales. Quatre profils de systèmes nationaux des pays de l'OCDE ont pu être identifiés (graphique 3.1): le profil A correspond à un système centralisé ; le profil B correspond à un système à la fois centralisé et coordonné ; le profil C se réfère à un système fonctionnellement centralisé mais géographiquement décentralisé et le profil D se réfère à un système décentralisé.

En partant de l'analyse des quatre profils, le système national de la statistique tunisien semble correspondre au profil C: un système fonctionnellement centralisé et géographiquement décentralisé (graphique 3.1). L'Institut National de la Statistique possède une direction régionale au sein du siège de Tunis, des services régionaux dans les "grandes régions" (régions TL2) et deux bureaux dans les provinces de Naubel et de Sfax. L'Institut National de la Statistique tunisien est aussi décentralisé en ce qui concerne les ressources humaines (73% du personnel est sous la direction des bureaux régionaux en dehors de Tunis) mais centralisé au niveau fonctionnel : la collecte des données régionales

est effectuée par les services régionaux alors que l'analyse des statistiques régionales est coordonnée au sein du siège de l'INS.

Graphique 3.1. Profils organisationnels des systèmes nationaux de statistiques des pays de l'OCDE

Profil A	Profil B	Profil C	Profil D
• Système centralisé	• Système centralisé et coordonné	• Système fonctionnellement centralisé et géographiquement décentralisé	• Système décentralisé

Source : Questionnaire sur les indicateurs territoriaux (WPTI) de l'OCDE sur les systèmes nationaux de statistiques 2018.

L'Institut National de la Statistique (INS) est l'organisme exécutif central du système national des statistiques. Le système national de la statistique tunisien est régi par la « Loi de la Statistique » du 13 Avril 1999. Selon cette loi, l'INS est chargé de la coordination technique des activités statistiques et responsable de la qualité des productions du système national de la statistique. Un projet de jumelage financé par l'UE (2016-2018), en partenariat avec l'INSEE en France (L'institut national des statistiques et des études économiques), l'ISTAT (L'institut des statistiques italien) et Statistics Lithuania, l'Institut des statistiques de Lituanie a soutenu l'INS tunisien dans l'élaboration d'une nouvelle loi de la statistique dans le but de moderniser le système national des statistiques. Cette nouvelle loi doit cependant être adoptée par le parlement tunisien.

La production des statistiques est relativement développée en Tunisie, l'INS effectuant des opérations statistiques complexes et d'envergure. Les principales enquêtes produites par l'INS sont les suivantes : i) enquête sur l'emploi; ii) questionnaire des entreprises ; iii) recensement de la population ; iv) Indice des Prix de Vente Industrielle-IPV ; v) Indice de Production Industrielle -IPI, vi) enquête d'opinions des chefs d'entreprises à propos des investissements ; et vii) Indice du Prix Consommateurs. L'INS publie es statistiques régionales sur la pauvreté (en sus de mesures de consommation des ménages) sur la base de l'enquête nationale sur les revenus et patrimoines des ménages. De plus, l'INS produit l'indice de pauvreté multidimensionnelle uniquement sur la base du recensement de 2014. Toutefois cet indice n'est pas encore officiel (il n'est pas publié)¹.

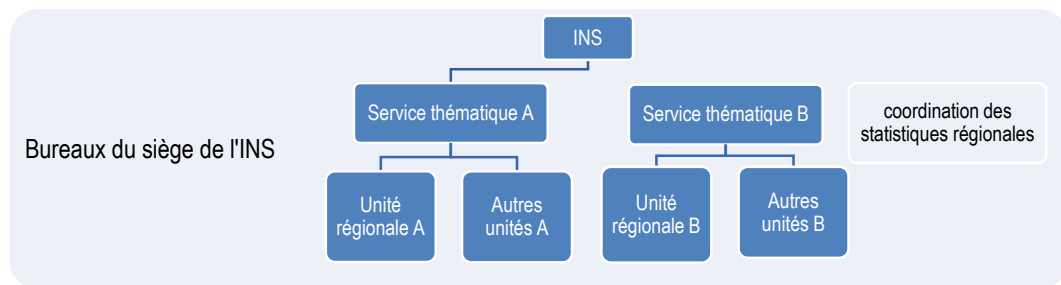
Afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme de décentralisation en Tunisie, le système de la statistique a besoin d'évoluer en termes de capacités et de ressources. La décentralisation renforce la nécessité de produire des statistiques fiables, exactes, produites régulièrement afin de refléter la situation réelle dans l'ensemble du pays. Les principaux défis identifiés lors de l'atelier de renforcement des capacités sur la gouvernance des statistiques organisé par l'OCDE, le MDICI (le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale) et l'INS en novembre 2017 à Tunis, concerne la production d'indicateurs économiques nationaux et infranationaux au travers de l'exploitation des données administratives qualitatives des ministères, des structures publiques et des municipalités. Les discussions au cours de l'atelier ont permis d'identifier d'autres défis : i) la pertinence et la fiabilité des indicateurs pour les utilisateurs ciblés ; ii) la capacité des directions de statistiques au niveau régional à collecter et produire des

données, et iii) la précision des processus de coordination, de consultation et de validation. La collecte de données auprès de différentes sources : le secteur privé et la société civile grâce à des plateformes open data est aussi un domaine pour davantage d'amélioration.

Gouvernance des systèmes nationaux de statistiques dans les pays de l'OCDE

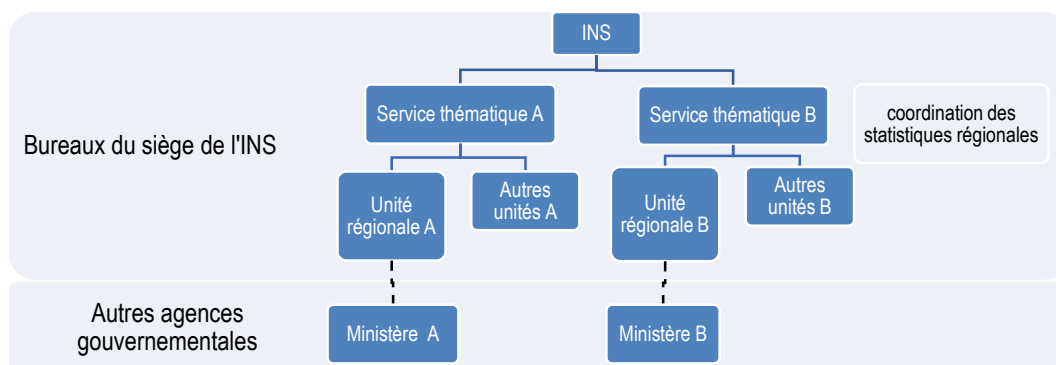
Chacun des quatre profils de systèmes nationaux de statistiques dans les pays de l'OCDE présente différentes caractéristiques et différents défis. *Profil A – centralisé* correspond à un contexte où tous les bureaux de l'INS – dont ceux qui produisent des statistiques régionales – sont situés au sein du siège de l'INS (graphique 3.2). Dans les systèmes centralisés, aucun bureau de l'INS n'est décentralisé. Les statistiques régionales sont coordonnées au sein du siège de l'INS mais pas forcément sous la responsabilité d'un service de statistiques régionales. Ce modèle est moins exigeant en termes de mécanismes de coordination étant donné que toutes les unités sont localisées au siège de l'INS, notamment pour ce qui est de la coordination verticale entre les bureaux nationaux et régionaux et ne requiert pas de coordination entre les bureaux régionaux. Ce profil peut toutefois poser des défis en termes de responsabilité et de propriété des données en raison de la non-présence de l'INS au niveau local.

Graphique 3.2. Gouvernance centralisée du système national des statistiques



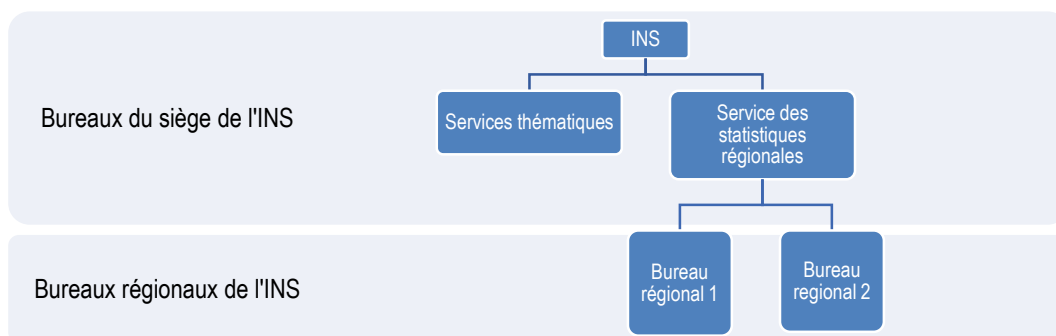
Source : Tiré des travaux sur les indicateurs territoriaux (WPTI) de l'OCDE sur les systèmes nationaux de statistiques 2018.

Les systèmes statistiques *à la fois centralisés et coordonnés (Profil B)* n'ont pas de bureaux INS décentralisés, l'ensemble des bureaux produisant les statistiques régionales sont situés au sein du siège de l'INS (graphique 3.3). La production de statistiques régionales est effectuée en coordination avec les autres agences gouvernementales correspondantes. Ce modèle requiert un niveau de coordination plus élevé que le profil A car d'autres agences gouvernementales sont également impliquées. La propriété des données au niveau national est plus importante que dans le profil A mais moins importante que dans les profils C et D car il n'y a pas de délégation entre le siège et les bureaux régionaux pour ce qui est de la production d'indicateurs. Les demandes en termes de ressources humaines et de capacités financières sont similaires à celles du profil A, mais moins exigeantes que dans les modèles décentralisés.

Graphique 3.3. Gouvernance centralisée et coordonnée du système national de statistiques

Source : Tiré des travaux sur les indicateurs territoriaux (WPTI) de l'OCDE sur les systèmes nationaux de statistiques 2018.

Dans les *systèmes fonctionnellement centralisés et géographiquement décentralisés (Profil C)*, un service spécifique au sein du siège de l'INS coordonne les statistiques régionales (graphique 3.4). Le département des statistiques régionales coordonne les activités des bureaux régionaux implantés sur le territoire national (régions 1 et 2 dans l'exemple ci-dessous). La présence des bureaux régionaux de statistiques augmente la demande de coordination, au niveau vertical avec le siège et au niveau horizontal avec les autres bureaux. Le profil C est plus exigeant en termes de capacités de ressources humaines et de ressources financières, ce qui peut constituer une contrainte au niveau local. .. Ce profil de gouvernance peut cependant favoriser une plus grande appropriation et responsabilité de production et de diffusion des informations statistiques que les profils A et B, et la présence de l'INS sur le terrain permet plus d'interaction avec les acteurs locaux.

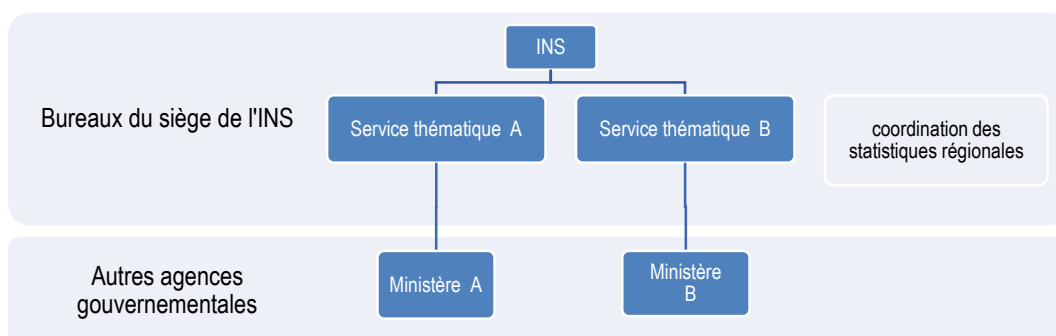
Graphique 3.4. Gouvernance fonctionnellement centralisée et géographiquement décentralisée dans le système national des statistiques

Source : Tiré des travaux sur indicateurs territoriaux (WPTI) de l'OCDE sur les systèmes nationaux de statistiques 2018.

Dans les *systèmes de gouvernance décentralisés (Profil D)*, les agences gouvernementales telles que les ministères ou la banque centrale produisent également des statistiques (graphique 3.5). Alors que les statistiques régionales sont coordonnées par le siège de l'INS, il n'existe pas forcément un service de statistiques régionales dédié. Le profil D est

le profil le plus exigeant en termes de coordination, car la collecte de données doit être coordonnée à la fois de manière verticale et horizontale avec les autres agences gouvernementales et ce processus ne s'effectue pas systématiquement sous l'égide d'un service de statistiques régionales. La cohérence de la collecte de données statistiques peut être un défi important pour ce modèle de gouvernance. D'un autre côté, ce modèle exige de fortes capacités en termes de ressources humaines dans les différentes régions. C'est pourquoi, la propriété et la responsabilité de la production et de la dissémination des informations statistiques peuvent être plus élevées étant donné la présence régionale de l'INS et l'implication d'autres institutions gouvernementales dans le processus de collecte de données.

Graphique 3.5. Gouvernance décentralisée du système national de statistiques



Source : Tiré des travaux sur les indicateurs territoriaux (WPTI) de l'OCDE sur les systèmes nationaux de statistiques 2018.

Selon une enquête de l'OCDE, le système de gouvernance statistique le plus courant parmi les pays membres de l'OCDE est une organisation à la fois centralisée et coordonnée de l'INS. Le Royaume-Uni, l'Estonie, la République Tchèque, la Turquie, le Luxembourg et le Japon ont un INS centralisé et coordonné. Le profil fonctionnellement centralisé et géographiquement décentralisé est le deuxième profil le plus commun au sein des pays de l'OCDE, modèle utilisé en Italie, Bulgarie, Norvège et France. En Italie, l'ISTAT est caractérisé par des directions (statistiques environnementales et territoriales). En Turquie, les bureaux régionaux sont situés au niveau TL2. Son système de statistiques est une combinaison des profils B et C où certaines statistiques régionales proviennent d'autres unités gouvernementales. En France, l'INSEE a des bureaux régionaux, appelés "directions régionales" dans chacune des treize régions administratives françaises, dont l'une aux Antilles-Guyane et une autre à La Réunion-Mayotte.

Le Canada, Israël et le Portugal ont un système statistique centralisé. Au Canada, les statistiques régionales sont produites au siège national à Ottawa. Statistique Canada possède des bureaux régionaux pour des objectifs de dissémination, mais ces bureaux ne produisent pas de statistiques régionales. Certains gouvernements infranationaux (les provinces) ont des bureaux statistiques produisant des statistiques régionales (par ex. L'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique). Enfin, l'Allemagne, la Slovaquie et l'Argentine (l'Argentine est un pays non-membre de l'OCDE) sont les trois seuls pays ayant un système de statistique décentralisé.

Graphique 3.6. Profil organisationnel de l'INS dans les pays de l'OCDE et la Tunisie.

Profil A : Centralisé	Profil B : Centralisé et Coordonné	Profil C : Fonctionnellement centralisé et géographiquement décentralisé	Profil D : Décentralisé
• CAN • ISR • PRT	• GBR • EST • JPN • LUX • CZE	• NOR • ITA • BGR • FRA • TUN	• DEU • SVK

Source : Tiré des travaux sur les indicateurs territoriaux (WPTI) de l'OCDE sur les systèmes nationaux de statistiques 2018.

La coordination contribue fortement à l'efficacité de la gouvernance des statistiques telles que le montrent l'expérience des pays de l'OCDE. Le questionnaire de l'OCDE a interrogé les pays membres sur la fréquence des réunions pour le suivi des priorités des statistiques régionales et pour les réponses à apporter aux besoins émergents des territoires. Les quatre options proposées dans le questionnaire sont des réunions entre : i) le siège de l'INS et les bureaux régionaux de l'INS, ii) le siège de l'INS et les agences gouvernementales (fédérales ou nationales), iii) les bureaux régionaux de l'INS et les agences gouvernementales régionales, et iv) l'INS et les partenaires privés locaux (experts/entreprises/universités).

Les formes principales de coordination des systèmes de statistiques des pays de l'OCDE consistent en des réunions entre le siège de l'INS et les bureaux régionaux de l'INS ainsi que des réunions entre le siège de l'INS et les agences gouvernementales (fédérales ou nationales). Toutefois les pratiques et les arrangements institutionnels diffèrent selon les spécificités des pays membres :

- Dix pays ont fait état d'organisation de réunions entre les sièges de l'INS et les bureaux régionaux de l'INS.
- Sept pays ont rapporté organiser régulièrement des réunions entre l'INS et les partenaires privés locaux (experts/entreprises/universités).
- Six pays ont rapporté avoir des réunions régulières entre les bureaux régionaux de l'INS et les agences gouvernementales régionales.

Les systèmes nationaux de statistiques des pays de l'OCDE utilisent différents canaux pour diffuser les statistiques régionales. Sept pays, à savoir les États-Unis, la Bulgarie, la Pologne, l'Allemagne, le Canada, la Slovaquie et la France, ont indiqué que leurs bureaux régionaux ont leurs propres communiqués de presse. Dans ces mêmes pays, à l'exception du Canada et de la France, les bureaux régionaux ont aussi leurs propres sites web, alors que dans seulement quatre pays – les États-Unis, la Bulgarie, l'Allemagne et la Slovaquie – les bureaux régionaux ont leurs propres sites open data. Les sites open data offrent un accès libre aux informations statistiques, augmentant la responsabilité et la transparence des données tout comme l'accès à l'information pour la communauté d'utilisateurs. En outre, ces sites requièrent un investissement en termes de temps et de ressources humaines pour la gestion et la mise-à-jour régulière de l'information en ligne. À titre d'exemple, aux États-Unis, www.data.gov/open-gov/ est le site d'open data du gouvernement fédéral qui vise à rendre le gouvernement plus ouvert et plus responsable vis-à-vis de ses citoyens. Il

fournit des données sur des secteurs tels que l'agriculture, l'innovation, l'éducation, l'énergie etc. ainsi que sur des problématiques de gouvernement local.

Un accès ouvert aux données gouvernementales peut potentiellement augmenter la participation citoyenne, créer des opportunités de développement économique, et informer sur les processus de prise de décision à la fois dans les secteurs privé et public. Dans certains cas, les sites open data servent de plateformes de collaboration entre le gouvernement et la société civile pour la gestion des crises. À titre d'exemple, en septembre 2017 à la suite d'un important séisme au Mexique, le portail open data fédéral a servi de plateforme d'information en temps réel sur les hôpitaux, les édifices endommagés et les centres d'accueil, permettant la collaboration entre différents acteurs pour fournir des services d'aides aux sinistrés rapides et efficaces.

Eurostat a conçu un questionnaire en 2011 qui fournit d'autres informations sur la gouvernance des statistiques territoriales dans les pays de l'UE. L'enquête a recueilli des données mettant l'accent sur les aspects suivants : i) structure générale et organisation de la production des statistiques régionales, ii) périmètre des statistiques régionales, iii) unités territoriales et iv) stratégies de dissémination. Près de la moitié des pays de l'UE ont un service spécifique des statistiques régionales (tableau 3.1). Les domaines principaux des statistiques régionales sont similaires dans les pays de l'UE, se concentrant essentiellement sur la démographie, le marché du travail et l'économie (voir encadré 3.1 pour plus d'informations sur les cas de la Pologne, du Portugal, et de la Turquie)². Les systèmes de statistiques régionaux sont stables, sans prévision de réorganisation territoriale majeure dans les prochaines années, ce qui facilite la comparabilité des données dans le temps. Le web est l'outil principal de dissémination des données régionales dans les pays de l'UE.

Tableau 3.1. Statistiques urbaines, rurales et régionales dans les pays de l'UE

Organisation	Périmètre	Unités territoriales	Dissémination
Équilibre entre les pays avec un service propre pour les statistiques régionales et les pays recueillant les données par thèmes sectoriels / ministères.	Démographie, population, marché du travail, économie, tourisme, transport et environnement.	Les régions NUTS sont tout à fait comparables et la plupart des pays ne prévoient pas de réorganisations majeures à court terme.	Internet – gratuit – est le mécanisme principal de dissémination dans tous les pays. L'importance des publications papiers diminue par rapport aux publications sur internet.

Source : Working Party on Regional Statistics and Rural Development (Working Party on Regional Statistics and Rural Development, 2011^[1]), « Report of delegates on major developments in regional, urban, rural or maritime statistics », Eurostat.

Encadré 3.1. Gros plan sur la Pologne, le Portugal et la Turquie

La Pologne, le Portugal, et la Turquie sont trois pays d'un intérêt particulier pour ce qui est de l'analyse du système de statistiques territoriales en Tunisie car ces pays ont aussi mené des processus de décentralisation pouvant fournir des enseignements intéressants pour les réformes en Tunisie.

En **Pologne**, le service du Bureau Central des Statistiques (BCS) et les bureaux régionaux des statistiques sont responsables de la production des statistiques régionales dans divers domaines : population, migration, éducation, marché du travail et agriculture, etc. Le service de l'enquête régionale et environnementale est chargé de la coordination de

différents bureaux et sa section régionale est composée d'une part de la section enquête régionale et d'autre part de la section études et analyses régionales. Les bureaux de statistiques régionales incluent aussi une unité responsable de la coordination des activités statistiques. À Wrocław se trouve aussi le Centre Local de Banque de Données. Enfin, il existe trois centres se concentrant sur les différentes dimensions des statistiques régionales : i) statistiques rurales (*rso Olsztyn*), ii) statistiques urbaines (*rso Poznań*), iii) statistiques des zones transfrontalières et des euro-régions (*rso Rzeszów*). La dissémination des données régionales se fait surtout par le site web du BCS polonais et par le Centre Local de Banque de Données. Enfin il existe d'autres canaux tels que les bases de données thématiques régionales et les publications par thème sur les statistiques régionales produites par le BCS ou les bureaux régionaux.

Le Portugal possède un système national statistique centralisé. Il existe une Unité Territoriale de Statistiques spécialisée qui se réfère directement au conseil d'administration et coordonne les statistiques régionales avec les services thématiques, tels que les statistiques sociales, les statistiques économiques et la comptabilité nationale, et avec le service infrastructures et méthodologie, pour ce qui est de la dimension géographique de l'infrastructure et des méthodes de désagrégation. Cette unité spécifique coordonne également les besoins de données avec les agences du gouvernement central pertinentes et les gouvernements locaux et régionaux, la plupart du temps au travers de la section spécifique des problématiques territoriales au sein du Conseil de la Statistique. Les bureaux régionaux produisent seulement des statistiques spécifiques dans les Açores et à Madère et ils n'ont pas leurs propres canaux pour disséminer les statistiques régionales au niveau local.

En **Turquie**, les Unités Thématiques Centrales organisent la production et la coordination des statistiques régionales et les 26 unités régionales et les autres unités au sein des autres ministères recueillent les données sur le terrain, c'est-à-dire localement. Au sein de TURKSTAT, une équipe de statistiques régionales est en charge des données régionales, en tout premier plan sur la population et la migration, la démographie, les bâtiments, l'éducation, la culture, le tourisme, la santé, la justice, l'environnement, les élections, l'agriculture, l'énergie, la population active, les entreprises, le transport, les prix, les comptes nationaux, les dépenses de consommation, les revenus et les conditions de vie. Les données régionales sont diffusées par le biais de la Base de Données régionale sur le site de TURKSTAT depuis 1995 et chacun des 26 bureaux régionaux produit annuellement sa propre publication régionale sur les statistiques territoriales.

Source : Working Party on Regional Statistics and Rural Development (Working Party on Regional Statistics and Rural Development, 2011^[1]), « Report of delegates on major developments in regional, urban, rural or maritime statistics », Eurostat.

Organisation des statistiques territoriales en Tunisie

Le système de la statistique tunisien est composé de près de 50 structures statistiques publiques spécialisées (SSPs) provenant de différentes institutions telles que les ministères, les autorités locales, les institutions publiques et les entreprises publiques (Divay et al., 2014^[2]). Ces institutions recueillent, traitent, analysent et diffusent les informations statistiques dans leurs domaines respectifs. Certaines structures statistiques publiques spécialisées opèrent au niveau régional par le biais de bureaux locaux basés dans les gouvernorats. Par exemple, les données produites par le Ministère des Finances sont utilisées pour l'allocation des ressources financières aux autorités infranationales et les

analyses produites par l'*Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives* (ITCEQ) sur la base de données fournies essentiellement par l'INS, soutiennent le suivi et l'analyse de l'économie tunisienne.

L'INS (Institut National de la Statistique) recueille des données produites par les structures statistiques publiques spécialisées (SSPs) et collabore avec certaines d'entre elles dans des travaux spécifiques. L'INS utilise les données pour élaborer la documentation statistique nationale telle que le *Bulletin Mensuel en ligne*, l'*Annuaire Statistique de la Tunisie* ainsi que les principaux indicateurs statistiques de la Tunisie. En outre, l'INS produit un répertoire des différents travaux statistiques qui couvrent plusieurs domaines sur la base des informations collectées par les SSPs (encadré 3.2).

Encadré 3.2. Exemples de structures statistiques publiques spécialisées en Tunisie

En plus de l'INS, plusieurs institutions produisent des statistiques régionales et nationales en Tunisie. Voici quelques exemples de ces institutions :

- L'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ) est une institution de recherche publique créée en 1973. Placée sous la tutelle du MDICI, l'ITCEQ développe des études et des analyses sur la compétitivité et des thèmes économiques et sociaux.
- Le Ministère des Affaires Sociales (Bureau des Études et de la planification et de la programmation (BEPP) est représenté dans tous les gouvernorats. Il informe un registre des familles défavorisées qui inclut environ 800 à 900 000 foyers et contribue à identifier ceux qui auraient besoin d'aide (les familles bénéficient de l'*initiative Amene Sociale*, qui fournit une aide monétaire directe et une carte de soins gratuite). Le BEPP produit également une série d'indicateurs provenant des sources administratives sur les sujets suivants : a) sécurité sociale; b) bénéficiaires des services de personnes en situation d'handicap; c) alphabétisation des adultes (ces données sont reprises du recensement, mais il existe des données administratives pour les personnes qui suivent des programmes spécifiques) ; d) Tunisiens vivant à l'étranger ; e) nombre de grèves. Le ministère collabore avec l'INS mais cette collaboration se situe surtout au niveau national.
- Le Ministère du Travail (Observatoire national de l'emploi et des qualifications) produit des informations statistiques pour chacune des sept grandes régions de la Tunisie de manière régulière – sous la forme d'une publication appelée *cahiers des régions*. Le Ministère utilise également un questionnaire de l'emploi afin de produire des données sur l'emploi au niveau régional et de développer des études sur la formation professionnelle. Le ministère produit des informations sur l'emploi au niveau régional. À ces fins, les données administratives sont utilisées pour produire l'information que l'INS ne possède pas par exemple, les données relatives aux personnes bénéficiant d'un programme d'emploi spécifique, l'*Observatoire de l'Emploi et des Qualifications* utilise également des données du questionnaire de l'emploi de l'INS. D'autres données sont produites par le biais de questionnaires spécifiques, mais l'échantillon n'est pas conçu pour être représentatif au niveau régional.
- Le Ministère des Finances (Unité des finances locales) reprend trois indicateurs pour l'allocation du budget des *communes* : 1) le nombre d'habitants ; 2) les

ressources moyennes des habitants et 3) l'indice de développement régional (voir encadré 3.2) (en utilisant la moyenne régionale, ou bien si celle-ci est disponible, la valeur moyenne par délégation). Ces indicateurs renseignent sur les allocations financières non-affectées et les fonds que les communes peuvent décider d'allouer sans restriction. En retour, l'INS utilise ces décisions pour produire des données sur le financement infranational. A l'heure actuelle, le Ministère manque d'indicateurs économiques infranationaux tels que le PIB par habitant afin d'orienter et de justifier les allocations budgétaires aux communes, ce qui souligne un exemple de déficit de données parmi les statistiques territoriales en Tunisie.

Source : Information fournie par le questionnaire et les entretiens de l'OCDE.

Certaines de ces institutions publiques spécialisées remplissent un double rôle : elles participent non-seulement à la production des statistiques régionales mais sont également chargées de la mise en œuvre de la réforme de décentralisation. À titre d'exemple, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) ont été des moteurs de la réforme de la décentralisation en Tunisie et sont des contributeurs importants à la production de données régionales (tableau 3.2) :

Tableau 3.2. Panorama des ministères et institutions impliqués dans les réformes régionales et les statistiques en Tunisie

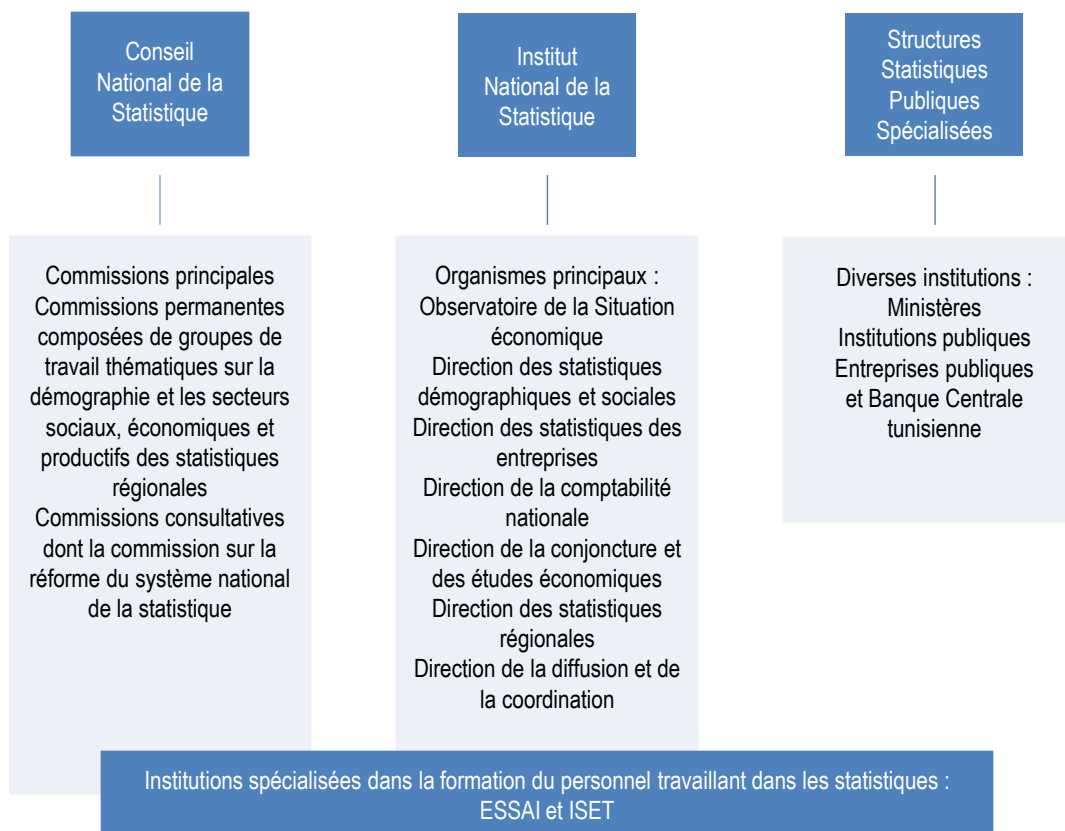
Ministères/Institutions impliqués dans les réformes régionales	Ministères/Institutions impliqués dans les statistiques régionales
Le bureau du Premier Ministre	Institut National de la Statistique - INS
Le Ministère de l'Intérieur	Institutions chargées de développement régional : <i>Commissariat Général de Développement Régional (CGDR), l'Office de Développement du Nord-Ouest (ODNO), l'Office de Développement du Centre-Ouest (ODCO), l'Office de Développement du Sud (ODS)</i>
Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Services statistiques des ministères / institutions : Affaires sociales, Emploi, Finance, Santé, Agriculture, Éducation, Environnement, Équipement, Transport, etc.
Le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale	Conseil National de la Statistique
Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ)
Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche :	
Le Ministère de l'Industrie et des PME	
Conseils municipaux et régionaux	

Source : Information fournie par le questionnaire et les entretiens de l'OCDE.

Selon les dispositions de l'article 3 de la Loi No. 99-32 d'April 1999, le système statistique national (SSN) de la Tunisie inclut : l'Institut National de la Statistique (INS), le Conseil National de la Statistique (CNS), et les structures statistiques publiques spécialisées (SSP). Ces institutions «jouissent d'une indépendance scientifique et accomplissent leurs missions conformément aux concepts, aux règles méthodologiques et techniques communément admises dans ce domaine. Elles procèdent à la collecte des informations, à

leur traitement, à leur stockage et à leur diffusion conformément aux normes et aux exigences de la production d'une information statistique de qualité et ce en toute impartialité et objectivité » (Loi 99-32 d'avril 1999)³ voir graphique 3.7.

Graphique 3.7. Système National de la Statistique en Tunisie



Source : Eurostat (2014^[3]), *Évaluation globale adaptée du Système Statistique National de la Tunisie*.

Le rôle de l'Institut National de la Statistique

L'Institut National de la Statistique (INS) est l'acteur technique principal de la production des statistiques nationales et régionales en Tunisie (encadré 3.3). La loi définit l'INS comme l'organisme exécutif central du Système National de la Statistique en Tunisie, chargé de la coordination technique avec les autres structures statistiques publiques impliquées dans les activités statistiques du pays. L'INS est chargé de (i) collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique, (ii) conduire des recensements en plus des enquêtes démographiques, sociales et économiques, (iii) préparer la comptabilité nationale et les indicateurs économiques, et (iv) assurer la coordination technique des activités statistiques publiques. Cette dernière responsabilité comprend également l'organisation des documentations statistiques nationales en coordonnant les données produites par les différentes structures du système national de la statistique.

Encadré 3.3. Présentation de l'Institut National de la Statistique tunisien (INS)

L'Institut National de la Statistique tunisien a été créé en 1969. L'INS est une institution publique, placée sous la tutelle du MDICI. C'est aussi l'agence technique centrale du système national de la statistique. Au niveau national, l'INS se compose de 7 directions centrales dont la direction des statistiques régionales, 6 directions centrales qui gèrent la conception, le suivi, la production et la dissémination des informations statistiques, et une direction de gestion centralisée. En outre, deux entités sont directement rattachées à la Direction Générale de l'INS : le *Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique* et l'*Observatoire de la Situation Économique*.

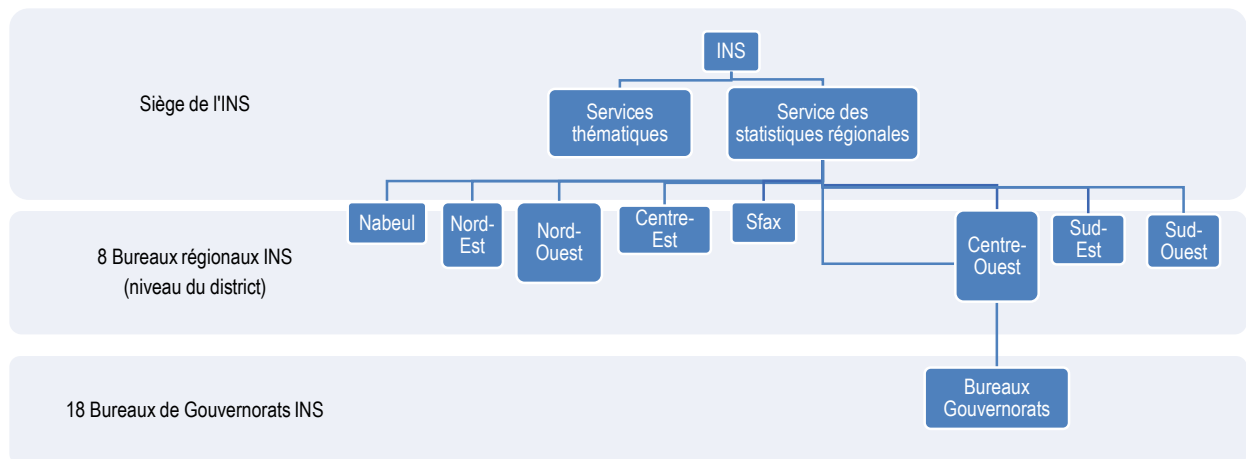
Les directions centrales sont les suivantes :

- Direction des statistiques démographiques et sociales
- Direction des statistiques d'entreprises,
- Direction de la comptabilité nationale,
- Direction des statistiques de la conjoncture et des études économiques,
- Direction des statistiques régionales,
- Direction de la diffusion, informatique et coordination.

Source : INS (n.d.^[4]), *Statistiques Tunisie*, <http://www.ins.tn>.

Une direction spécifique au sein du siège de l'INS coordonne les statistiques régionales. L'INS est constitué d'un centre national et de services au niveau de chacun des six départements régionaux correspondants aux *grandes régions* (régions TL2) ainsi que de deux bureaux dans les gouvernorats (régions TL3) de Nabeul et de Sfax. L'INS possède 18 bureaux de représentation dans chaque gouvernorat rattachés directement au bureau régional (graphique 3.8). Les six bureaux régionaux et leurs gouvernorats sont localisés et répartis de la façon suivante :

- Tunis pour le Nord-Est (comprend 4 gouvernorats)
- Nabeul (comprend 3 gouvernorats)
- Sfax
- Beja pour le Nord-Ouest (comprend 4 gouvernorats)
- Sousse pour le Centre-Est (comprend 4 gouvernorats)
- Kasserine pour le Centre-Ouest (comprend 3 gouvernorats)
- Medenine pour le Sud-Est (comprend 3 gouvernorats)
- Gafsa pour le Sud-Ouest (comprend 3 gouvernorats).

Graphique 3.8. Organisation de l'Institut National de la Statistique

Source : Entretiens OCDE et entretiens en Tunisie, 2017.

L'Institut National de la Statistique est assez décentralisé compte tenu de la répartition des ses ressources humaines : les bureaux régionaux représentant 73% du personnel total⁴. Les bureaux régionaux du Nord-Est et du Centre-Est étaient les plus importants en 2015, avec respectivement 151 et 122 membres du personnel (tableau 3.3). En comparaison, la Pologne emploie environ 6,400 personnes au sein de son INS : 1,300 employés se trouvent au siège et 5,100 (soit 79.7%) dans les bureaux régionaux des statistiques répartis dans tout le pays. Au niveau des gouvernorats (régions TL3), trois équipes principales réalisent les missions de l'INS : i) une équipe sociale, ii) une équipe économique, et iii) une équipe administrative. Chaque équipe est chargée de collecter des données en lien avec son domaine. En outre, chaque gouvernorat est constitué de deux équipes spécialisées, l'une dédiée aux enquêtes des ménages et l'autre aux enquêtes auprès des entreprises (Analysis for Economic Decisions, 2015^[5]).

Tableau 3.3. Ressources Humaines de l'INS

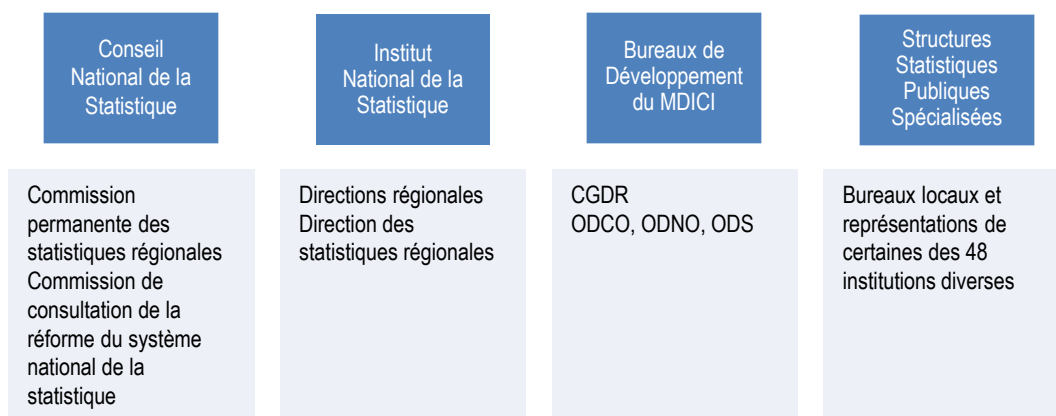
Directions régionales	Nombre total d'employés	Pourcentage du personnel
Nabeul	79	11
Nord-Est	151	20
Nord-Ouest	84	11
Centre-Est	122	16
Sfax	55	7
Centre-Ouest	82	11
Sud-Est	86	12
Sud-Ouest	86	12
Total directions régionales	745	73
Total INS	1020	100

Source : Analysis for Economic Decisions (2015^[5]), *Assistance technique pour le compte de « Statistiques Tunisie » pour l'élaboration d'une stratégie de développement des statistiques régionales.*

Les bureaux régionaux de l'INS ne sont toutefois pas les seules institutions collectant les statistiques régionales. Les bureaux de développement régionaux collectent et publient des données régionales dans leurs zones géographiques respectives. Il s'agit entre autres du Commissariat Général de Développement Régional (CGDR), de l'Office de Développement du Nord-Ouest (ODNO), de l'Office de Développement du Centre-Ouest (ODCO) et de l'Office de Développement du Sud (ODS) (graphique 3.9). Ces bureaux collectent des données régionales publiées chaque année dans "*Gouvernorats en chiffres*". Les statistiques sont coordonnées par le *Comité général des équilibres globaux et de la statistique* au sein du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) puis intégrées à la base de données de l'INS.

Les directions régionales et les bureaux locaux de l'INS collaborent avec les autres administrations dans chaque région pour la collecte des statistiques régionales. Des réunions de la direction centrale des statistiques organisées régulièrement dans une région différente renforcent les efforts de coordination. Ces réunions sont l'occasion pour les directeurs régionaux de convenir du programme de travail et d'identifier les obstacles à la coordination entre eux.

Graphique 3.9. Tableau fonctionnel des statistiques régionales en Tunisie



Source : Eurostat (2014^[3]), *Évaluation globale adaptée du Système Statistique National de la Tunisie*.

L'INS partage la responsabilité de la production de données régionales avec les services statistiques des ministères sectoriels tels que les ministères des affaires sociales, de l'emploi, de la finance, de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, de l'environnement ou du transport. Chaque institution est en charge de la collecte des données selon son domaine de spécialisation. Par ailleurs les institutions spécialisées dans la formation des employés de la statistique font aussi partie du système national de la statistique : *l'École Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information* (ESSAI) et l'ISET. Ces institutions sont sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. La diversité des acteurs et leurs activités met en évidence les défis d'harmonisation des concepts, méthodologies et outils de la production de données statistiques au niveau infranational.

L'INS développe, avec le soutien de l'UE, une base de données en ligne dédiée aux régions pour coordonner les producteurs de statistiques au niveau national et régional. Cette base de données sera une composante du Système National de la Statistique où l'INS sera le point de référence tant au niveau national qu'infranational.

Le processus de décentralisation en Tunisie peut contribuer au renforcement du rôle de l'INS. Pour de nombreux acteurs en Tunisie, cette réforme majeure implique aussi la responsabilisation des autorités locales en matière de production de données et d'informations régionales dans le cadre d'un partenariat avec l'INS. Dans cette perspective, il serait peut-être plus adapté de retenir "la commune" comme l'unité territoriale de référence, plutôt que la délégation pour collecter et produire des données statistiques au niveau territorial. Le délégué est nommé par l'État et est chargé de gérer la délégation et les services administratifs locaux. La commune est une structure administrative locale, administrée conjointement par les représentants des autorités nationales et un conseil municipal élu qui prend des décisions pour la commune. La Tunisie a augmenté le nombre de communes pour atteindre 350 communes et les premières élections municipales ont eu lieu en mai 2018. Opter pour les communes comme unités territoriales de référence paraît plus en alignement avec les objectifs de la réforme de décentralisation et le besoin de renforcer la démocratie locale.

Le rôle du Conseil National de la Statistique

Le *Conseil National de la Statistique* (CNS) est l'institution chargée de la coordination des diverses institutions en charge de la production de données et de la collecte d'informations statistiques en Tunisie (encadré 3.4). Le CNS a pour mission de proposer les priorités générales des travaux nationaux de la statistique ainsi que les instruments de coordination. Il est constitué de huit groupes de travail et de quatre commissions. La mission du groupe de travail sur les statistiques régionales consiste à examiner les besoins exprimés par les utilisateurs des statistiques produites par les SSPs.

Alors que l'INS est en charge de la coordination technique, le CNS est responsable de la coordination administrative et de la concertation entre les différents acteurs (utilisateurs et producteurs) du Système National de la Statistique en Tunisie. Il est habilité à créer des commissions statistiques constituées de représentants des ministères, offices de développement régionaux, SSPs, INS et des représentants des utilisateurs. Ces commissions travaillent sur l'identification des besoins et des mécanismes nécessaires à une meilleure collaboration pour la production de statistiques. À titre d'exemple, la Tunisie a mis en place deux commissions nationales visant à coordonner divers producteurs de statistiques : (i) la Commission pour la Réorganisation du Système Statistique présidée par le Conseil National de la Statistique et (ii) la Commission Nationale pour la Réorganisation de la Production et de la Dissémination des statistiques régionales. (voir encadré 3.4).

Encadré 3.4. Le Conseil National de la Statistique (CNS) de la Tunisie

Le Conseil National de la Statistique (CNS) a été créé le 13 April 1999 (Loi No. 32). Le CNS est un organisme de conseil, chargé de coordonner, suivre et évaluer le système national de la statistique. En plus du président et du vice-président, il est constitué de 28 membres qui représentent les ministères et les institutions publiques. Les missions du CNS sont les suivantes :

- Proposer les lignes directrices générales pour les activités statistiques nationales, les priorités et les instruments de coordination des activités du système national de la statistique.
- Veiller à la conformité des règlements éthiques de la profession et des principes fondamentaux des activités statistiques.
- Fournir un avis sur la politique de développement de l'information statistique et les mesures susceptibles d'orienter et promouvoir les activités statistiques.
- Coordonner les travaux statistiques et proposer des outils de coordination statistique.
- Examiner les programmes statistiques des structures statistiques publiques afin de proposer un Programme National de la Statistique (PNS) couvrant la période du plan de développement.
- Assurer le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données statistiques.
- Être consulté sur les propositions des textes statistiques et réglementaires en lien avec la statistique.

En 2016, le CNS a développé un plan national de la statistique (PNS) dans le but de disposer d'une information statistique fiable et assurer un suivi de la situation socio-économique de la Tunisie. Le PNS couvre la même période que le Plan National de Développement (2016-2020), et devait respecter la cohérence des priorités soulignées dans le Plan National de Développement et la Constitution de 2014. Le CNS, en consultation avec les principaux producteurs et utilisateurs d'informations statistiques, ont défini cinq domaines qui pourraient favoriser la mise-à-jour du SNS par le biais du PNS :

- Diversification et organisation de la production statistique de données selon les priorités et besoins nationaux ainsi que l'amélioration de la qualité de l'information à toutes les étapes de la production statistique.
- Révision de la structure de l'activité statistique, en renforçant les capacités et les compétences techniques, en coordination avec les différents producteurs au niveau national et régional.
- Garantie de l'autonomie professionnelle et scientifique et respect de l'éthique professionnelle, notamment en ce qui concerne la stratégie de communication et de dissémination des données du système de la statistique.
- Promotion d'une culture de la statistique au niveau national.

Source : Information fournies par Tunisie Statistiques (s.d.^[6]).

La coordination des acteurs impliqués dans le Système National de la Statistique en Tunisie nécessite de conférer un mandat clair et des moyens à une seule institution. Le *Conseil National de la Statistique* semble être l'institution la plus apte à coordonner, réguler et veiller à ce que les besoins des utilisateurs soient pris en compte, en conformité avec la loi No. 32 du 13 Avril 1999. De plus, le CNS a été mis en place pour proposer les lignes directrices des activités nationales de la statistique ainsi que les priorités et les instruments de coordination du système de la statistique.

Le CNS doit légalement consulter les représentants de la société civile et du secteur privé. Toutefois, il n'existe pas de mécanisme formel pour systématiser cette consultation. La Loi de la Statistique stipule que le CNS consulte, par le biais de la "Commission consultative sur la réforme du système national de la statistique", les utilisateurs des statistiques territoriales telles que les sociétés et les organisations de la société civile. La loi ne définit pas la fréquence des consultations et n'écrit pas non plus les modalités.

Après la révolution de 2011, le CNS a élaboré en 2016 le Programme National de la Statistique (PNS) afin de soutenir la mise en œuvre du Plan National de Développement de la période 2016-2020. Il n'existe toutefois pas d'information sur les diverses composantes du PNS, son alignement avec les objectifs de la réforme de décentralisation et avec les actions mises en œuvre au niveau infranational. Pour que le PNS soit plus transparent et participatif le CNS pourrait faire participer les utilisateurs de statistiques dans sa production. Le CNS devrait en particulier intensifier ses relations avec toutes les catégories d'utilisateurs de statistiques, notamment les représentants des entreprises, des syndicats, des associations, de la presse et des élus aux niveaux national et local, notamment à travers un dialogue plus approfondi pour renforcer le développement d'une culture de la statistique et la dissémination des productions statistiques.

À long-terme le CNS devrait contribuer à la conception d'une stratégie statistique ciblant les régions et les données infranationales, afin que le système national de la statistique puisse soutenir efficacement la réforme de la décentralisation. Cette stratégie pourrait être développée dans le cadre d'une collaboration entre le CNS, l'INS et les SSPs. Dans cette perspective, le CNS pourrait mettre en place une commission dédiée au développement territorial. À titre d'exemple en France, le Conseil National de l'Information Statistique-CNIS, compte parmi ses commissions, une commission dédiée aux territoires. L'objectif de cette commission serait d'assurer la production d'informations statistiques afin de soutenir les acteurs socio-économiques aux niveaux local et régional. Par exemple, suite à la mise en œuvre de la réforme de décentralisation de 2013 en France, le développement d'informations statistiques localisées a pris plus d'importance, notamment le géo-référencement des principales sources administratives. La commission des territoires du CNIS veille à ce que l'information nécessaire à l'élaboration de politiques d'aménagement territorial soit disponible. La participation à cette commission est ouverte : l'information concernant les réunions est rendue publique sur le site web et envoyée aux utilisateurs qui ont exprimés un intérêt pour le CNIS. Une inscription préalable est demandée pour réguler le nombre de participants et équilibrer les points de vue.

Collecte, utilisation et diffusion des statistiques régionales en Tunisie

Les offices régionaux de développement du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, MDICI (CGDR, ODNO, ODCO et ODS) collectent les données régionales en coordination avec l'INS et les diverses structures statistiques des ministères, les autres institutions publiques nationales et les directions et services régionaux. Par exemple, le *Commissariat Général du Développement Régional*

(CGDR) collecte les statistiques des départements sectoriels de la *Direction Régionale du Développement* qui est sous sa juridiction et représente le niveau du gouvernorat. Le CGDR publie les données une fois par an dans un document intitulé "*Gouvernorats en chiffres*". Cette publication existe pour chacun des 24 gouvernorats (encadré 3.5). Ces publications sont disponibles pour l'ensemble des utilisateurs d'information statistique : chercheurs, décideurs politiques, ministères, le secteur privé, les organisations internationales, etc.

Encadré 3.5. Gouvernorats en chiffres

Afin de remédier au manque d'information statistique au niveau régional, le Commissariat Général du Développement Régional et ses directions régionales de développement et en collaboration avec l'INS, préparent et mettent à jour chaque année la publication « *Gouvernorats en chiffres* ». Ce document présente des données régionales relatives à la population et les conditions de vie, les secteurs sociaux (éducation, emploi, santé, jeunesse etc.) et les secteurs productifs. Cette publication contient aussi des données sur les systèmes de gouvernance au niveau des gouvernorats, des délégations et des municipalités.

Source : Commissariat Général pour le Développement Régional. (CGDR, s.d.[7])

Néanmoins, et malgré les efforts fournis par les différents offices régionaux de développement, l'INS et d'autres SSP's, certaines des données et informations collectées au niveau régional ne se réfèrent pas à des méthodes structurées et standardisées qui garantiraient la qualité et la cohérence des données. À titre d'exemple, le niveau de détail des informations relatives aux finances locales varie selon les régions. Bien que les finances locales soient une composante majeure de la réforme de décentralisation, ces données ne sont pas collectées selon les définitions de l'INS, ce qui complique la mise à disposition systématique dans tout le territoire des données de finances locales⁵. Afin de construire un système statistique plus structuré, une première étape pourrait consister en la clarification des rôles et responsabilités de chacune des 48 institutions impliquées dans le système national de la statistique en identifiant « qui fait quoi » à toutes les étapes du processus de la production statistique : collecte, d'analyse, production et dissémination.

Le système de la statistique nécessite également, le renforcement des compétences et de capital humain, en particulier au sein de l'INS en tant que principale institution statistique technique. Plusieurs pays de l'OCDE ont adopté un programme systématique de renforcement des compétences du personnel de leurs instituts nationaux des statistiques. Par exemple, Statistics Portugal a lancé une approche qualitative systématique depuis 1996 à travers un Système de Gestion de Qualité et d'une charte de la qualité qui indique la mission, la vision et les valeurs de chaque intervenant. Au cours de différents entretiens menés par l'OCDE en Tunisie, les acteurs ont indiqué que les structures statistiques sectorielles ne possèdent pas l'ensemble des compétences requises pour les statisticiens ou les professionnels de la statistique. À l'exception des conditions spécifiques pour accéder à des emplois au sein de l'INS, il n'y a pas de conditions spécifiques requises légalement pour accéder à un poste de direction dans le domaine statistique dans les institutions spécialisées de la statistique. Le besoin d'une culture de la statistique et de la production de données basée selon des normes internationales a été soulevé dans divers entretiens. La mise en place d'une institution spécialisée dans la consolidation des compétences statistiques pourrait fournir une solution à long terme à ce défi et appuyer la réforme de décentralisation.

Des indicateurs territoriaux clé tels que les indicateurs de bien-être en rapport avec la santé, l'éducation, l'infrastructure ou les données désagrégées par genre pour orienter les politiques sont toujours manquantes. Le PIB n'est pas mesuré au niveau régional et les résultats d'un projet pilote avec l'ISTAT-INSEE à ce sujet ne sont pas publiés. Le rôle des directions régionales de l'INS pourrait être mieux défini, pour permettre auxdites directions d'étendre le périmètre des statistiques territoriales et tirer profit du potentiel que représente les statistiques territoriales. Un plan d'action axé sur les territoires pourrait permettre à l'INS de remplir sa mission de coordination technique au niveau régional et assurer l'harmonisation et la cohérence des statistiques produites par les ministères et les structures publiques déconcentrées et décentralisées. Le déficit en données infranationales désagrégées en matière de finances locales par exemple, peut être comblé si l'INS et ses représentations régionales sont dotés de compétences claires et de ressources humaines et financières. Ceci permettrait une mesure rigoureuse des disparités régionales, et une allocation objective des ressources financières aux autorités locales.

Un autre défi est celui de la coordination limitée des différentes institutions produisant et utilisant les données et indicateurs– lorsqu'ils existent–aux niveaux national et régional. Diverses organisations internationales et partenaires de développement (UE, GIZ, Banque mondiale, etc.) ont développé des initiatives autour des statistiques régionales. Toutefois, ces initiatives, essentiellement basées sur une approche projet, ont eu un impact limité à long-terme. Une piste d'amélioration de la coordination consiste en la mise en place de la diffusion numérique des données statistiques, en particulier la création de sites web et leurs mises-à-jour continues pour faciliter les processus de consultation.

Rationaliser la méthodologie de collecte de données et de production dans tous les secteurs du Système National de la Statistique est également une priorité pour renforcer l'utilité des statistiques territoriales en Tunisie. Par exemple, la publication "*Gouvernorats en chiffres*", produite pour les 24 gouvernorats (encadré 3.5), présente une utilité certaine car elle contient une large panoplie de données et d'information au niveau de chaque gouvernorat. Toutefois des limites relatives à la comparabilité et à la qualité des indicateurs diminuent la portée et la valeur des statistiques produites. Ceci confirme la nécessité d'une méthodologie standardisée pour permettre des comparaisons autant au niveau national qu'international.

Avancer : améliorer la gouvernance des statistiques régionales

Les disparités régionales et la nécessité d'une de croissance plus inclusive sont des priorités en Tunisie depuis la révolution. La mise en place de statistiques territoriales est un levier important pour identifier les problématiques clé, mettre en évidence les caractéristiques régionales, suivre les évolutions et évaluer les actions politiques mises en œuvre. Le système actuel des statistiques territoriales peut largement être amélioré et requiert un renforcement des mécanismes de gouvernance afin de fournir des données robustes pour soutenir la prise de décision politique.

Le Système National de la Statistique de la Tunisie est constitué de plusieurs institutions : quarante-huit *structures statistiques publiques spécialisées*. Ces acteurs proviennent de différentes institutions notamment les ministères, les autorités locales, les institutions publiques, les entreprises publiques. Elles collectent, traitent et analysent les informations statistiques. La participation de différentes institutions à la production de données en Tunisie est un élément positif. Toutefois, le très grand nombre d'acteurs impliqués peut générer des difficultés en matière de lisibilité des responsabilités, de coordination et d'efficacité.

L'Institut National de la Statistique (INS), et le Conseil National de la Statistique (CNS) ont besoin de remplir leurs rôles et d'être plus actifs dans la gestion de la coordination. Cependant une coordination ne peut se faire sans ressources et sans capacités fournies à ces institutions.

Le Système National de la Statistique de la Tunisie est géographiquement décentralisé mais fonctionnellement centralisé, la plupart des responsabilités et capacités se concentrant au niveau du siège de l'INS à Tunis. Ce type de système pourrait être amélioré à travers le renforcement des capacités du personnel des directions régionales, leur permettant non seulement de collecter les données régionales, mais aussi de les analyser et de produire des indicateurs régionaux pour soutenir les politiques de développement régional. Des investissements en ressources humaines et dans la modernisation de l'INS sont également essentiels. Enfin, de nouvelles sources de données enrichies et non-conventionnelles peuvent fournir des informations infranationales et permettre de combler les déficits en données. Des outils de visualisation peuvent faciliter l'accès aux statistiques et diffuser directement l'information à un public plus large.

L'indépendance de l'Institut National de la Statistique est un facteur déterminant pour la production de statistiques territoriales fiables. L'autonomie de l'INS dans la collecte, la production et l'analyse de données infranationales, pourrait aider à garantir un niveau de qualité des données conformes aux standards internationaux. L'INS devrait bénéficier de plus d'autonomie pour fournir des informations fiables dans toutes les dimensions du développement au niveau du territoire : économique, social, environnemental et culturel.

Notes

¹ Cet indicateur a été calculé au niveau du *gouvernorat* puis ultérieurement au niveau des municipalités, selon des entretiens menés à Tunis par l'OCDE au sein de ce projet. Cependant l'indicateur n'est pas encore disponible publiquement.

² L'OCDE a identifié ces pays comme étant d'un intérêt particulier pour les acteurs du système de statistiques territoriales en Tunisie pendant un atelier de renforcement des capacités à Tunis en 2017 basé sur l'échange avec des acteurs de différentes institutions associées aux statistiques territoriales.

³ Voir : http://www.ins.tn/sites/default/files/pdf_actualites/loi_ins2.pdf.

⁴ En 2015, 745 employés sur un total de 1 020 travaillaient en dehors du siège de l'INS.

⁵ Les données concernant la gouvernance des gouvernorats, délégations et communes sont actuellement en train d'être compilées par le CGDR mais sont encore loin d'être complètes.

Références

- Analysis for Economic Decisions (2015), *Assistance technique pour le compte de « Statistiques Tunisie » pour l'élaboration d'une stratégie de développement des statistiques régionales*. [5]
- Divay, J. et al. (2014), *Evaluation globale adaptée du Système Statistique National de la Tunisie*, EFTA Publishing, <https://www.efta.int/sites/default/files/publications/statistics-eso/reports/2014-05-tunisia.pdf>. [2]
- Eurostat (2014), *Evaluation globale adaptée du Système Statistique National de la Tunisie*. [3]
- INS (n.d.), *Statistiques Tunisie*, <http://www.ins.tn> (consulté le 21 novembre 2019). [4]
- Tunisie Statistiques (s.d.), , <http://www.ins.nat.tn/>. [6]
- Working Party on Regional Statistics and Rural Development (2011), « Report of delegates on major developments in regional, urban, rural or maritime statistics », Eurostat. [1]

Conclusion et recommandations

Avec sa nouvelle constitution et les efforts de décentralisation, la Tunisie est en train de changer sa stratégie en matière de politique économique. Au cours des dernières décennies, la plupart des politiques et stratégies de développement se sont concentrées sur la capitale, Tunis et les autres grandes villes côtières. Cette approche a certes été motivée par un regroupement de ressources et par l'exploitation des atouts de l'économie dans les régions les plus développées du pays, mais elle a conduit à un creusement des disparités économiques régionales. Il est nécessaire de stimuler la croissance et le développement économique dans toutes les régions du pays.

Afin de soutenir une approche de développement régional basée sur le territoire, la Tunisie a besoin d'un système de statistiques territoriales avec des données infranationales précises et fiables. Une approche ciblée et axée sur les territoires, est largement répandue dans les pays de l'OCDE, car elle permet d'adopter des politiques adaptées qui tiennent compte des atouts, des forces et des faiblesses de chaque région.

Pour ce rapport, l'OCDE a donc procédé à une analyse approfondie du système de statistiques territoriales existant en Tunisie, en réalisant une évaluation à la fois de sa gouvernance et de son utilisation pour la conception des politiques de développement régional. Bien que la Tunisie ait de jure un système bien établi qui délègue la production de statistiques territoriales à diverses entités nationales et infranationales, celui-ci manque de facto de mécanismes de coordination efficaces. Près de 50 institutions participent à la collecte de données et à la production de statistiques, ce qui nécessite une coordination efficace et soutenue. Il convient, en particulier, de renforcer les mécanismes de coordination entre l'INS, qui possède un mandat technique, et le Conseil national de la statistique, chargé, pour sa part, des aspects liés à la coordination globale.

L'élaboration des politiques de développement régionale en Tunisie n'a pas encore donné lieu à une classification claire du territoire national. Ce rapport présente et applique la typologie régionale de l'OCDE et le degré d'urbanisation respectivement aux régions et municipalités tunisiennes. Cette classification ouvre une perspective comparative internationale sur les régions tunisiennes, ce qui devrait permettre à la Tunisie de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement régional qui pourraient également bénéficier d'expériences d'apprentissage entre les pairs. Les méthodologies appliquées classent le territoire tunisien en fonction de points communs en termes de densité de population, ce qui peut aider à renseigner la conception des politiques. Dans les pays de l'OCDE, la classification régionale est devenue un outil standard pour les politiques de développement régional et le degré d'urbanisation est utilisé pour informer les politiques publiques.

Sur la base d'une collecte de données approfondie et de comparaisons internationales, l'OCDE a analysé le développement régional en Tunisie et illustré la manière dont les statistiques territoriales peuvent informer et structurer les politiques de développement régional. L'analyse présentée dans ce rapport met en évidence un certain nombre de défis pour le développement régional en Tunisie. Tout d'abord, il existe de grandes disparités économiques entre les régions côtières et intérieures du pays, et le manque d'activité

économique dans les régions de l'intérieur freine leur développement économique. Les disparités régionales en termes économiques et socioéconomiques sont élevées en Tunisie par rapport aux pays de l'OCDE.

Quatre domaines revêtent une importance vitale pour renforcer la croissance régionale inclusive en Tunisie. Premièrement, les politiques de développement devraient améliorer l'accessibilité des régions reculées et faciliter la connexion avec les centres économiques du pays situés sur la côte. L'amélioration de la fourniture des services publics et l'extension de l'accès au haut débit peuvent contribuer à l'amélioration du niveau de vie dans les régions intérieures de la Tunisie et à l'amélioration de leur connectivité. Deuxièmement, la plupart des régions tunisiennes, et en particulier les régions de l'intérieur du pays, souffrent économiquement d'un manque d'opportunités pour les jeunes adultes, aggravé par l'inadéquation des compétences entre l'offre du système éducatif et les besoins du secteur privé. Troisièmement, les politiques visant à encourager la création d'entreprises et d'emploi dans le secteur privé et à accroître l'investissement apparaissent comme des facteurs essentiels pour stimuler la croissance dans les régions tunisiennes. Enfin, la forte concentration de la population tunisienne dans les municipalités urbaines peut être mise à profit pour générer de la croissance.

Pour atténuer les disparités régionales, la Tunisie pourrait commencer par investir dans les villes – de taille moyenne ou petite – et dans les régions de l'intérieur susceptibles de produire des externalités positives sur les zones environnantes. Afin, d'orienter les actions politiques dans tous ces domaines, la Tunisie devrait améliorer son système de statistiques territoriales. À long terme, le système d'information au niveau des services statistiques régionaux ainsi que celui des municipalités devrait être renforcé. Les recommandations suivantes spécifient les actions permettant d'améliorer et de moderniser le système statistiques territoriales afin de garantir un développement régional plus inclusif en Tunisie:

- **Renforcer la production et l'utilisation d'indicateurs territoriaux pour soutenir l'action publique.** La Tunisie pourrait envisager l'adoption d'une charte définissant les conditions de production et d'utilisation des indicateurs territoriaux, notamment en favorisant la coordination horizontale entre les ministères, les agences et le système statistique national. Une telle charte devrait inclure un cadre méthodologique clair et flexible qui s'adapte aux besoins et aux spécificités de chaque territoire. En outre, elle devrait tenir compte des meilleures pratiques en matière de pertinence politique et d'utilisation des statistiques territoriales d'autres pays, ainsi que des normes internationales régissant la production de statistiques territoriales de manière régulière, rapide et précise.
- **Améliorer la structure de gouvernance et favoriser une coordination plus étroite entre les acteurs impliqués dans la production de statistiques territoriales afin de renforcer les politiques d'investissement public.** La collaboration entre l'Institut national de statistique et les autres agences et ministères impliqués dans la collecte de données infranationales doit être considérablement intensifiée et le partage d'informations devrait devenir automatique. Par exemple, l'organisation de réunions fréquentes et la création d'une commission hébergée par le CNS et l'INS dédiée à la production et à l'utilisation des statistiques territoriales, contribuerait à renforcer les liens de collaboration. De plus, la coordination verticale entre les directions régionales et le siège au sein du système statistique mérite d'autres améliorations. Une attention particulière devrait être portée au renforcement des capacités des directions régionales de l'INS.

- **Poursuivre la modernisation et accroître la responsabilité du système statistique.** Prenant appui sur les exemples de nombreux pays membres et non membres de l'OCDE, le système statistique tunisien devrait explorer de nouvelles sources non conventionnelles de données qualitatives pouvant offrir des formes peu coûteuses de collecte de données et des solutions de remplacement lorsque les sources de données traditionnelles rencontrent des difficultés. L'amélioration de la capacité des systèmes d'information géographique (SIG) permettrait au personnel de l'INS de mesurer et d'analyser une série de problèmes spatiaux pour assurer le suivi de l'évolution des disparités et renseigner les politiques de développement régional. Encourager un agenda de données ouvertes via des sites internet et la diffusion électronique de données, établir un partenariat avec d'autres institutions publiques et privées et développer de nouveaux moyens de communication des statistiques, sont autant de pistes qui peuvent renforcer le système statistique et faciliter l'accès aux statistiques territoriales en Tunisie.
- **Tirer parti des classifications du territoire tunisien qui permettent une comparabilité internationale.** Au niveau international, les classifications régionales et la délimitation des zones fonctionnelles urbaines (c'est-à-dire économiquement intégrées) se sont avérées utiles pour la conception des politiques publiques. L'application du concept de zones fonctionnelles urbaines générera une meilleure compréhension du rôle économique des villes de différentes tailles à travers le pays. L'adoption d'une classification régionale permettrait une approche plus nuancée des politiques régionales.
- **Lier la conception de la politique régionale aux données empiriques sur la base des statistiques territoriales.** Les politiques de développement régional en Tunisie gagneraient à un alignement plus étroit sur des résultats mesurables. Les statistiques territoriales fournissent les informations nécessaires pour identifier les problèmes et les défis propres à une région ou à un territoire, pour suivre les dynamiques dans le temps et pour évaluer les résultats des politiques. La conception d'une politique régionale axée sur des indicateurs et des données factuelles sera plus efficace pour stimuler la croissance inclusive dans les régions tunisiennes.

Améliorer les statistiques régionales pour un développement territorial inclusif et durable en Tunisie

Ce rapport a pour objectif d'apporter une contribution pour l'amélioration des statistiques territoriales en Tunisie afin de soutenir une croissance inclusive et répartie équitablement sur l'ensemble du territoire national. Le rapport propose, en premier lieu, une classification statistique des territoires tunisiens qui permet les comparaisons internationales avec les pays de l'OCDE en termes de tendances socio-économiques dans les zones urbaines et rurales. Ces classifications ainsi qu'un ensemble d'indicateurs statistiques sont ensuite utilisés pour analyser le développement régional en Tunisie et aider à identifier les principaux défis et opportunités de le rendre plus fort et inclusif. Le rapport examine également les aspects de la gouvernance du système des statistiques en Tunisie et propose des recommandations pour une meilleure gouvernance dudit système et améliorer sa capacité à fournir des statistiques territoriales robustes et à jour.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/283fefef-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

